

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

BULLETIN
DU

P.C.M.

SIÈGE SOCIAL
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSÉES
28, Boulevard des Saules, PARIS

Pour la publicité s'adresser à M. Jacques ARNAUD, 82, rue de la Folie-Méricourt, Paris (11°).

SOMMAIRE

COMITE D'ADMINISTRATION	D'EMBELLISSEMENT ET D'EXTENSION DES VILLES
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	NOMINATIONS — MUTATIONS
STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU P.C.M.	MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES
ASSEMBLEE GENERALE DE 1934	CONSEILS, COMITES, COMMISSIONS, etc
DINER ANNUEL DU P.C.M.	MODIFICATIONS DANS LA REPARTITION DES SERVICES
PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU COMITE	AVIS
APPEL DU COMITE	ERRATUM
LISTE GENERALE DES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES	OFFRE D'EMPLOI
COMMUNICATIONS PERSONNELLES	CENTRE DE DOCUMENTATION
LEGION D'HONNEUR	INSTITUT TECHNIQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
COMMISSION SUPERIEURE D'AMENAGEMENT,	

Entreprises Albert Cochery, S.A.

CAPITAL 12 MILLIONS — SIÈGE SOCIAL A EBANGE (MOSELLE)

BUREAUX COMMERCIAUX

6, rue de Rome, PARIS (8^e)

GOUDRONS pour ROUTES

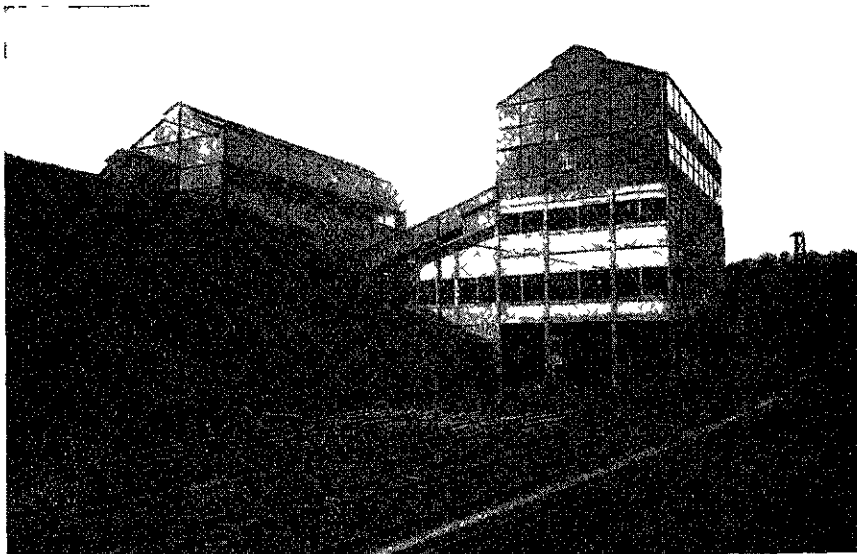
“ SUPERACCO ”

(Goudron spécial à séchage rapide)

TARMACADAM

TARBÉTON

Fournitures et Applications



Nouvelle installation de concassage de laitiers de hauts fourneaux
de MM. les Petits-Fils de François de Wendel et C^{ie}. — Jœuf (M.-et-M.)

CAPACITÉ DE PRODUCTION : 2.000 T. PAR JOUR

Agents généraux de Vente : Entreprises A. Cochery

D I E S E L

Moteurs de 4 à 400 CV — 1000 à 325 tours

Simple et robuste

Sans distribution

Sans soupapes

Sans arbre
à cames

Démarrage
à froid

Grande
simplicité
de conduite

Faible
consommation
de combustible
garantie
et maintenue

Toutes applications industrielles

Moteurs fixes

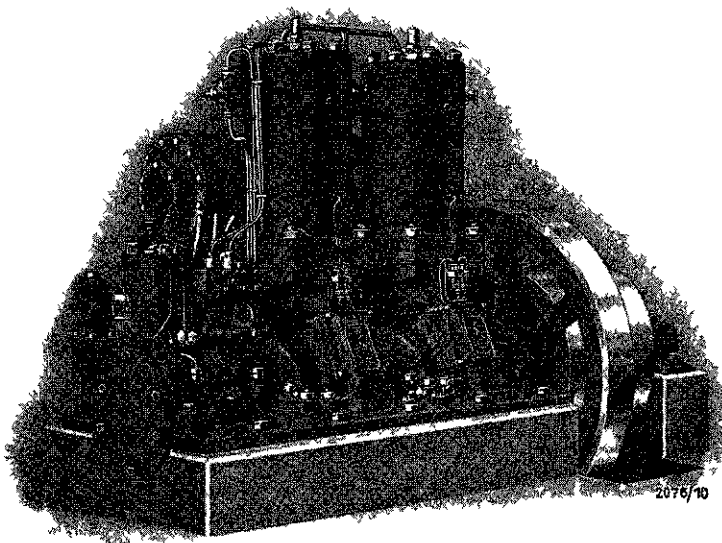
Groupes marins

Groupes
électrogènes

Moto-pompes

Moto-
compresseurs

Rouleaux
compresseurs

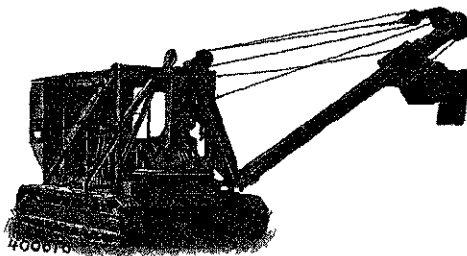


Pelle mécanique à chenilles Climax BEARCAT avec six équipements

Pelle en butte

Piocheuse

Horizontale



Dragline

Niveleuse

Preneuse

Moteur Diesel ou essence

Vente - Location - Prix très bas - Facilités de paiement



Société Française des Moteurs "CLIMAX"

42, Boulevard de la Bastille, Paris (XII^e)

TÉLÉPHONE DIDEROT 90 74 90 75



1300
tonnes
par an

- 15 USINES**
- SUPERCIMENT LAFARGE
 - CIMENT ARTIFICIEL
 - SUPERBLANC LAFARGE
 - CIMENT EXTRA-BLANC
 - FONDU LAFARGE
 - ÉLECTRO-FONDU
 - CIMENT DE LAITIER
 - CHAUX LAFARGE

CHAUX & CEMENTS
DE LAFARGE & DU TEIL

AGENCES: MARSEILLE, VIVIERS, LYON, VITRY LE FR., SÈTE, CALAIS, ANGOULÈME,
 ADMINISTRATION CENTRALE: **PARIS**, 19, Boul. Malesherbes

une garniture de frein
ne se juge pas à
son prix d'achat



C'est sa durée qui en fait
la valeur.

Abaissez le prix de revient
kilométrique de vos poids
lourds en montant des
garnitures capables de
résister longtemps au
service le plus intensif.

ADOPTÉZ

LES GARNITURES FERODO

reconnues les plus économiques et les plus sûres par la majorité des constructeurs.
SOCIÉTÉ AN^{ME} FRANÇAISE DU FERODO - Capital : 14.800.000 frs
2, Rue de Châteaudun, PARIS - Tél. : Trudaine 92-90 (3 lignes groupées)

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 16, RUE DE LA BAUME, PARIS (8^e)

Téléph. : Elysées 98-93 et 94

BUREAUX à :

LYON, NANCY, TOULOUSE, PONTARLIER, NANTES, CASABLANCA

USINE à VILLEURBANNE (Rhône)

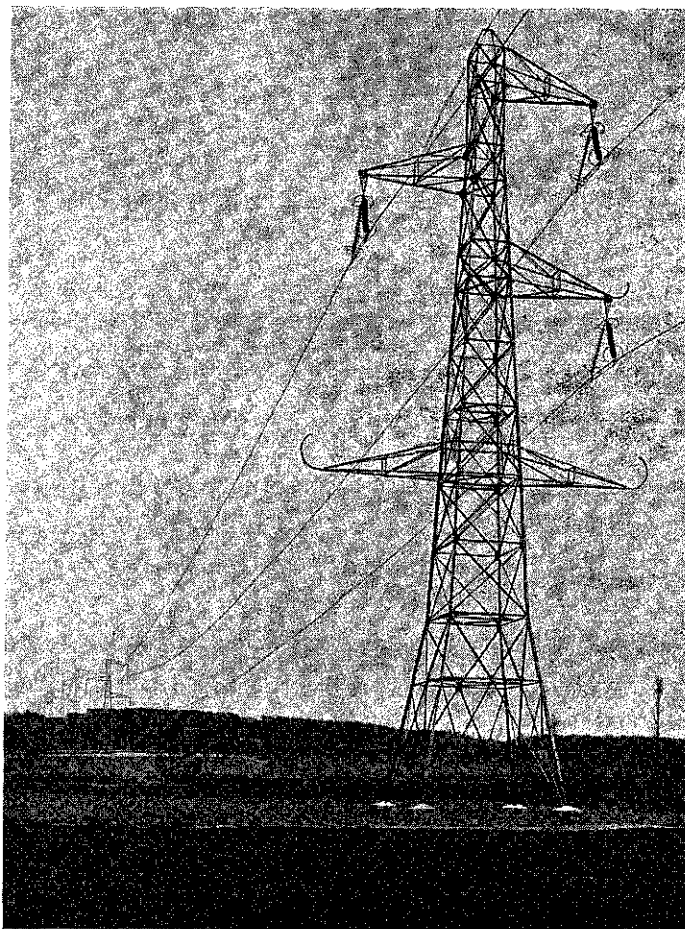


Réseaux
complets
de
distribu-
tion
d'énergie

Transports
de force

Traction
électrique

Stations
centrales



Postes

Tableaux

Postes
de
transfor-
mation
avec
redres-
seurs
à vapeur
de
mercure

Ligne 220.000 volts. Eguzon-Distre

PROCÉDÉS de CIMENTATION FRANÇOIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

Siège social : 36 bis, Avenue de l'Opéra, PARIS

Bureaux : ALGER, 21, rue Michelet

R. C. Seine 245.045 B

ASSÈCHEMENT DE TOUS TERRAINS AQUIFÈRES

Étanchement
de barrages
et de leurs assises

Creusement
de tunnels, puits
et galeries

Méthode spéciale
d'injection
des
alluvions graveleuses
à toute profondeur

Procédés spéciaux
brevetés
DE SILICATISATION
ET INJECTIONS
DE CIMENT
A HAUTE PRESSION

Réparation
des fondations
de Monuments
Edifices publics
Piles de ponts, etc.

Sondages à battage
et à rotation
pour
Etudes de terrains
Etudes géologiques

QUELQUES TRAVAUX EXÉCUTÉS :

Assèchements de barrages : Fully (Suisse), Champagny (Haute-Saône)

Cimentation d'assises de barrages : Camarassa (Espagne), Oued Fodda Ghrib (Algérie).

Injection d'alluvion : barrage de Charon (Algérie).

Réparation de monuments : Tour de Pise (Italie), Cathédrale Saint-Paul (Londres).

Injection de piles de pont : Waterloo Bridge (Londres).

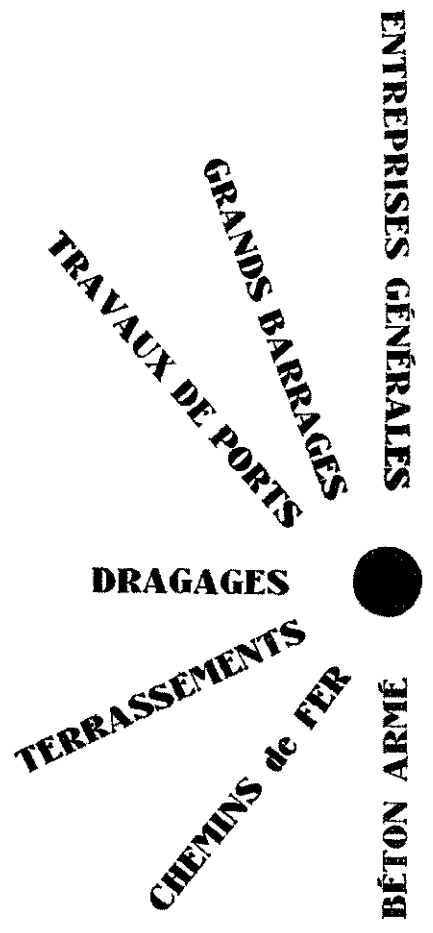
Creusement de tunnels : Tunnel de Mersey (Angleterre).

BETONAC

Revêtements durcisseurs de haute résistance.
Revêtements de protection pour OUVRAGES
HYDRAULIQUES.
Dallages industriels (ateliers, quais, cours, etc.)
Revêtements spéciaux d'usure
(silos, caniveaux, chapes hydrofuges, etc.)

**“ ENTREPRISES
INDUSTRIELLES
et
TRAVAUX PUBLICS ”**

Capital : 10 millions de francs

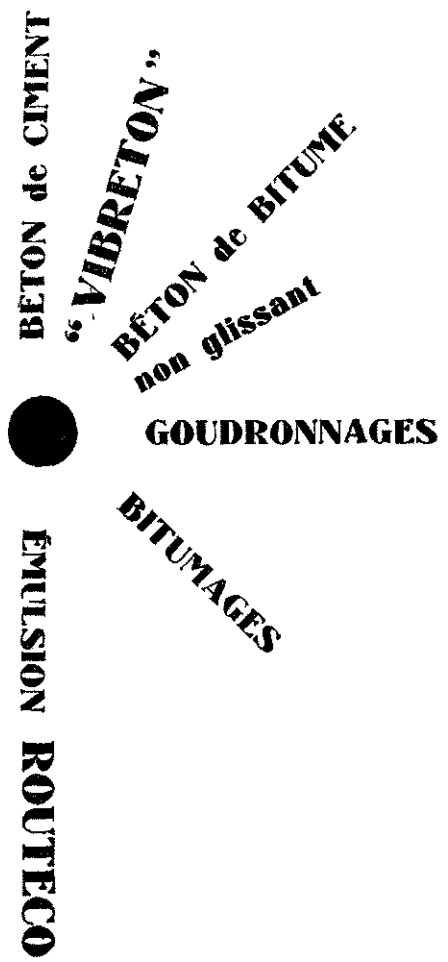


**FONDATEIONS difficiles
par
rabattement de nappe
ou
pétrification du sol**

**39, rue Washington
PARIS**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
des
ROUTES
ÉCONOMIQUES**

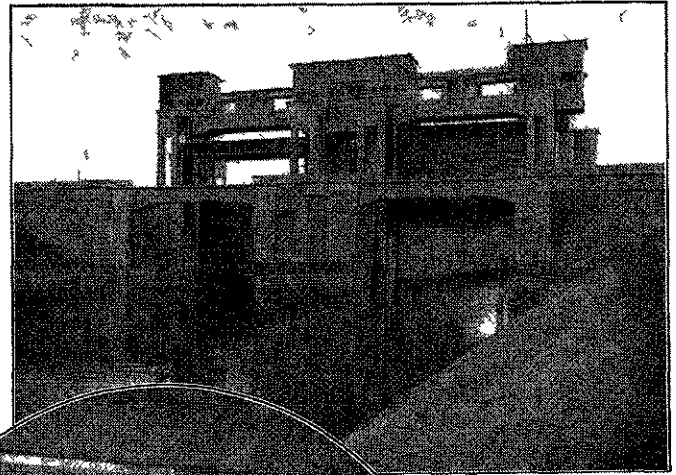
Capital : 2 millions de francs



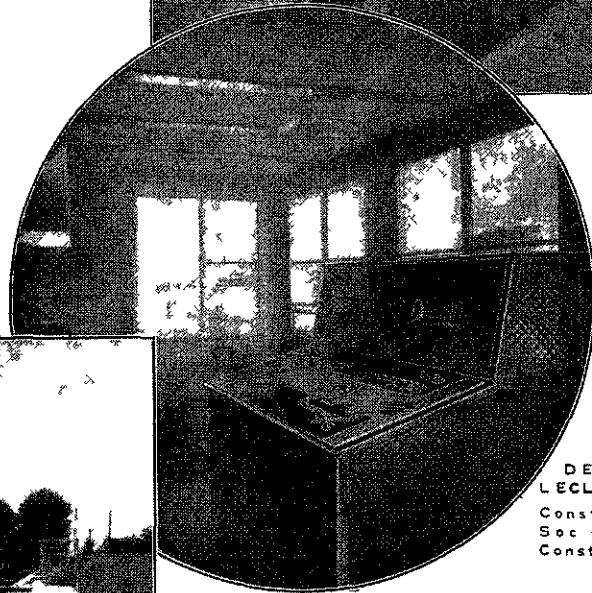
**39, rue Washington
PARIS**

L'ÉLECTRIFICATION DES ÉCLUSES

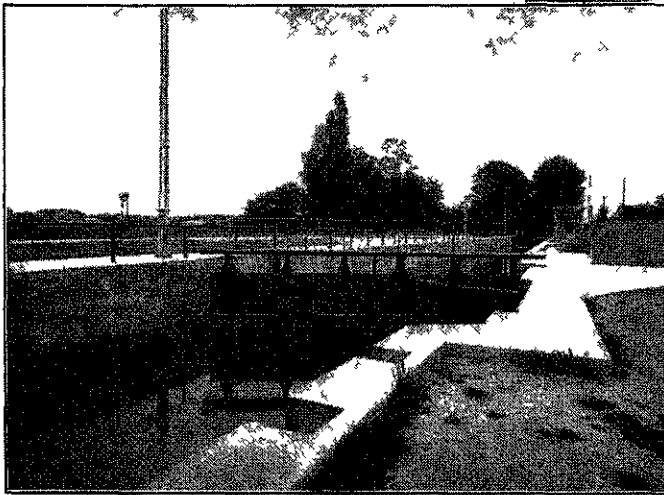
assure la rapidité
des manœuvres
et augmente le débit
de la voie fluviale.



ECLUSES DE KEMBS
Constructeur Mécanicien
Société Nouvelle des
Usines de la Chauxsore
Saint Etienne



**PUPITRE
DE COMMANDE DE
L'ECLUSE DE STRASBOURG**
Constructeur Mécanicien
Société Alsacienne de
Constructions Mécaniques
Graffenstaden



ECLUSE DE SEVRAN Constructeur Mécanicien Société Alsacienne
de Constructions Mécaniques Graffenstaden

**FACILITÉ DE COMMANDE
CONTROLE - SÉCURITÉ
FONCTIONNEMENT
AUTOMATIQUE OU
SEMI-AUTOMATIQUE**

**ÉTUDES SUR DEMANDE
DE TOUTE MANŒUVRE**

ALS·THOM

38, AVENUE KLÉBER, PARIS (XVI^e) - TÉLÉPHONE PASSY 00-90 A 00-99



**COMPRESSEURS D'AIR
 OUTILLAGE PNEUMATIQUE
 MATÉRIELS DE RÉPANDAGE**

Spiros
 DEPUIS 1842

USINES ET SIÈGE, SOCIAL :
 26-30, Rue de la Briche
SAINT-DENIS (Seine)

Téléphone :
 PLAINE 00-27, 01-38, 04-14, 08-49

SUCCURSALES A **PARIS, BRUXELLES, LONDRES, MADRID**
 et à **Alger, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes, Tours**

KOSSUTH

MATÉRIEL DE TRAVAUX PUBLICS

A. SCHARS

48 à 54, rue Achard -:- BORDEAUX

APPAREIL POUR OPÉRER LE MÉLANGE **GOUDRON-BITUME** LA FUSION ET LE FLUXAGE DES BITUMES

(BREVETÉ S. G. D. G.)

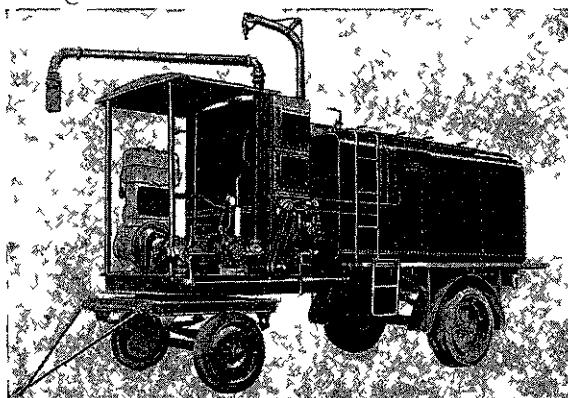
Cet appareil peut être utilisé suivant le cas envisagé :

- 1° — A faire fondre et à incorporer une certaine proportion de bitume au goudron, en introduisant en même temps le bitume froid et le goudron froid dans le même récipient; le chauffage du goudron par circulation fait entrer en fusion le bitume contenu dans des paniers.
- 2° — A utiliser du goudron ou une huile appropriée comme fondant pour amorcer le chauffage des bitumes purs et arriver à une fusion continue sans crainte de surchauffe localisée, qui entraînerait la cokéfaction, ou modifierait les propriétés du bitume.
- 3° — A additionner aux bitumes bruts la quantité d'huile nécessaire à leur fluxage, pour être utilisés sur routes.
- 4° — Comme poste réchauffeur mobile. Grâce à son calorisateur de grande surface il permet d'approvisionner les répanduses en goudron dégourdi ou chauffé à la température nécessaire au répandage.

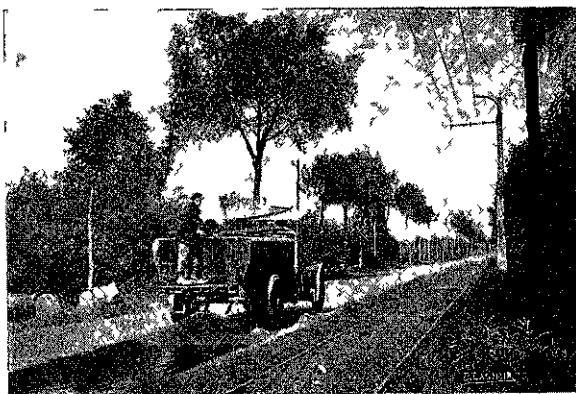
NOTICES
DESCRIPTIVES
sur demande

Les expériences que nous suivons depuis plusieurs années ont prouvé que notre matériel a toujours donné des mélanges goudron-bitume parfaitement homogènes.

Malgré les différences considérables que présentaient les produits traités, aucune trace de décantation n'est apparue même après cinq mois de



Poste mobile pour la fabrication du Goudron-Bitume
Chauffage au mazout

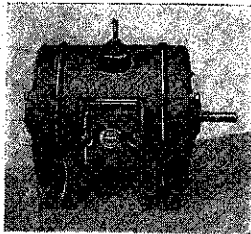


Répandage par Appareil Diffuseur
Breveté France et Étranger

NOTICES
DESCRIPTIVES
sur demande

stockage du mélange.

Cette homogénéité obtenue à basse température a permis l'épandage des goudrons bitume à 20 0/0, aux environs de 100°, c'est-à-dire que l'application de ce mode de revêtement n'est ni plus dangereuse, longue ou onéreuse qu'un goudronnage ordinaire.



DEPUIS LES PETITS
MOTEURS DE 0.3 CV...

TOUT CE
QUI CONCERNE
LES
APPLICATIONS
INDUSTRIELLES
DE
L'ELECTRICITE

Les Forges et Ateliers de Constructions
Électriques de

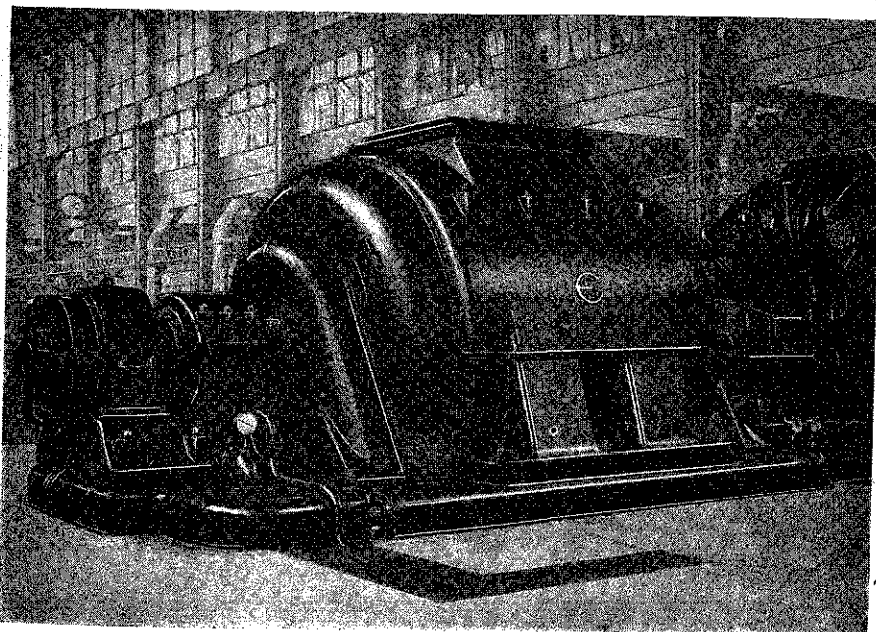
JEUMONT

75, BOULEVARD HAUSSMANN PARIS (8^è)
DIRECTION GENERALE A JEUMONT (NORD)

construisent

- Machines tournantes - Câbles et Fils
- Appareillage gros et petit - Turbines
- Barrages - Vannes
- Appareils de levage - etc... etc...

DE... JUSQU' AUX ALTERNATEURS
72.000 KVA. A 3.000 T/M.



Les bons ouvrages techniques sont de plus en plus recherchés

C'est à la Librairie

TÉLÉPHONE
Danton 99-15 (3 lignes)



CHÈQUES POSTAUX
Paris 75-45

ÉDITEUR, 92, rue Bonaparte, PARIS (VI)

que vous trouverez

le catalogue le plus complet

contenant près de 3.000 titres

Il comprend les divisions suivantes :

ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL. — MÉCANIQUE. — AUTOMOBILISME. — AÉRONAUTIQUE. — ÉLECTRICITÉ. — TÉLÉGRAPHIE. — TÉLÉPHONIE. — CHIMIE ET ANALYSE CHIMIQUE. — INDUSTRIES DIVERSES. — AGRICULTURE. — TRAVAUX PUBLICS. ASSAINISSEMENT. — CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS. — GÉOLOGIE. — MINES. — CONSTRUCTION. — HYDRAULIQUE. — MÉTALLURGIE.

La Librairie DUNOD édite :

La Technique Moderne. *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 125 fr.
Etranger..... 180 fr. (164 fr.¹)

L'Electricien. *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 55 fr.
Etranger..... 95 fr. (83 fr.¹)

La Vie Automobile. *Revue bimensuelle.*

Abonnement : France..... 84 fr.
Etranger..... 150 fr. (130 fr.¹)

La Revue générale des Chemins de fer. *Mensuelle.*

Abonnement : France..... 120 fr.
Etranger..... 160 fr. (145 fr.¹)

Les Annales des Mines. *Revue mensuelle.*

Abonnement : Paris..... 130 fr.
Départements..... 140 fr.
Etranger..... 170 fr. (160 fr.¹)

(1) Prix spécial pour les pays ayant adopté l'échange du tarif postal réduit.

PORTLAND ARTIFICIEL

ROC

LE DERNIER NÉ...
LE MEILLEUR...

ROC doit sa supériorité à l'excellence des matières premières et à la perfection de sa fabrication.

ROC est garanti pur. Il ne contient ni fondant, ni colorant, ni laitier, ni produits chimiques.

ROC n'est pas un Superciment. C'est un ciment portland normal dont les résistances rivalisent celles des superciments.

**HATEZ-VOUS DE FAIRE UN ESSAI
AVANT DE TRAITER VOS ACHATS**

LAMBERT FRÈRES & C^{IE}

Société en commandite par actions au capital de 27 500 000 francs

Siège social : CORMEILLES-EN-PARISIS (Seine-et-Oise)

USINE A CORMEILLES-EN-PARISIS, S.-&-O. (12 kilom. de Paris)
Chargement sur camions à l'usine. Livraisons directes sur chantiers à Paris
et en banlieue.

DÉPOTS : PARIS, Quai de la Rapée (face la rue Villiot).
— Quai Debilly (près le pont d'Iéna).
COURBEVOIE, 35, Quai de Seine.
CHOISY-LE-ROI, 1, Avenue de Danville.
AUBERVILLIERS, 25, Rue de la Haie Coq
VERSAILLES, 9, Rue Porte de Buc.
VAUJOURS, Route de Meaux.
MAISONS-LAFFITTE, 3, Rue de Paris.

DIRECTION COMMERCIALE

PARIS — 82, RUE SAINT-LAZARE

Téléph. : TRINITÉ 27-40 (3 lignes). — Adr tél. : MATÉRIA-PARIS-118



Composition du Comité d'Administration

A. — BUREAU.

Président.

MM.

JOYANT, I. G. P. C., 45, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine.

Vice-Présidents.

BÈS DE BERG, I. G. M., 31, rue de Liège, Paris (8^e).

LE ROUX, I. G. P. C., 24, rue de Varenne, Paris (7^e).

SCHWARTZ, I. C. P. C., 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).

Secrétaire.

MAYER, I. O. M., 25, rue de Grenelle, Paris (7^e).

Secrétaire adjoint.

RENAULT I. O. P. C., 11, rue Massenet, Paris (16^e).

Trésorier.

DEYMIÉ, I. O. P. C., 9, rue Leboutoux, Paris (17^e).

B. — DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX

MM.

AUGUSTIN, I. C. P. C., 26, rue du Cardinal-Pie, Chartres (Eure-et-Loir).

BÈS DE BERG, I. G. M., 31, rue de Liège, Paris (8^e).

COINTE, I. O. P. C., 122, boul. Malesherbes, Paris (17^e).

COLSON (Georges), I. G. P. C., 64, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).

HACHON, I. O. P. C., 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17^e).

LUDINART, I. O. P. C., 13, place Carnot, Charleville.

JOYANT, I. G. P. C., 45, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine.

PROT, I. O. P. C., 21, boulevard Lefebvre, Paris (15^e).

RENAULT, I. O. P. C., 11, rue Massenet, Paris (16^e).

SCHWARTZ, I. C. P. C., 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).

TARNIER, I. C. P. C., 20, place du Château, Blois (Loir-et-Cher).

WEILL, I. C. M., 12, rue Saint-Simon, Paris (7^e).

C. — DÉLÉGUÉS DE GROUPES.

Groupe des Mines : MAYER, I. O. M., 25, rue de Grenelle, Paris (7^e).

RICARD, I. O. M., Douai.

Groupe de Paris : LE ROUX, I. G. P. C., 24, rue de Varenne, Paris (7^e).

GERVAIS DE ROUVILLE, I. C. P. C., 43, avenue du Président-Wilson, Paris (16^e).

DEYMIÉ, I. O. P. C., 9, rue Leboutoux, Paris (17^e).

GASPARD, I. O. P. C., 6, rue Berthollet, Paris (5^e).

GÉNY, I. O. P. C., 246, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).

MICHEL, I. O. P. C., 9, avenue Constant-Coquelin, Paris (7^e).

Groupe d'Amiens : NOEL, I. C. P. C., 2, rue St-Pierre-aumarché, Laon (Aisne).

Groupe de Nancy : NINCK, I. C. P. C., 27, place Carrière, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Groupe de Lyon : BUISSON, I. C. P. C., Moulins.

Groupe de Marseille : VILLEVIELLE, I. O. P. C., 8, rue Picot, Toulon (Var).

Groupe de Toulouse : CRESCENT, I. C. P. C., 9, Boulingrin, Toulouse.

Groupe de Bordeaux : HUPNER, I. C. P. C., 87, avenue de Bordeaux, Agen (Lot-et-Garonne).

Groupe d'Orléans : BISCH, I. O. P. C., 2, rue Prunevaux, Nevers.

Groupe du Mans : RENAUD (Bernard), I. C. P. C., 44, boulevard du Roi-René, Angers (Maine-et-Loire).

Groupe de l'Afrique du Nord : GODIN, I. O. P. C., 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15^e).

Groupe colonial : MÉCHIN, I. O. P. C., 16, rue Amiral-Joinville, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Groupe des Elèves Ingénieurs : CRUSSARD (Jean), E.I.P.C., 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Composition et fonctionnement de la Commission des marchés prévue à l'article 4 de l'avenant du 6 juillet 1933 à la convention du 28 juin 1921 entre l'Etat et les grands réseaux de chemins de fer.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre des Travaux publics
et du ministre des Finances,

Vu la loi du 8 juillet 1933 approuvant l'avenant à la convention du 28 juin 1921, passé le 6 juillet 1933 entre l'Etat et les grands réseaux de chemins de fer;

Vu notamment les dispositions suivantes de l'article 4 dudit avenant :

« Une commission des marchés, au sein de laquelle le comité de direction (pour les marchés communs) ou le réseau intéressé (pour les autres marchés) sera représenté avec voix consultative, sera chargée d'examiner les conditions dans lesquelles sont passés par les réseaux ceux des marchés jugés par eux nécessaires aux besoins de leur exploitation, dont le montant net dépasse 50.000 francs quelle que soit la forme sous laquelle ces marchés sont passés.

« L'exécution de ces marchés sera subordonnée à l'avis de la commission, rien n'étant changé par ailleurs aux règles de contrôle en vigueur.

« La commission statuera sur le vu d'un rapport qui devra lui être soumis, au plus tard, dans la huitaine consécutive à la communication du marché.

« La commission formulera, sur chaque marché un avis ferme, favorable ou défavorable. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission devra être motivé.

« L'avis de la commission sera notifié, dans les trois jours, au comité de direction s'il s'agit d'un marché commun à plusieurs réseaux, ou au réseau intéressé, si le marché ne concerne qu'un seul réseau, ainsi qu'au ministre des Travaux publics. A défaut de notification dans les quinze jours suivant la communication du marché, l'avis de la commission sera considéré comme favorable.

« Les marchés qui auront fait l'objet d'un avis favorable de la commission seront exécutoires sans délai. En cas d'avis défavorable de la commission, le comité de direction pour les marchés communs, ou le réseau intéressé, pourra saisir le ministre en lui faisant part de ses observations. Le ministre devra se prononcer dans le délai de huit jours. Passé ce délai,

le ministre sera censé avoir partagé l'avis de la commission.

« Un décret déterminera, les réseaux entendus, la composition et le fonctionnement de cette commission » ;

Vu les lettres du président du comité de direction des grands réseaux en date des 31 octobre, 17 novembre, 6 décembre et 19 décembre 1933.

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué, au Ministère des Travaux publics, une commission chargée d'examiner les conditions dans lesquelles sont passés par les réseaux ceux des marchés jugés par eux nécessaires aux besoins de leur exploitation, dont le montant net dépasse 50.000 francs, ainsi que tous traités comportant le paiement ou la perception d'une redevance annuelle supérieure à 5.000 francs, quelle que soit la forme sous laquelle ces marchés et traités sont passés.

ART. 2. — La commission est composée de dix membres dont le président, nommés par le ministre des Travaux publics et pris parmi les membres en activité de service ou en retraite du conseil d'Etat, de la Cour des comptes, des corps des Ponts et Chaussées ou des Mines et de l'inspection générale des Finances, ainsi que parmi les personnalités ayant contribué à l'organisation ou au fonctionnement des chemins de fer.

Le président et les membres de la commission sont nommés pour deux ans. Leur mandat peut être renouvelé.

Tout membre qui perd la qualité ou n'exerce plus les fonctions à raison desquelles il fait partie de la commission cesse de plein droit d'être membre de cette commission.

Les membres de la commission ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans un marché ou une opération quelconque passé avec les réseaux ou pour leur compte.

ART. 3. — Des rapporteurs spéciaux peuvent être adjoints à la commission, par arrêté du ministre des Travaux publics; leur nombre ne sera pas supérieur à cinq. Ils seront pris parmi les membres en activité du conseil d'Etat, de la Cour des comptes, des corps des Ponts et Chaussées et des Mines, et de l'inspection générale des Finances, ainsi que parmi les fonctionnaires en activité de service des ministères des Travaux publics et des Finances et parmi les personnalités ayant contribué à l'organisation ou au fonctionnement des chemins de fer d'intérêt général.

Les rapporteurs spéciaux ont voix délibérative pour les affaires qu'ils rapportent.

Une décision du ministre des Travaux publics réglera l'organisation et le fonctionnement de la commission et de son secrétariat.

ART. 4. — La commission se réunit toutes les fois que les besoins du service l'exigent, soit sur la convocation du président, soit sur l'invitation du ministre des Travaux publics.

La commission peut déléguer à des sous-commissions de trois membres, dont la composition sera fixée par le président, le pouvoir d'examiner les marchés dont le montant est compris entre 50.000 et 200.000 francs. Ces sous-commissions fonctionneront comme la commission elle-même et auront les mêmes pouvoirs.

Le directeur général des chemins de fer au ministère des Travaux publics ou son délégué, le chef de la mission du contrôle financier ou son représentant, ainsi qu'un représentant du comité de direction des grands réseaux (pour les marchés communs) ou du réseau intéressé (pour les autres marchés) assistent aux séances de la commission avec voix consultative.

Le président peut demander aux directeurs des services du contrôle, ou à l'un d'eux, d'assister à une séance de la commission pour être entendu par elle.

ART. 5. — La commission examine, au rapport de l'un de ses membres ou d'un rapporteur spécial, tous les marchés visés à l'article premier du présent décret. Le rapport doit être soumis à la commission dans la huitaine qui suit la date de la communication.

Le président fixe la répartition des affaires par catégories entre les membres qui sont chargés de les rapporter et entre les rapporteurs spéciaux.

Les pièces à soumettre par les réseaux comprennent le texte du marché et une notice explicative indiquant les conditions dans lesquelles il a été négocié.

La communication en est faite au secrétaire, lequel en délivre un récépissé, dont la date sert de point de départ aux délais fixés au premier et au huitième alinéas du présent article. Le secrétaire transmet directement le dossier au rapporteur dans les attributions duquel il entre.

Les réseaux tiennent à la disposition de la commission le dossier complet du marché. Le rapporteur peut demander tous renseignements utiles et communication de toute correspondance.

La commission formule sur chaque marché un avis ferme, favorable ou défavorable. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission doit être motivé.

L'avis de la commission est notifié dans les trois jours au comité de direction, s'il s'agit d'un marché commun à plusieurs réseaux, ou au réseau intéressé, si le marché ne concerne qu'un seul réseau. Il est communiqué au ministre des Travaux publics.

A défaut de notification dans les quinze jours suivant

la communication du marché à la commission, l'avis de la commission sera considéré comme favorable.

Les marchés qui auront fait l'objet d'un avis favorable de la commission seront exécutoires sans délai. En cas d'avis défavorable de la commission, le comité de direction pour les marchés communs, ou le réseau intéressé, pourra saisir le ministre des Travaux publics, en lui faisant part de ses observations. Le ministre devra se prononcer dans le délai de huit jours. Passé ce délai le ministre sera censé avoir partagé l'avis de la commission.

Une procédure spéciale sera instituée en vue de l'examen des marchés nécessitant une décision d'urgence.

ART. 6. — La commission ne peut valablement délibérer que lorsque six au moins des membres sont présents. Les avis sont pris à la majorité des voix des membres présents; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les sous-commissions ne peuvent délibérer que si tous leurs membres sont présents.

Le règlement intérieur de la commission est soumis à l'approbation du ministre des Travaux publics. Il fixe les modalités de la procédure visée à l'article 5.

ART. 7. — Le président, les membres et les rapporteurs spéciaux de la commission reçoivent une indemnité annuelle dont le montant est fixé par le ministre des Travaux publics.

ART. 8. — Les frais annuels de fonctionnement de la commission des marchés, tels qu'ils sont définis ci-après, sont supportés par les réseaux au prorata des recettes brutes de l'année précédente, au même titre que les dépenses de fonctionnement du conseil supérieur des chemins de fer et du comité de direction.

L'état de prévision des dépenses de la commission est préparé chaque année par le président et arrêté par le ministre des Travaux publics, après avis du comité de direction et du directeur général des chemins de fer au ministère des Travaux publics.

Sont compris dans ces dépenses, notamment, les frais afférents aux indemnités du président et des membres de la commission ainsi que des rapporteurs spéciaux, aux émoluments, traitements et indemnités du personnel du secrétariat et aux frais de bureau nécessités par le fonctionnement de la commission et du secrétariat.

ART. 9. — Le ministre des Travaux publics et le ministre des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1934.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le ministre des Travaux publics,
Joseph PAGANON.

Le ministre des Finances,
Georges BONNET.

Statuts du P. C. M.

TITRE PREMIER.

Association. — Son objet.

ARTICLE PREMIER. — Le siège de l'Association est fixé à Paris, à l'Ecole Nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères. Il pourra être transféré par décision du Comité.

ART. 2. — L'Association prend le titre de : *Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines*. Elle sera rendue publique conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

ART. 3. — Le but de l'Association est de :

1° Défendre les intérêts moraux et matériels des corps des ponts et chaussées et des mines;

2° Se tenir au courant des questions intéressant les services des ponts et chaussées et des mines et intervenir, s'il y a lieu, pour le bien des ces services;

3° Entretenir des relations entre ses membres, notamment par le moyen de réunions, de voyages et de publications.

TITRE II.

Comité d'administration.

ART. 4. — Un Comité représente et administre l'Association. Il est composé de trente et un membres, dont douze délégués généraux et dix-neuf délégués de groupe.

Sur les douze délégués généraux, cinq au moins résident à Paris.

Les membres du Comité doivent faire partie de l'Association depuis trois ans, au moins, au 1^{er} novembre précédant les élections; exception est faite pour l'élève ingénieur, élu par le groupe des élèves ingénieurs.

Les délégués généraux doivent comprendre au moins deux membres non en activité de service. Ils ne peuvent en comprendre plus de quatre.

Dans le dépouillement du scrutin, les résultats des votes en opposition avec les dispositions ci-dessus ne sont pas comptés.

Si la contradiction résulte d'un trop grand nombre de noms d'une même catégorie sur un bulletin, les premiers noms sont seuls retenus.

ART. 5. — Les délégués généraux sont élus par l'ensemble des membres de l'Association réunis en Assemblée générale ordinaire.

Les délégués de groupes sont élus par les membres de l'Association réunis en groupes constitués dans les conditions fixées par le Règlement intérieur.

Les membres du Comité sont élus pour trois ans et renouvelés par tiers tous les ans, cette proportion s'appliquant séparément aux délégués généraux et aux délégués de groupes; exception est faite pour le délégué du groupe des élèves ingénieurs qui est élu pour un an. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Il est procédé chaque année au remplacement des membres qui auraient disparu par démission ou décès, ou de ceux qui seraient atteints, par suite d'un changement de situation, par l'une des incompatibilités stipulées à l'article 4 ci-dessus ou au Règlement intérieur. Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

A titre transitoire, la première élection des trois délégués généraux destinés à porter de neuf à douze le nombre de ces délégués, se fera par correspondance et sera homologuée par le Comité.

Les trois nouveaux délégués seront élus : l'un pour le délai qui courra de la première élection jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le second pour ce délai plus un an, le troisième pour ce délai plus deux ans. La détermination de la durée de leur mandat s'effectuera après leur élection, par tirage au sort.

Dans le cas où aucun des membres du Comité ne pourrait assurer le fonctionnement d'un service de l'Association qui ne doit pas être interrompu, le Comité a la faculté de s'adjoindre un membre nouveau jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

ART. 6. — Le Comité élit parmi ses membres un bureau composé de :

Un Président;

Trois vice-présidents, dont un au moins choisi parmi les délégués de groupes;

Un secrétaire;

Un secrétaire-adjoint;

Et un trésorier.

A défaut du Président, l'un des vice-présidents devra appartenir au corps des mines.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents et des membres du Comité qui, n'ayant pu assister à la réunion, ont délégué leurs voix à d'autres membres du Comité, sauf la dérogation stipulée à l'article 22.

Un membre du Comité ne peut disposer de plus de trois voix, y compris la sienne. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les frais réels de transport en chemin de fer en France des membres du Comité sont à la charge de l'Association.

ART. 8. — Le Comité détermine, à charge de ratification par l'Assemblée générale, les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il désigne à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ART. 9. — Le Comité délègue, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 10. — Le Comité porte chaque année à la connaissance de tous les ingénieurs, faisant ou non partie de l'Association, le compte rendu des Assemblées générales, les statuts de l'Association et la liste de ses membres.

TITRE III

Assemblées générales.

ART. 11. — Il y a, chaque année, une Assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des Assemblées générales extraordinaires; ces dernières sont convoquées par le Comité soit sur son initiative, soit sur une demande adressée au président et signée de vingt-cinq membres de l'Association.

ART. 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents statuts, l'Assemblée générale ordinaire et les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des voix des membres présents ou représentés sur les questions qui leur sont soumises.

Les délégations données par les membres de l'Association absents doivent être déposées au lieu où se réunit l'Assemblée générale une demi-heure avant l'ouverture de la séance. Aucun des membres présents ne peut disposer de plus de 10 voix y compris la sienne.

Le Comité arrête l'ordre du jour, il est obligé d'y inscrire toute question pour laquelle une demande aura été faite par cinq membres de l'Association un mois à l'avance.

Cet ordre du jour doit être porté à la connaissance des membres de l'Association quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Aucune question étrangère à l'ordre du jour ne peut être l'objet d'un vote de l'Assemblée. elle peut seulement donner lieu à échange de vues après l'épuisement de l'ordre du jour et au dépôt de vœux et de motions sur le bureau, en vue d'un examen par le Comité et de délibérations ultérieures.

Le président du Comité préside les Assemblées générales.

ART. 13. — L'Assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an.

Elle entend la lecture du rapport annuel du Comité et statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, au remplacement des délégués généraux sortants du Comité et valide la désignation des délégués de groupes; toutefois, l'Assemblée générale peut, par une délibération spéciale, déléguer au Comité ses pouvoirs pour la validation des délégués de groupes.

Le vote par correspondance est admis pour ces élections qui ont lieu à la majorité des voix des votants.

ART. 14. — Les Assemblées générales extraordinaires peuvent seules délibérer sur des propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association. Elles ne peuvent le faire valablement que si le tiers, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, une deuxième Assemblée générale serait convoquée au plus tôt un mois après la première.

Cette seconde Assemblée ne pourra valablement délibérer sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association que si le sixième, au moins, des membres inscrits est présent ou représenté.

Les Assemblées générales extraordinaires statuent à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés sur les propositions tendant à modifier les statuts, l'objet ou le caractère de l'Association.

TITRE IV.

Fonds de l'Association.

ART. 15. — La cotisation annuelle est de 100 francs pour les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef, de 70 francs pour les ingénieurs ordinaires et de 20 francs pour les élèves ingénieurs.

Pour les inspecteurs généraux, les ingénieurs en chef en retraite, et les ingénieurs démissionnaires qui ont atteint l'âge où ils seraient mis à la retraite s'ils étaient restés dans l'Administration, la cotisation est de 40 francs; pour les ingénieurs en retraite, la cotisation est de 30 francs.

Le tarif des cotisations pourra être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

ART. 16. — La cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 1.000 francs en une seule fois ou par quatre versements annuels de 300 francs effectués pendant quatre années consécutives.

Les membres qui rachètent leur cotisation par une somme de 1.500 francs reçoivent le titre de « Membres bienfaiteurs ».

Le taux de ces versements peut être modifié par l'Assemblée générale ordinaire.

Les membres qui ont racheté leur cotisation ou commencé le rachat de leur cotisation au tarif antérieurement en vigueur ne sont pas tenus de compléter le rachat en tenant compte des tarifs ci-dessus.

ART. 17. — Les sommes versées pour rédimer les cotisations constituent le fonds social, dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du fonds social.

ART. 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un fonds de réserve qui reste à la disposition du Comité.

L'Assemblée générale peut décider le versement au fonds social d'une partie du fonds de réserve.

ART. 19. — L'année sociale commence le 1^{er} novembre.

TITRE V.

Réunions et publications.

ART. 20. — La date, le lieu et l'objet des réunions sont fixés par le Comité.

Elles comprennent, notamment, des tournées en France et à l'étranger et des conférences.

Peuvent être admis dans les conditions fixées par le Règlement intérieur, à certaines réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des sociétaires et des personnes étrangères.

Les frais généraux d'organisation des réunions sont à la charge de l'Association. Les dépenses personnelles qu'entraînent les réunions (repas, frais de déplacement, etc...) sont supportées par les sociétaires qui y prennent part.

Un bulletin sera publié par les soins du Comité.

TITRE VI.

Dispositions diverses.

ART. 21. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les réunions.

ART. 22. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un membre de l'Association. Il statue, ce membre dûment convo-

qué pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des 5/6 des voix des membres présents et des 2/3 des voix des membres en exercice.

Par dérogation à l'article 7, les membres du Comité non présents à la réunion ne peuvent déléguer leur vote pour l'application du présent article.

ART. 23. — Les statuts peuvent être modifiés par une Assemblée générale extraordinaire dans les conditions prévues à l'article 13 soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de trente membres, adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association, quinze jours au moins, avant la réunion de l'Assemblée générale.

ART. 24. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par une Assemblée générale extraordinaire réunie et délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent. La délibération fixe l'attribution des biens.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 1930 et remplaçant le Règlement antérieur.)

CHAPITRE PREMIER

Délégués généraux, Groupes régionaux, Comité d'administration.

ARTICLE PREMIER. — Les délégués généraux comptent parmi leurs membres deux membres du Corps des Mines.

ART. 2. — Les groupes qui élisent des délégués de groupes sont constitués de la façon suivante :

1° Groupe du *Corps des mines*;

2° Groupe de *Paris*, comprenant les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne;

3° Groupe d'*Aniens*, comprenant les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme;

4° Groupe de *Nancy*, comprenant les départements des Ardennes, de l'Aube, de Belfort, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges;

5° Groupe de *Lyon*, comprenant les départements de l'Ain, de l'Allier, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie;

6° Groupe de *Marseille*, comprenant les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, de Vaucluse, du Var.

7° Groupe de *Toulouse* comprenant les départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Haute-Garonne, de la Lozère, du Lot, des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne;

8° Groupe de *Bordeaux*, comprenant les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées;

9° Groupe d'*Orléans*, comprenant les départements de la Creuse, du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Nièvre, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de l'Yonne;

10° Groupe du *Mans*, comprenant les départements des Côtes-du-Nord, du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Manche, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, des Deux-Sèvres, de la Sarthe et de la Vendée;

11° Groupe de l'*Afrique du Nord*, comprenant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc;

12° Groupe *colonial*, comprenant les colonies, protectorats, pays sous mandats, non compris dans le groupe précédent;

Chaque groupe comprend les ingénieurs des ponts et chaussées membres de l'Association en résidence dans la région correspondante, sauf le groupe des mines qui comprend l'ensemble des ingénieurs des mines membres de l'Association, et le groupe des élèves ingénieurs qui comprend les élèves ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, membres de l'Association.

Chaque groupe élit un délégué, sauf le groupe des mines, qui élit deux délégués et le groupe de Paris, qui élit six délégués.

Les groupes doivent faire connaître au président du Comité, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la liste de leurs membres et la composition de leur bureau.

L'Association n'intervient pas dans le fonctionnement financier des groupes et ne les subventionne d'aucune manière, sauf en ce qui concerne les frais d'impression et de correspondance entraînés par les élections des délégués de groupes.

ART. 3. — Le Comité d'administration procède chaque année, dans un délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ART. 4. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué dix jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ART. 5. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le président et le secrétaire.

ART. 6. — Le trésorier et le secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

CHAPITRE II.

Assemblées générales ordinaires.

ART. 7. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit autant que possible dans la seconde quinzaine du mois de janvier; elle est convoquée quinze jours au moins à l'avance.

ART. 8. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du bureau du Comité.

CHAPITRE III.

Elections des Membres du Comité.

ART. 9. — L'élection des délégués généraux a lieu en Assemblée générale. Le Comité prévient les sociétaires des vacances des délégués généraux à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins vingt jours

ART. 10. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de rigueur.

Elles doivent indiquer les nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acception, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ART. 11. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, quinze jours, au moins, avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les candidatures ou propositions de candidatures de délégués généraux qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 10.

ART. 12. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote ou envoyés par correspondance affranchie au secrétaire du Comité. Le dépôt en est valable jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close portant la mention « Bulletin de vote », ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant.

L'ouverture est faite par les scrutateurs au moment du dépouillement du scrutin, le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ART. 13. — Un membre du Comité assisté d'un certain nombre d'assesseurs procède au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve, toutefois, de la vérification par le Comité de la régularité des opérations.

ART. 14. — Le Comité prévient au moins deux mois avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire le président de chaque groupe intéressé des vacances à pourvoir.

Chaque groupe procède à l'élection de son ou de ses délégués dans les conditions indiquées pour l'élection des délégués de groupe, les délais prévus pouvant être toutefois modifiés; il doit faire connaître au président du Comité le résultat de cette élection huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ordinaire, et doit envoyer en même temps le procès-verbal de l'élection.

Toutefois, le délégué du groupe des élèves ingénieurs sera élu, chaque année, dans le mois qui suit la rentrée des deux écoles; cette élection sera provisoirement validée par le Comité.

Pour les premières élections à faire après l'approbation des présents statuts, des dispositions spéciales pourront être prises par le Comité pour réduire ces délais.

CHAPITRE IV.

Cotisation.

ART. 15. — La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1^{er} novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ART. 16. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ART. 17. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déféré à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

CHAPITRE V.

Comptabilité. — Administration.

ART. 18. — Le trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ART. 19. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ART. 20. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du trésorier.

ART. 21. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une Commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ART. 22. — Un agent général appointé, nommé par le Comité, assure, sous la surveillance et la direction du secrétaire et du trésorier, le fonctionnement du secrétariat et de la comptabilité.

ART. 23. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

CHAPITRE VI.

Fonds social. — Fonds de réserve

ART. 24. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'Etat, ou en fonds jouissant d'une garantie d'intérêt de l'Etat, ou en obligations du Crédit foncier.

ART. 25. — Ces opérations sont effectuées par le trésorier. Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du président et du secrétaire.

ART. 26. — Le trésorier opère, dans les mêmes conditions les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

CHAPITRE VII

Réunions et publications

ART. 27. — Les réunions ont pour objet notamment : 1^o des tournées en France et à l'étranger; 2^o des dîners; 3^o l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'Ingénieur; 4^o des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ART. 28. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris. Elles sont présidées, soit par le président ou un vice-président du Comité d'Administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par le Comité.

ART. 29. — Les ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ART. 30. — Dans les tournées, peuvent être admis, en dehors des sociétaires, les femmes et les enfants non mariés des sociétaires participant à la tournée.

ART. 31. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ni dans les publications

RÈGLEMENT ANNEXE du compte spécial de réception

(Approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire
du 29 janvier 1933.)

ARTICLE PREMIER. — Il sera ouvert, dans les écritures du Trésorier un compte spécial pour réception de certaines personnalités françaises ou étrangères, notamment celles qui auront facilité les tournées d'une façon quelconque.

ART. 2. — A ce compte :

A) Seront portés en crédit :

1° Les contributions des participants aux tournées du P.C.M. ;

2° Les dons et les subventions que le Comité décidera, s'il y a lieu, d'affecter à ce compte ; ces subventions seront, au

cours d'un exercice, au minimum égales au solde créditeur du même compte à la clôture de l'exercice précédent.

B) Seront portés en débit :

Les frais occasionnés par les réceptions organisées ou autorisées par le Comité.

ART. 3. — Quand un membre du P.C.M. estimera devoir faire appel aux ressources du compte spécial, il adressera une demande au Comité qui lui répondra dans le plus bref délai s'il accepte, et dans quelle mesure.

En cas d'urgence, le Trésorier, après consultation du bureau, fera le nécessaire, mais il en rendra compte à la réunion du Comité qui suivra.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1934

La séance est ouverte à 14 h. 40, sous la présidence de M. **Joyant**, Président du Comité d'Administration du P.C.M.

Après désignation des scrutateurs qui assisteront M. **Gény**, Secrétaire-Adjoint du Comité, dans le dépouillement des bulletins de vote, et des Commissaires chargés de vérifier les comptes, M. le Président donne lecture du Rapport moral du Comité, sur l'activité déployée au cours de l'année 1933.

RAPPORT MORAL

MES CHERS CAMARADES,

L'année qui vient de s'écouler a été, encore plus que l'année 1932, une année de crise économique et budgétaire, et elle nous apporte de graves sujets de préoccupation.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des inquiétudes que nous pouvons avoir, comme tous les citoyens français, concernant les problèmes politiques et financiers de l'heure présente. En considérant les événements du seul point de vue de nos intérêts professionnels, nous les trouvons menaçants pour l'avenir de nos Corps d'Ingénieurs.

Dans la détresse où se débat actuellement le budget de l'Etat, les fonctionnaires sont placés, devant l'opinion publique, en posture de parasites, de profiteurs d'abus, qu'il faut sévèrement ramener à la portion congrue. Les fonctionnaires, moyens et petits, fortement syndiqués, et constituant une masse électorale puissante, se sont énergiquement défendus et, en faisant renverser par deux fois les Ministères qui négligeaient leur opposition, ont su limiter à un taux assez modéré la part des sacrifices qui leur a été imposée.

Quant aux fonctionnaires des cadres supérieurs, ils sont toujours les plus mal traités. Lors de la dévalorisation du franc, en 1927, ils ont été les derniers à voir leurs traitements rajustés, et au taux le plus bas; dans les mesures fiscales récentes, ils sont frappés les premiers, et au taux le plus fort.

Certes, les Ministres, les Parlementaires reconnaissent volontiers dans le privé, les mérites des hauts fonctionnaires; ils savent que, pendant que les Ministères se succèdent trop rapidement, les cadres supérieurs seuls maintiennent la continuité de marche des rouages administratifs, rouages compliqués, que l'ingérence du législatif tend plus à fausser qu'à contrôler. Mais, ces bonnes dispositions ne se traduisent guère en actes dans la vie publique, et nous voyons se succéder depuis dix ans des Commissions d'enquête, des Commissions d'économies, où les cadres supérieurs, plus que les autres, sont cités en posture d'accusés.

Faudrait-il donc que les cadres supérieurs, pour obtenir la considération qu'ils méritent, se lancent, comme leurs collaborateurs immédiats, dans l'action politique et syndicaliste? Ce serait la fin des vieilles traditions qui ont fait longtemps l'honneur de nos Corps et que, pour notre part, nous croyons nécessaires à la bonne direction des Services de l'Etat.

MES CHERS CAMARADES,

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, notre Comité

s'est efforcé de maintenir ou de rétablir une collaboration efficace avec les autres groupements d'Ingénieurs.

Nous avons participé aux délibérations de la Fédération des Cadres Supérieurs Techniques de l'Etat, qui comprend, avec le P.C.M., l'Association des Ingénieurs de l'Aéronautique, celle des Ingénieurs des Télégraphes et celle des Ingénieurs des Manufactures de l'Etat. Le Comité de la Fédération a suivi de près les débats concernant les retenues sur les traitements et la réforme des indemnités, et est intervenu, à plusieurs reprises, par des démarches officielles ou officielles.

Nous avons repris contact avec le Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, — et nous avons conservé de bonnes relations avec le Syndicat des Adjointes-Techniques des Ponts et Chaussées et des Mines. Nous étudions, avec ces deux Syndicats, des questions professionnelles importantes: la définition des emplois de subdivisionnaires et de Chefs de bureau, et la mesure dans laquelle ces emplois peuvent être attribués à des Adjointes-Techniques; la modification des règles de répartition des honoraires pour travaux communaux ou syndicaux entre les divers échelons d'Ingénieurs et Agents ayant participé aux études et travaux, etc...

Nous avons constitué, avec ces deux Syndicats, une délégation qui a été reçue par le Président et les membres de la Commission Supérieure des Economies, et nous avons été unis dans la défense de nos intérêts communs.

Nous avons pris contact avec la Fédération des Associations, Sociétés et Syndicats français d'Ingénieurs (F.A.S.-S.F.I.), et l'avons mise en garde contre la campagne de dénigrement entreprise, contre les Ingénieurs de l'Etat, par certains groupements de techniciens, inspirés par des intérêts particuliers trop évidents. Nous avons trouvé un excellent accueil auprès du Président de cette Fédération, constituée principalement par les Sociétés d'Ingénieurs Civils anciens Elèves des grandes Ecoles techniques (Centrale, Mines, Ponts et Chaussées, Arts et Métiers, Ecole Supérieure d'Electricité, etc.). Nous étudions s'il ne serait pas de l'intérêt du P.C.M. de s'affilier à cette Fédération, pour établir un contact permanent avec les groupements qui la constituent.

Nous nous sommes mis en relations avec les principales Sociétés d'Architectes: Société Centrale des Architectes, Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, Syndicat professionnel des Architectes communaux et, surtout, avec la Société Provinciale des Architectes Français.

Cette Société paraissait, en effet, disposée à appuyer la campagne entreprise contre l'ingérence des fonctionnaires de l'Etat dans les travaux particuliers. Nous lui avons

montré que nous n'entendions en aucune façon nous occuper de travaux pour le compte de particuliers, que notre intervention dans les travaux des collectivités publiques était justifiée, que nous entendions, d'ailleurs, la limiter aux travaux du Génie Civil qui sont de notre ressort; que nous ne voulions nullement concurrencer les Architectes pour les travaux de bâtiments, qui doivent leur être réservés.

La Société Provinciale s'est déclarée d'accord avec nous, et a reconnu que les travaux communaux du Génie Civil (eaux, assainissement, viabilité) ne l'intéressaient pas.

Nous avons correspondu amicalement avec la Société Provinciale des Architectes, lorsque les adhérents de celle-ci signalaient des cas de travaux de bâtiments confiés à des Ingénieurs de l'Etat; il a été reconnu que, dans les cas signalés, il s'agissait, le plus souvent, de travaux de bâtiments de très faible importance, notamment de travaux d'entretien ou bien de fonctionnaires étrangers au Service des Ponts et Chaussées.

Nous considérons comme très important de conserver de bonnes relations avec les Architectes, et de montrer à ceux-ci que nous n'entendons, en aucune façon, porter atteinte à leurs intérêts professionnels.

Nous avons également agi auprès des Chambres de Commerce, de certaines municipalités et de personnalités politiques, pour contrebattre la campagne tendancieuse entreprise contre les fonctionnaires de l'Etat, au sujet de leur intervention dans les travaux des collectivités publiques : Communes, Associations syndicales, Chambres de Commerce, etc.; notre Comité a rédigé, édité et largement diffusé une petite brochure où nous exposons la légitimité de notre intervention et son utilité pour l'intérêt public. Cette brochure a été accueillie avec intérêt et sympathie.

Votre Comité a mis à l'étude diverses questions intéressant notre profession :

Il a préparé, d'accord avec la Conférence des Ingénieurs en Chef du Service Vicinal, un projet de loi très court et très pratique, simplifiant la Voirie départementale, en réunissant les routes départementales et les chemins vicinaux de grande et de moyenne communication en une classe unique de Chemins départementaux.

Ce projet a été remis au Ministre de l'Intérieur qui croit possible de le faire insérer dans une loi de finances.

Il a étudié l'organisation de l'entretien des chemins ruraux, et celle du contrôle des ressources vicinales qui leur sont affectées.

Il s'est préoccupé des relations entre le Service Hydraulique et le Génie Rural, relations qui sont très satisfaisantes dans beaucoup de départements, mais ont donné lieu à des frictions dans d'autres départements; des articles de presse des plus regrettables, tendant à opposer les deux Corps l'un à l'autre, ont paru dans des revues agricoles. Nous avons exposé, à ce sujet, nos observations à M. le Ministre de l'Agriculture.

Nous croyons qu'il y aurait intérêt à ce que les Corps des Ponts et Chaussées et du Génie Rural se rapprochent et s'entendent amicalement pour défendre ensemble des intérêts professionnels qui sont les mêmes sur beaucoup de points. Une mésintelligence entre deux Corps d'Ingénieurs de l'Etat ne pourrait être que nuisible à tous deux.

Votre Comité a étudié les attributions des Ingénieurs de nos Corps, et le sens dans lequel il était désirable de les voir évoluer. Il s'est inquiété de la crise d'avancement, qui se fait surtout sentir pour la promotion au grade d'Ingé-

nieur en Chef. Il n'est guère possible de remédier à cette crise, qui provient d'un recrutement trop large fait il y a plusieurs années, alors qu'on ne pouvait prévoir que les départs vers l'industrie privée se ralentiraient et seraient même remplacés par des rentrées; on n'a pas non plus suffisamment tenu compte, en temps utile, des retours des Ingénieurs coloniaux ayant terminé leur engagement. Ces retours se sont récemment multipliés, provoqués par les Gouvernements coloniaux pour motif de compressions budgétaires.

Nous avons examiné les mesures qui permettraient d'atténuer cette crise de l'avancement : création de nouveaux emplois d'Ingénieurs en Chef, attribution d'un échelon de traitement spécial aux Ingénieurs de première classe anciens, mises à la retraite plus précoces, limitation de la durée de stage dans chaque classe d'un grade (les Ingénieurs des T.P.E. ont obtenu l'avancement de 4 ans d'ancienneté de classe maxima). Toutes ces mesures nécessiteraient des augmentations de dépenses budgétaires, et il ne nous a pas paru opportun de les préconiser actuellement.

Reprenant les démarches faites par le précédent Comité, nous avons demandé qu'un contingent minimum soit réservé aux Ingénieurs de nos Corps, dans les décorations de la Légion d'Honneur attribuées au Ministère des Travaux Publics. Nos démarches répétées n'ont obtenu aucun succès. Jamais la proportion de décorations attribuée à nos Camarades n'a été aussi réduite qu'en 1933.

Le P.C.M. a organisé, pendant l'été 1933, un voyage d'études en Pologne et en Bohême, qui a obtenu un grand succès, et a donné lieu à des manifestations de sympathie des Ingénieurs polonais et tchécoslovaques.

En automne, une tournée de deux jours nous a fait visiter les installations hydroélectriques du Centre, sur la Truyère et à Marèges.

Une petite tournée d'études, organisée pour la veille de notre Assemblée Générale, a permis à nos Camarades de profiter de leur voyage pour visiter des travaux intéressants de la Capitale.

Pour 1934, nous étudions un voyage en Russie soviétique, qui a été proposé par la majorité de nos Camarades, à la suite d'une circulaire par laquelle nous les avons consultés.

Pour terminer ce long compte rendu, nous croyons utile de vous donner un aperçu des travaux et des tendances de la Commission Supérieure des Economies, du moins de ce que nous avons pu en connaître par les rapports dont nous avons eu communication, et par nos entretiens avec les personnalités qualifiées.

Il ne faut pas se dissimuler que les tendances de la Commission Supérieure sont nettement défavorables aux systèmes d'indemnités actuellement en vigueur pour les divers Corps d'Ingénieurs de l'Etat. La Commission trouve que ces indemnités sont généralement trop élevées, et faussent les échelles de traitement établies par la Commission Martin. Elle critique, en particulier, la multiplicité des indemnités que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées peuvent recevoir de diverses provenances : indemnités des départements, des communes, des Syndicats, des Chambres de Commerce, frais de contrôle de services concédés.

Dans les premiers rapports présentés à la Commission, le Rapporteur critiquait ce système, mais, bien que le trouvant théoriquement peu satisfaisant, il proposait cependant de le

maintenir en le retouchant et, bien entendu, en réduisant fortement la part à la charge de l'Etat dans ces indemnités. Le Rapporteur reconnaissait, en effet, que, en pratique, ce système avait donné de bons résultats : il avait permis de rémunérer convenablement les Ingénieurs, sans imposer de nouvelles charges à l'Etat, et de leur demander l'effort correspondant à l'importance accrue de leurs services. Le Rapporteur reconnaissait également que, depuis vingt ans, le Ministère des Travaux publics, malgré l'augmentation considérable de ses attributions (forces hydrauliques, distributions d'énergie) et des budgets gérés par lui (entretien des routes, notamment), non seulement n'avait pas augmenté les effectifs de ses personnels, mais encore les avait sérieusement comprimés.

Le Ministère des Travaux Publics avait donc réalisé, pour son compte, et sans bruit, la réforme administrative dont on parle sans cesse sans jamais l'entreprendre.

La Commission Supérieure des Economies paraissait donc s'orienter vers la solution suivante :

Maintien, dans leur régime actuel, des indemnités permanentes, départementales, communales, etc., mais augmentation du prélèvement de l'article 4 du décret de 1906 ;

Extension des prélèvements de l'article 4 aux indemnités occasionnelles ainsi qu'aux honoraires perçus pour travaux communaux ou autres, en application du décret de 1854-1908 ;

Relèvement du plafond de 100.000 francs prévu par le décret de 1908 pour les honoraires à 4 % ;

Application de ces ressources nouvelles tirées de l'article 4 à l'allocation des indemnités de l'article 2 du décret de 1906.

Comme conséquence, très forte compression ou même suppression des crédits à la charge du budget de l'Etat pour les indemnités de l'article 2.

Ce projet n'a pas été adopté par la Commission Supérieure des Economies, qui a entrepris de nouvelles études dont nous ne connaissons pas encore le sens. Mais nous croyons savoir que des idées ont été formulées dans le sens suivant :

Un Ingénieur de l'Etat ne doit recevoir de rétribution que de l'Etat, et doit être entièrement soustrait à l'influence des collectivités locales. Toutes les indemnités, permanentes ou occasionnelles, que ces collectivités peuvent verser, doivent donc être recueillies par l'Etat, qui attribuera des indemnités de postes correspondant, non aux perceptions faites, mais à l'importance réelle du Service.

Les honoraires proportionnels sont à condamner, ils incitent les Ingénieurs à pousser à la dépense.

Il est à remarquer que, au Parlement, divers projets d'amendements procédant d'idées analogues ont été proposés lors de la discussion des lois fiscales, et il est probable que la question reviendra en discussion au Parlement, lors de la discussion du budget de 1934.

Votre Comité considère ces tendances comme extrême-

ment dangereuses pour l'avenir matériel et moral de nos Corps.

Il croit qu'il ne serait pas opportun d'opposer une attitude purement négative aux projets qui viendraient en discussion ; il ne saurait s'opposer aux mesures ayant pour objet de permettre au Ministre d'être exactement renseigné sur l'activité et sur les émoluments de ses Ingénieurs. Il ne peut se refuser à envisager une refonte des décrets de 1854 et de 1906, en ce qui concerne les honoraires et les indemnités occasionnelles.

Mais votre Comité considère qu'il serait très grave de modifier les règles existantes en ce qui concerne les indemnités permanentes — dont le type est l'indemnité vicinale. Il est nécessaire, pour le bien public, que les Ingénieurs conservent un contrat direct avec les départements, gèrent les Services départementaux en même temps que ceux de l'Etat, et reçoivent directement du département la rémunération correspondante.

Un Conseil Général accepte de confier aux Ingénieurs de l'Etat, qu'il connaît et qu'il estime, la gestion des Services départementaux, et de leur verser une rémunération ; il n'acceptera pas de charger l'Etat, impersonnellement, de cette gestion, et de lui verser, à cet effet, une redevance qui prendrait un caractère fiscal. Si on veut que les Ingénieurs soient exclusivement les agents de l'Etat, la plupart des départements reconstitueront les Services exclusivement départementaux. Ou bien il faudra imposer aux départements d'avoir obligatoirement recours aux services de l'Etat ; mais, pour cela, il faudrait modifier gravement les lois fondamentales de la décentralisation départementale, et nous ne croyons pas une réforme de ce genre pratiquement possible.

Nous n'avons pas besoin de souligner la gravité de la menace que font peser, sur l'avenir de nos Corps, les projets de réformes qui s'ébauchent ainsi à la Commission des Economies.

Le Comité suivra attentivement le développement de ces projets, et, sans s'opposer aux réformes utiles, s'efforcera d'empêcher des mesures inspirées de vues plus théoriques que pratiques, et qui seraient tout à fait déplorables, non seulement pour nos intérêts professionnels, mais pour l'intérêt public lui-même.

Avant que la discussion ne s'engage, M. **Le Roux** désire signaler à l'Assemblée Générale l'activité dont a fait preuve M. le Président au cours de cette année, et, en particulier, au cours de ces derniers mois, où l'examen des divers projets concernant les traitements et indemnités a nécessité un travail considérable, des coups de téléphone très fréquents, et des visites nombreuses. Il estime équitable de lui adresser les plus vifs remerciements. (*Applaudissements.*)

M. le Secrétaire donne lecture du rapport financier, rédigé par le Trésorier :

RAPPORT DU TRÉSORIER

MES CHERS CAMARADES,

Conformément à l'article 13 des statuts de notre Association, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année écoulée, arrêtée au 31 octobre 1933 (soit du 1^{er} novembre 1932 au 31 octobre 1933).

I. — *Adhésions.* — Nous avons enregistré l'adhésion de 25 nouveaux membres, et, malgré les démissions et les décès, le nombre de nos sociétaires est porté de 1.164 à 1.169, se décomposant ainsi :

Membres bienfaiteurs vivants	4
Souscripteurs perpétuels vivants	186
Souscripteurs annuels	979
	<hr/>
	1.169

II. — *Recettes et dépenses courantes de l'exercice.* — Les recettes et dépenses courantes de l'exercice se répartissent conformément au tableau suivant : En regard de chaque chiffre est indiqué le chiffre afférent à l'exercice précédent :

DÉPENSES		1932-1933	1931-1932
		—	—
Frais généraux et d'administration .		25.773,80	23.452,90
Publication du <i>Bulletin</i>		81.380,10	69.730,15
Abonnements collectifs		45.195,90	45.688,40
Dépenses diverses		10.688,45	7.565,15
Dîners périodiques		6.973 »	9.960,50
Tournées et voyages		141.138,35	125.471,95
Souscriptions diverses		1.060 »	6.313,10
Réception d'Ingénieurs étrangers ...		2.960 »	»
		<hr/>	<hr/>
TOTAL des dépenses.....		315.169,60	288.182,15
RECETTES		1932-1933	1931-1932
		—	—
Cotisations annuelles		57.885 »	55.162 »
De l'exercice... 52.120 »	52.985 »		
Arriérées	5.020 »	1.635 »	
Anticipées	745 »	542 »	
Abonnements collectifs		44.630 »	42.727 »
Dîners périodiques		5.008,35	6.375 »
Tournées et voyages		141.053,05	125.740,85
Recettes de publicité du <i>Bulletin</i>		87.065,45	40.833,75
Recettes diverses		4.735 »	»
Cotisations, réception d'ingénieurs étrangers		1.880 »	»
Intérêts des valeurs mobilières et dépôts en banque		4.517,84	4.602,15
		<hr/>	<hr/>
TOTAL des recettes		346.784,69	275.440,75
REPORT du total des dépenses		315.169,60	288.182,15
EXCÉDENT des dépenses		»	12.741,40
		<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT des recettes		31.615,09	»

L'augmentation du volume des recettes et des dépenses en cours du présent exercice porte principalement sur le chapitre tournées et voyages (trois tournées au lieu d'une l'année précédente) et sur le *Bulletin* dont l'importance a grandi tant en ce qui concerne les frais d'impression que les recettes de publicité.

Les causes de variation des autres chapitres sont les suivantes :

Le produit des cotisations annuelles de l'exercice est à peu près le même que celui de l'exercice précédent; un trop grand nombre de sociétaires ont encore négligé de verser leur cotisation malgré plusieurs rappels; mais nous avons pu recouvrer une fraction importante des cotisations arriérées.

Le *Bulletin* laisse cette année un bénéfice de 5.684 fr. 35, alors que l'année précédente les dépenses, déduction faite des recettes de publicité, s'élevaient à 28.896 fr. 40.

Le chapitre « Abonnements collectifs » présente un déficit de 565 fr. 90 contre 2.961 fr. 40 à l'exercice précédent.

Le compte « Tournées et voyages » laisse, également, un léger déficit de 74 fr. 70; pour l'exercice précédent, on avait un excédent de 268 fr. 70 sur ce poste.

Le dîner annuel a donné lieu à une dépense de 1.964 fr. 65 (invitations et compléments de cotisation pour les élèves Ingénieurs). L'année précédente, le dîner avait coûté 3.585 fr. 50.

En résumé, l'exercice 1932-1933 se solde par un bénéfice de 31.615 fr. 09, alors que l'exercice 1931-1932 présentait un déficit de 12.741 fr. 40.

III. — *Valeurs en portefeuille.* — Votre portefeuille a subi d'importantes transformations au cours de l'exercice :

85 francs de rente 5 % 1915-1916, achetés en 1916, ont été convertis et échangés contre 76 fr. 50 de rente 4 1/2 % 1932;

1 franc de 5 % 1915-1916 non convertible, acheté 17 fr. 50 en 1916, a été remboursé pour 20 francs, laissant un bénéfice de 2 fr. 50;

650 francs de rente 5 % 1915-1916, achetés en 1927, ont été convertis et échangés contre 585 francs de rente 4 1/2 % 1932;

996 francs de rente 6 % 1920, achetés en 1921 et 1922, ont été convertis et échangés contre 747 francs de rente 4 1/2 % 1932;

4 francs de rente 6 % 1920 non convertibles, achetés 63 fr. 88 en 1921 et 1922, ont été remboursés pour 66 fr. 66, laissant un bénéfice de 2 fr. 78;

Une obligation Ouest 2 1/2 %, achetée 397 fr. 29 en 1909, a été remboursée pour 476 fr. 75, laissant un bénéfice de 79 fr. 46;

Quinze obligations P.L.M. fusion 3 %, achetées 4.259 fr. 25 en 1923, ont été remboursées pour 7.071 fr. 50, laissant un bénéfice de 2.812 fr. 25;

10.000 francs capital 4,5 % 1933 du Trésor Français ont été achetés pour 9.850 francs.

Votre portefeuille se compose donc, au 31 octobre 1933, des valeurs suivantes :

	<i>Valeur d'achat</i>
120 francs de rente 3 %	3.980,15
85 francs de rente 4 % 1918.	1.505,50
500 francs de rente 5 % amort. 1920	10.000 »
76 fr. 50 de rente 4 1/2 % 1932.	1.487,50
1.332 francs de rente 4 1/2 % 1932.	25.881,52
500 francs de rente 4 % 1925.	12.402,50
10.000 capital 4 1/2 % du Trésor Français.	9.850 »
13 bons Crédit National 6 % 1921.	6.480,50
9 obligations communales 3 % 1891.	3.596,35
5 obligations foncières 4 % 1913.	2.413,11
10 obligations Ouest 2 1/2 %	3.916,20
5 obligations P. O. 2 1/2 %	2.120,05
5 obligations P.L.M. fusion 3 %	1.440 »
7 obligations Est 4 %	5.042,64
16 obligations Bourbonnais 3 %	7.033,36
9 obligations Yunnan 3 %	3.629,26
7 obligations Djibouti 3,5 %	2.511,53
TOTAL	103.289,25

La valeur en Bourse du portefeuille au 31 octobre 1933 était de 96.308 fr. 90.

IV. — *Fonds de l'Association.* — Aux termes des articles 17 et 18 des statuts, il est prévu que les fonds de l'Association se divisent en deux : l'un, le fonds social, constitué par le versement des cotisations rédimées. L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à en disposer ; les revenus de ce fonds sont affectés aux dépenses courantes ; l'autre, le fonds de réserve, constitué par le versement des excédents

de recettes, des exercices antérieurs, qui reste à la disposition du Comité. Toutefois, l'Assemblée générale peut décider le versement d'une partie de ce fonds au fonds social.

La situation de ces deux fonds est la suivante :

A. — <i>Fonds social.</i> — Le montant du fonds social au 31 octobre 1932, fixé par l'Assemblée générale du 29 janvier 1933, s'élevait à	89.350 »
Il est à majorer du total des cotisations rédimées encaissées au cours de l'exercice, soit	3.900 »
Son montant est donc de	93.250 »
B. — <i>Fonds de réserve.</i> — Le fonds de réserve au 1 ^{er} novembre s'élevait à	14.693,18
Il est à majorer des primes de remboursement sur valeurs 2,50 + 2,78 + 79,46 + 2.812,25.	2.896,99
Et du montant de l'excédent des recettes de l'exercice	31.615,09
Son montant est donc de	93.250 »

V. — BILAN

ACTIF	
Portefeuille (valeur d'achat)	103.289,25
Caisse et Banque	39.166,01
BALANCE	142.455,26
PASSIF	
Fonds de réserve au 31 octobre 1933	49.205,26
Fonds social au 31 octobre 1933.	93.250 »
BALANCE	142.455,26

Tel est le résumé des comptes que le Comité d'administration a l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Trésorier.



L'Assemblée passe ensuite à la discussion du rapport moral :

M. **Parent** demande quelques renseignements sur la façon dont a été mise à l'étude la tournée en U.R.S.S. Il lui semble qu'on ne devait pas faire, à ce sujet, un référendum, mais consulter les membres du P.C.M. par l'intermédiaire des délégués du Groupe qui ont été créés pour cela. Il regrette et redoute ce voyage dans un pays qui s'éloigne autant du nôtre, et craint qu'il ne soit exploité dans un but de propagande.

M. **le Président** répond que les délégués de Groupe ont bien été consultés, ainsi qu'en fait foi le procès-verbal de la séance du Comité du 10 octobre 1933 (1). A la séance suivante du Comité, aucun des délégués n'a apporté la moindre objection de la part de quelque Camarade que ce soit. Ce n'est qu'en plus de cette consultation normale par les délégués de Groupe qu'un référendum a été organisé, d'accord, d'ailleurs, avec tous ces délégués.

(1) Page 260 du numéro de Novembre du Bulletin.

pour obtenir des renseignements plus précis sur la faveur respective des divers projets.

Le Gouvernement soviétique étant reconnu depuis longtemps par le Gouvernement français, et des missions officielles s'étant déjà rendues en U.R.S.S., le voyage envisagé ne lui paraît pas devoir présenter d'inconvénient majeur.

M. **Levaillant** demande de ne pas introduire de point de vue politique à ce sujet. L'essentiel est de savoir si le voyage sera intéressant au point de vue technique.

M. **Parmentier** expose qu'il lui avait paru bon, lorsqu'il était Président du P.C.M. de faire alterner un voyage lointain, comme celui de Pologne, et une tournée plus courte.

Après un nouvel échange de vues, auquel prennent part M. **le Président**, M. **Stablo**, et M. **Levaillant**, il est entendu que l'Assemblée générale fait confiance au Comité pour prendre, en ce qui concerne ce voyage et en éliminant tout point de vue politique, une décision définitive.

La discussion s'engage ensuite sur le rapport moral présenté.

M. **Levaillant** pense que le P.C.M. devrait s'abstenir de toute proposition en ce qui concerne les réductions envisagées des traitements et indemnités. Tout ce que l'on peut demander aux Ingénieurs, c'est qu'ils s'inclinent devant les décisions qui seront prises.

M. **Bare** signale qu'il faut éviter d'employer le mot « indemnités » lorsqu'on parle des sommes perçues par les Ingénieurs chargés d'un Service Vicinal. C'est un véritable traitement donné par le département. Les Conseils Généraux ne voient pas d'un bon œil le prélèvement de 18 ou de 20 % sur ce traitement, au bénéfice des autres Ingénieurs du ministère des Travaux Publics. Il s'agit ici, non pas d'une indemnité qui vient compléter des émoluments, mais d'un traitement spécial en échange d'un travail supplémentaire tout à fait en dehors du Service normal des Ponts et Chaussées.

M. **Buré** appuie ces observations.

M. **Vidrovitch** estime que le P.C.M. devrait envisager les mesures à prendre en cas de réduction abusive des indemnités, et, en particulier, menacer de cesser, dans ce cas, tout concours aux collectivités locales.

M. **Frontard** répond que ce ne serait ni opportun, ni juste, car ce sont surtout ces collectivités locales qui soutiennent actuellement les Ingénieurs. Le jour où la Commission des Economies présenterait des propositions tendant à la suppression ou au versement dans les caisses de l'Etat des émoluments que ces collectivités attribuent aux Ingénieurs, ce serait certainement une levée de boucliers de la part de tous les Conseils Généraux, Conseils Municipaux et Chambres de Commerce.

M. **Buisson** indique, comme confirmant cette thèse, que, alors que les traitements de l'Etat viennent d'être réduits, son département a refusé de la manière la plus absolue, de faire subir les mêmes réductions aux Ingénieurs des Travaux Publics qui, dans son Service, recevaient leur traitement des caisses départementales.

M. **le Président** insiste sur l'intérêt qu'il y a, pour les Ingénieurs, à ne jamais cesser d'apporter leur concours aux collectivités locales.

M. **Levaillant** est d'accord, mais pour des raisons différentes : il estime qu'on ne peut que gagner en prenant l'attitude, qu'on n'a jamais eue jusqu'ici, d'un Corps décidé à défendre jusqu'au bout ses intérêts. Mais, il est bien certain que le but poursuivi par ceux qui veulent faire réduire les indemnités des collectivités locales est de prendre pour eux-mêmes les travaux confiés jusqu'ici aux Ponts et Chaussées.

M. **Vidrovitch** signale que les Professeurs de Lycée ont récemment obtenu des résultats en menaçant de ne plus faire les six heures supplémentaires par semaine, qu'ils étaient tenus d'accepter, en plus de leurs dix heures de cours normaux.

M. **Barrillon** ajoute qu'outre la question d'intérêt matériel, il y a une question morale : ce que visent certains, et ce qu'ils voudraient détruire, c'est le « standing » des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines. Autrefois, il y avait un seul Ingénieur en Chef par département, qui était l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. On s'adressait à lui à peu près automatiquement pour toutes choses. On a créé, aujourd'hui, d'autres Corps, et la conséquence a été de réduire la situation morale des Ponts et Chaussées.

Après un nouvel échange de vues auquel prennent part MM. **Masselin, Baudet, Arnoult et Levaillant**, M. le Président donne des renseignements sur les visites qui ont été faites aux divers membres de la Commission Supérieure des Economies, par une délégation comprenant deux représentants du P.C.M., deux représentants du Syndicat des Ingénieurs des T.P.E., et deux représentants du Syndicat des Adjoints Techniques.

Il s'associe donc à la partie du vœu émis par M. **Vidrovitch**, concernant une protestation énergique, et demande que, par des communiqués de presse, on expose au public que la question des indemnités des collectivités locales n'a aucun rapport avec les économies que doit faire l'Etat, mais que c'est surtout une question d'intérêts privés opposés à l'intérêt des Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Il estime qu'on ne peut actuellement se cantonner dans une attitude de protestation intransigeante.

Le Comité du P.C.M. a étudié l'intérêt qu'il pourrait y avoir à transformer l'Association en Syndicat, qui adhérerait à la Fédération des Fonctionnaires. La conclusion a été que, même en négligeant le côté moral de la question, l'Association est trop peu nombreuse pour pouvoir disposer, au sein de cette Fédération, d'une autorité réelle, et que son adhésion n'entraînerait, par conséquent, aucun avantage.

M. **Lehanneur** considère qu'une conséquence des projets d'amendements déposés au Parlement, notamment par M. le député Schuman, au sujet de la question des honoraires, serait de dessaisir, en fait, de cette question, la Commission des Economies.

M. **le Président** précise que cette dernière travaille sans s'inquiéter des lois nouvelles qui sont votées entre temps. Elle ne doit, d'ailleurs, que proposer des réductions, ce sont les ministres responsables qui prendront ensuite des décrets, sans être tenus absolument de suivre les propositions qui leur seront faites.

M. **Schwartz** expose qu'à la suite de diverses demandes, le P.C.M. et le Syndicat des Ingénieurs des T.P.E. ont décidé de préparer une note qui sera remise aux membres de la Commission des Economies, et également une note destinée au ministère des Travaux Publics, et concernant la défense des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines.

M. **Beau**, revenant sur l'amendement de M. le député Schuman, indique que, vraisemblablement, si une partie des honoraires des travaux était versée au budget, le ministère des Finances verrait d'un bon oeil l'augmentation de ces travaux.

M. **le Président** se déclare d'accord. Il pense, d'autre part, que le ministère des Finances accepterait de faire décider que l'exécution de tous les travaux des collectivités locales, à partir d'un certain taux de subvention de l'Etat, serait confiée obligatoirement aux Ingénieurs de l'Etat.

Sur la demande de M. **Dauvergne**, M. le Président précise, en outre, que le prélèvement de l'article 4 des décrets de 1906 et 1907 serait conservé, sur les indemnités permanentes.



Le débat est suspendu un moment pour permettre la proclamation des résultats des élections, qui sont les suivants :

1° DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX :

Nombre de votants : 336.

Suffrages exprimés : 324.

Ont obtenu :

MM. Prot.	324 voix.	—	Élu
Renault.	324 voix.	—	Élu
Ludinart.	321 voix.	—	Élu
Cointe.	305 voix.	—	Élu
Divers.	7 voix.		

2° DÉLÉGUÉS DE GROUPES :

M. le Secrétaire indique les conditions dans lesquelles se sont exécutées les élections des Délégués de Groupes renouvelables cette année, et en donne les résultats, qui sont les suivants :

a) *Délégués du Groupe des Mines :*

MM. **Mayer** (Armand), Ingénieur ordinaire des Mines, à Paris.

Ricard, Ingénieur ordinaire des Mines, à Douai.

b) *Délégué du Groupe de Lyon :*

M. **Buisson**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Moulins.

c) *Délégué du Groupe de Toulouse :*

M. **Crescent**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Toulouse.

d) *Délégué du Groupe d'Orléans :*

M. **Bisch**, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Nevers.

e) *Délégué du Groupe de l'Afrique du Nord :*

M. **Godin**, Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Paris.

f) *Délégué du Groupe des Elèves-Ingénieurs :*

M. **Crussard** (Jean), Elève-Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.

D'autre part, les membres de la Commission de vérification des comptes proposent l'approbation du rapport du Trésorier, qui est, en conséquence, adopté à l'unanimité.

L'Assemblée reprend ensuite la discussion du Rapport moral.

M. **Jouvenot** expose qu'il y a quelque chose de choquant à voir les travaux communaux faits à des taux d'honoraires différents, suivant qu'ils sont exécutés par un Ingénieur privé (taux de 5 % + 2 %, en général), par un Ingénieur du Service Vicinal (taux de 5 %), par un Ingénieur du Génie Rural (taux de 3,5 % ou 4 %, en faveur d'un chargé d'études, proposé par l'Ingénieur du Génie Rural), ou par un Ingénieur des Ponts et Chaussées (taux moyen de 2,5 % applicable seulement, si l'on en croit les dernières lettres du Ministre des Finances, à la partie des dépenses non subventionnées).

Il voudrait que, pour les fonctionnaires, il y ait un tarif unique.

M. **le Président** signale qu'actuellement la caisse du Pari Mutuel est alimentée uniquement par des subventions de l'Etat. C'est ce qui a provoqué vraisemblablement le nouveau point de vue du Ministre des Finances.

M. **Lehanneur** estime que, si un prélèvement devait être fait sur les honoraires suivant un certain pourcentage, il faudrait, avant d'appliquer ce pourcentage, déduire du total des honoraires tous les frais réels nécessités par les travaux.

M. **Naud** insiste sur le fait que, dans bien des cas, les honoraires sont inférieurs au prix de revient réel des projets exécutés, étant donné le chiffre de 2 % qui ne s'applique parfois qu'au 1/4 ou au 1/5 du montant du projet. Il est indispensable que les Ingénieurs exécutent ceux-ci avec le concours de leurs subordonnés, des agents auxiliaires, dactylographes, automobiles, etc... de l'Etat.

M. **Dargenton** signale au futur Comité du P.C.M. l'intérêt qu'il y aurait à agir auprès du Ministre des Travaux Publics pour que les avancements de classe ne soient pas ralentis comme ils l'ont été depuis 1930. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines paraissent seuls lésés, les autres fonctionnaires ayant, semble-t-il, conservé des conditions

d'avancement normales, même au Ministère des Travaux Publics.

M. **le Président** estime cette observation juste. C'est ainsi que les Ingénieurs des T.P.E. passent d'une classe à la classe supérieure après trois ans ou trois ans et demi, au choix, et après quatre ans à l'ancienneté. Pour les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, il n'existe malheureusement pas de règle analogue. Il se demande toutefois s'il est bien opportun de faire de nouvelles démarches à ce sujet.

M. **Dargenton** précise que la règle dite « du traitement moyen » ne doit pas jouer. Elle n'est appliquée ni aux Ingénieurs des T.P.E., ni au personnel de l'Administration centrale du Ministère des Travaux Publics.

M. **le Président** répond qu'à son avis, il faut éviter de présenter actuellement des demandes auxquelles on opposerait un refus catégorique, ce qui empêcherait de les renouveler un peu plus tard, à un moment plus favorable, et avec plus de chances de succès.

M. **Jouvenot** conclut qu'il faut, en tout cas, ne pas manquer de faire ressortir tous les arguments

qui sont en faveur des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

M. **le Président** indique qu'il a reçu diverses plaintes concernant le fonctionnement des abonnements collectifs : trop souvent, des Camarades négligent de transmettre les publications qu'ils reçoivent dans les délais prescrits, ou même conservent irrégulièrement certaines d'entre elles. Il fait appel à la bonne volonté de tous, et indique que le Comité a décidé, pour l'avenir, et en cas d'abus reconnus, de rayer de la liste des abonnements collectifs les Camarades qui ne se conformeraient pas aux règles fixées, et de leur réclamer éventuellement le prix des publications irrégulièrement conservées.

M. **Péligon** expose qu'il lui paraît nécessaire, pour clôturer ces débats, de voter un texte de résolution qui traduise la confiance de tous les Camarades dans le Comité du P.C.M., et qui puisse accroître encore son autorité.

Le texte proposé (qui figure ci-dessous) est voté à l'unanimité, par acclamations.

La séance est levée à 17 heures.

RÉSOLUTIONS

Au cours de la séance, l'Assemblée Générale a voté les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale valide l'élection des Délégués élus par les groupes des Mines, de Lyon, de Toulouse, d'Orléans, de l'Afrique du Nord et des Elèves-Ingénieurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1933, conformément aux propositions de la Commission de vérification.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale,
considérant les renseignements très documentés que vient de lui donner son Président sur toutes les questions à l'ordre du jour,
considérant l'effort soutenu réalisé par le Comité au cours de l'année qui vient de s'écouler,
fait confiance à son Président et au Comité pour défendre énergiquement les intérêts matériels et moraux des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.



DINER DU P. C. M.

Le dîner annuel du P. C. M. a eu lieu le 21 janvier 1934, dans les Salons du Palais d'Orsay. Il était présidé par M. Fatou, maître des Requêtes au Conseil d'État, chef de Cabinet du ministre des Travaux Publics, représentant le Ministre empêché. De nombreux invités, MM. Le Trocquer, sénateur, ancien Ministre des Travaux Publics; Valadier, Sénateur, Rapporteur du Budget des chemins de fer; Valensi, chef-adjoint de Cabinet du Ministre des Travaux Publics; Houy, Président du Syndicat des Entrepreneurs des Travaux Publics; Préaud, Directeur du Génie Rural; Dennery, Sous-Directeur au Ministère des Travaux Publics; Sardou, Chef de Bureau au Ministère des Travaux Publics; Drouet, Inspecteur général des P. T. T., Président de la Fédération des cadres supérieurs techniques; Israël, Ingénieur en

chef des Manufactures de l'État, et Leroux, Ingénieur en chef de l'Aéronautique, vice-Président; Bérend, Ingénieur des Manufactures de l'État, Trésorier; Fortant, Inspecteur général de l'Aéronautique, Président de l'Association des Ingénieurs de l'Aéronautique; Le Corbeiller, Ingénieur en chef des P. T. T., Président de l'Association des Ingénieurs des P. T. T.; Létrillard, secrétaire général; Artigue et Bernard, membres de la Commission exécutive du Syndicat des Ingénieurs des T. P. E.; Hubert, secrétaire général, et Rémy, membre du Bureau du Syndicat des Adjoints techniques, et 130 camarades environ avaient bien voulu y assister.

Au dessert, le Président du P. C. M., M. l'Inspecteur général Joyant, prononça l'allocution suivante :

DISCOURS DE M. JOYANT, PRÉSIDENT DU P. C. M.

MONSIEUR LE REPRÉSENTANT DU MINISTRE,

C'est une vieille tradition, dans notre groupe, de demander au Ministre des Travaux Publics de présider notre banquet annuel; nous attachons un grand prix à sa présence, qui permet aux Ingénieurs, dispersés sur tout le territoire, de venir prendre un contact direct avec leur Chef. C'est donc avec un très sincère regret que nous avons appris l'indisposition qui, au dernier moment, l'a empêché de se joindre à nous. Nous vous demandons de lui transmettre l'expression de nos sentiments respectueux, et nos vœux pour son rapide rétablissement.

Nous adressons nos remerciements aux membres du Parlement qui ont bien voulu prendre part à notre réunion : à M. Valadier, Sénateur, Rapporteur du Budget des Chemins de Fer; à notre Camarade Le Trocquer, Sénateur, ancien Ministre des Travaux Publics.

Je souhaite la bienvenue aux Délégués qui représentent ici les groupements avec lesquels notre Association est en liaison étroite :

L'Association des Ingénieurs des Télégraphes;

L'Association Amicale des Ingénieurs du Corps de l'Aéronautique;

L'Association Syndicale des Ingénieurs des Manufactures de l'État,

ces trois Associations constituant, avec la nôtre, la Fédération des Cadres Supérieurs Techniques.

Et je salue cordialement les Délégués du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État, et ceux du Syndicat des Adjoints-Techniques des Ponts et Chaussées et des Mines, avec lesquels nous agissons en complet accord, pour la défense de nos intérêts professionnels.

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CABINET,

Nous avons tenu aujourd'hui notre Assemblée Générale annuelle. Je ne vous importunerai pas en vous exposant ses débats et ses vœux; mais, je crois nécessaire de vous demander d'appeler l'attention du Ministre sur l'atmosphère, sur le climat, dans lequel notre Assemblée s'est déroulée. Nous avons constaté, chez tous nos Camarades, un sentiment de malaise et d'inquiétude; ils se croient menacés gravement dans leur situation matérielle et morale par les projets de réformes et de réductions qui s'élaborent actuellement.

Sans doute, ils comprennent que l'heure est grave, que la situation budgétaire est difficile; ils acceptent les sacrifices qui s'imposent à tout citoyen. Mais ils ont l'impression que les fonctionnaires, et spécialement les fonctionnaires des cadres supérieurs, supportent la part la plus lourde de ces sacrifices.

Aux années de la dévalorisation du franc, les traitements des fonctionnaires d'un rang un peu élevé ont été rajustés les derniers, et au taux le plus bas; dans les abattements récents, ils sont frappés au taux le plus fort. Ce qui inquiète surtout nos Camarades, c'est de voir les fonctionnaires, et surtout les chefs de service, placés devant l'opinion publique, devant des Commissions d'économies, en posture d'accusés; il n'est question que d'abus à supprimer, d'organisation à réformer. On semble méconnaître que les Corps des Ponts et Chaussées et des Mines sont de ceux où les vieilles traditions d'honneur et d'intégrité se sont le plus jalousement conservées; on méconnaît aussi que l'Administration des Travaux Publics est une de celles qui s'est le plus profondément réformée et simplifiée, de son propre mouvement, et sans bruit; si bien que, malgré des attributions accrues, l'énorme développement

du budget des routes, la création des réseaux d'électricité, depuis vingt ans le personnel des Travaux Publics, non seulement ne s'est pas augmenté, mais encore a subi une très notable réduction. Il paraît bien difficile de réaliser désormais, dans l'organisation des Services, des réformes apportant à l'Etat des économies substantielles.

C'est pourtant ce que le Parlement a prescrit à la Commission Supérieure des Economies d'obtenir, et nous ne sommes pas sans inquiétudes sur les travaux de cette Commission, d'autant plus que nous avons le regret de constater que le Ministre des Travaux Publics n'y est pas représenté. En dehors des membres du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, cette Commission compte des représentants des Ministères des Finances, de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur; un Inspecteur Général des Colonies, puis un Directeur du Ministère de l'Education Nationale y ont été successivement introduits. Mais, le Ministre des Travaux Publics, qui gère l'un des budgets les plus importants, qui dirige un des personnels les plus nombreux, n'y a pas de représentant.

Comment les Ingénieurs ne seraient-ils pas inquiets de projets de réformes délibérés en dehors de toute intervention de leur Ministre, qui est leur Chef et leur défenseur naturel?

Un point surtout nous inquiète : Vous savez que les Ingénieurs de l'Etat sont, dans beaucoup de départements, chargés par les Conseils Généraux, d'administrer la Voirie vicinale; ils sont aussi souvent appelés, par les Chambres de Commerce, par les Communes, par les Associations syndicales, à exécuter les travaux publics qui sont de leur compétence. Certains membres de la Commission des Economies seraient enclins paraît-il, à considérer comme anormal qu'un Ingénieur de l'Etat puisse ainsi dépendre, pour une partie de ses attributions, des départements ou d'autres collectivités publiques, et en recevoir une rémunération, — avec l'autorisation du Ministre, bien entendu.

Or, nous considérons que cette extension des attributions des Ingénieurs de l'Etat aux services des collectivités locales

est des plus utiles, dans l'intérêt de celles-ci, permet des réductions de personnel, une meilleure liaison entre les intérêts de l'Etat et les intérêts locaux; pour la situation morale de nos Camarades, nous estimons très important qu'ils soient étroitement mêlés à la vie administrative locale, qu'ils restent les conseillers techniques écoutés des départements et des communes, qui reconnaissent leur valeur, leur conscience professionnelle et leur impartialité. Si des mesures restrictives venaient entraver les relations existant entre les Ingénieurs de l'Etat et les assemblées locales, nul doute que celles-ci, usant de l'autonomie que la loi leur accorde, ne constituent des personnels purement départementaux ou communaux, qui viendront augmenter encore le nombre des fonctionnaires.

De telles mesures ne seraient ni économiques, ni favorables au bien public, et elles seraient loin de constituer une simplification administrative. Elles seraient des plus graves pour l'avenir de notre Corps, en abaissant de toutes façons les situations acquises par nos Ingénieurs.

Avant de terminer, je vous demanderai de transmettre une requête à Monsieur le Ministre. Il sait le très grand prix que nos Camarades attachent aux décorations de la Légion d'Honneur. Il en est un qu'ils seraient particulièrement heureux de voir décerner : c'est la croix à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. L'Ecole Nationale Supérieure des Mines l'a récemment obtenue et l'avait bien méritée. Nous croyons que l'Ecole des Ponts et Chaussées en est aussi digne, par les services que ses anciens Elèves ont rendus pendant la guerre, par la longue liste de ceux qui ont donné leur vie à la Patrie.

Mes chers Camarades,

Je vous invite à lever vos verres en l'honneur de M. le Ministre des Travaux Publics, et de son Directeur de Cabinet, en l'honneur de nos invités, et aussi en l'honneur d'un de nos Camarades que les devoirs de sa charge retiennent loin de nous : notre Camarade Albert Lebrun, Ingénieur au Corps des Mines, et Président de la République.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. DROUET,

*Président de la Fédération des Associations
des cadres supérieurs techniques des Services publics.*

MONSIEUR LE REPRÉSENTANT DU MINISTRE DES
TRAVAUX PUBLICS,
MESSIEURS,
MES CHERS CAMARADES,

Au nom de la Fédération des Associations des cadres supérieurs techniques des Services publics, qui groupe, à côté de l'Association des Ponts et Chaussées et des Mines, celles des Corps des Ingénieurs de l'Aéronautique, des Manufactures de l'Etat et des Postes et Télégraphes, je remercie le très distingué Président de l'Association des Ponts et Chaussées et des Mines de sa cordiale invitation qui permet, ce soir, aux représentants des Corps voisins, de prendre part à votre brillante soirée. En leur nom, je demande à M. le Directeur du Cabinet de bien vouloir transmettre à M. le Ministre des Travaux publics l'expression de tout le dévouement des Ingénieurs de l'Etat aux intérêts des grands Ser-

vices de la Nation dont ils ont la charge, et, à leurs Camarades des Ponts et Chaussées et des Mines, j'exprime leurs sentiments de solidarité et de cordiale sympathie.

Si les Ingénieurs des Corps civils de l'Etat se sont groupés, il y a déjà bientôt quatre ans, en une association commune, c'est qu'ils ont compris tout l'intérêt que pouvait présenter la possibilité, pour eux, d'exprimer en commun leur manière de voir sur les grandes questions qui touchent au développement et à la mise en œuvre de l'outillage national. Ils ont compris aussi qu'il pourrait devenir nécessaire que soient défendus les intérêts moraux et matériels qui leur sont communs.

C'est qu'en effet, pour ce qui concerne leur situation matérielle, les fonctionnaires dirigeants se sont vu appliquer, au cours des réajustements successifs de ces dernières années, le régime de la dégressivité dans la progression, aggravé ensuite par celui de la progressivité dans les dégressions, ce qui

leur donne l'assurance, comme résultat certain, d'une diminution graduelle de leur situation sociale relative.

Et pour ce qui concerne leurs intérêts moraux, s'il est vrai que, dans l'Administration des Travaux publics, les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines occupent, et d'une façon particulièrement brillante, les plus hautes situations dirigeantes, pour lesquelles ils ont été directement préparés, nous entendons cependant avec étonnement préconiser volontiers, dans certains milieux, que le rôle des Ingénieurs se réduise à celui de conseillers techniques et d'experts, et nous constatons même que leurs camarades de Corps voisins, s'ils ne sont jamais exposés à se voir disputer la responsabilité des difficultés techniques qui sont à vaincre, se voient, par contre, trop souvent, mesurer avec hésitation et parcimonie, les pouvoirs de décision et les fonctions de haute direction.

Il a toujours été de tradition que les Ingénieurs de nos Corps se montrent particulièrement réservés dans la défense

de leurs intérêts, et scrupuleusement respectueux de l'autorité et des décisions des Pouvoirs publics. Mais ils appartiennent à la catégorie des dirigeants qui, du fait de leur faible nombre, risquent de rester parfois un peu ignorés au cours de la discussion des grandes questions en présence desquelles se trouvent placés le Parlement et le Gouvernement. Et c'est pourquoi notre Fédération, sans chercher à mettre en avant des revendications présentées par nos Corps, espère tout simplement éviter que les intérêts légitimes des Ingénieurs de l'Etat puissent rester méconnus.

Mes chers Camarades, permettez-moi de lever mon verre en l'honneur de M. le Ministre des Travaux publics, en souhaitant la longévité au Gouvernement auquel il appartient, de boire à la santé des éminentes personnalités qui assistent à votre Banquet, et à la continuation des succès des brillants Ingénieurs des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines que groupe votre Association. (*Applaudissements.*)

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LETRILLARD

Secrétaire général du Syndicat des Ingénieurs T.P.E.

MONSIEUR LE REPRÉSENTANT DU MINISTRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

J'ai l'insigne honneur de prendre ici la parole au nom des délégations des Syndicats des Adjointes Techniques et des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat.

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Représentant du Ministre, de vous prier de vouloir bien transmettre à M. Joseph Paganon, Ministre des Travaux Publics, l'assurance de notre dévouement et de nos sentiments très respectueux, en même temps que nos souhaits de prompt rétablissement.

Vous voudrez bien me permettre ensuite de vous demander un certain service : nous avons adressé ces jours-ci à M. Paganon une demande d'audience. Vous avez constaté que nous avons respecté jusqu'à maintenant sa tranquillité, sachant qu'il avait de très lourds travaux en cours et de graves responsabilités à prendre ; mais nous ne pouvons plus attendre davantage en raison des desseins de la Commission Supérieure des Economies.

Nous vous prions donc de vouloir bien nous favoriser d'être entendus, aussitôt que la santé de M. Paganon sera rétablie et que sa lourde tâche lui permettra de nous recevoir ; et en même temps de lui demander de vouloir bien nous réserver l'accueil bienveillant que nous pensons trouver auprès d'un chef qui doit avoir le souci de défendre son personnel et de lui assurer la conservation d'une situation matérielle et morale à laquelle il a droit et dont il a besoin pour rester ce qu'il a été jusqu'à maintenant.

Je vous prie de vouloir bien agréer vous-même, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Je remercie tout d'abord votre Association de l'accueil très cordial qui nous a été réservé ce soir.

La présence à votre table de nos délégations fera naître chez nos camarades de grands espoirs.

Aussi bien, ne venons-nous pas d'accomplir, sous la conduite de votre éminent Président et avec certains d'entre vous, et pour la défense commune de notre situation sociale, des études et des démarches qui ne sont malheureusement pas encore arrivées à leur terme, et qui, je puis l'assurer, devront être suivies d'autres études et d'autres démarches communes.

La preuve est faite, à présent, que vos intérêts et les nôtres ne sauraient s'opposer, en réalité, et qu'ils ne s'opposent plus, même en apparence, si nous voulons persévérer à consentir les uns et les autres à les examiner en toute objectivité et en toute indépendance. (*Applaudissements.*)

Nous vous renouvelons ce soir l'assurance que nous sommes respectueux d'une hiérarchie dont il ne nous est jamais venu à l'idée de contester la nécessité.

Mais nous croyons profondément, après de longues années d'efforts pour l'accomplissement de notre mission et le relèvement constant de notre niveau professionnel et de notre culture générale, que nous avons acquis la capacité de participer avec vous, non seulement à la défense de nos intérêts corporatifs dont l'interdépendance ne saurait plus être mise en doute, mais aussi au perfectionnement incessant et nécessaire des services auxquels nous avons voué, les uns et les autres, la plus grande part de notre activité.

Nous apporterons à cette défense et à ce perfectionnement le meilleur de nous-mêmes, mesurant à sa juste valeur tout le bénéfice que nous tirerons de cette extension de la collaboration que nous sommes fiers de vous apporter dans l'accomplissement de nos tâches quotidiennes.

Permettez-moi, pour terminer, de lever mon verre, au nom de nos deux Syndicats, à votre vénéré Président, M. l'Inspecteur Général Joyant, dont nous apprécions tant la bienveillante autorité. (*Applaudissements.*)

A vous tous, Messieurs les Inspecteurs Généraux, Ingénieurs en Chef et Ordinaires des Ponts et Chaussées et des Mines, et à vos Familles ! A la prospérité et au succès de votre grande Association ! A M. le Ministre des Travaux Publics et au rétablissement de sa santé, et à la grande Maison des Travaux Publics de France ! (*Applaudissements.*)

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. RENÉ FATOU

représentant M. Joseph PAGANON,

Ministre des Travaux Publics.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

M. Joseph Paganon envisageait, il y a quelques heures encore, comme un déclassement heureux au milieu de ses lourdes occupations, de venir ce soir parmi vous. Souffrant depuis hier, il a dû renoncer à ce projet dont la réalisation lui tenait à cœur. Il m'a donné mission de vous en exprimer son regret profond, de vous transmettre, à vous et à vos hôtes que saluait tout à l'heure M. le Président Joyant, en des termes auxquels on ne saurait ajouter, ses pensées les plus affectueuses, et de vous dire que, s'il n'a pu se rendre lui-même à votre gracieux appel, il est de cœur avec vous, et très sincèrement, en cette soirée annuelle où, venus de régions fort diverses, les membres de votre Association qu'unit de façon si émouvante un sentiment fait d'estime, de compréhension et d'affection mutuelles, éprouvent tant de joie à se retrouver.

Messieurs, représentant passager du Ministre, je sens la déception que vous avez éprouvée en voyant un autre que celui que vous attendiez se lever pour répondre aux éloquentes paroles de M. le Président Joyant, de M. Drouet et de M. Letrillard.

J'hésiterais même, je l'avoue, à me présenter devant vous comme simple porte-parole si je ne songeais à l'accueil toujours plein de charme qu'Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, vous avez accoutumé de réserver aux membres du Conseil d'Etat qu'une fortune favorable à ces derniers amène parfois au milieu de vous. (*Applaudissements.*)

Entre nos Maisons, en effet, rapports et échanges ne furent-ils pas toujours heureux? Le temps, d'ailleurs, n'est pas si lointain où — avant de gagner le Palais-Royal en s'arrêtant au passage, comme à regret, sur le quai d'Orsay, à la place même où nous sommes réunis ce soir — le Conseil siégeait encore en ce vieil hôtel du boulevard Saint-Germain qui abrite à présent, ou groupe autour de lui les Services des Travaux publics, et où l'avait précédé un hôte singulier, fastueux, au nom comme embaumé de pâles violettes : Cambacérès, prince de Parme, président du Conseil d'Etat. (*Applaudissements.*) Ainsi, l'on pourrait se demander, presque, si les membres du Conseil que l'on rencontre parfois aujourd'hui dans vos murs ne sont pas de simples revenants : je puis du moins vous garantir que votre abord fait toujours d'eux des « ombres heureuses »... (*Marques d'approbation.*)

Voilà, Messieurs, ce qui, permettez-moi de vous le dire, ajoute un plaisir profond à l'honneur que je ressens d'avoir ce soir à vous exprimer — si imparfaitement que je puisse le faire, les sentiments de M. Joseph Paganon.

Le Ministre est fier, Messieurs, et il me faudrait des mots bien forts pour vous dire à quel point, de se trouver le Chef de Corps comme les vôtres.

Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, vous avez comme modelé et remodelé, dans le sens d'un progrès toujours renouvelé, la surface et la profondeur de notre pays.

Il y a peu d'années encore, au lendemain d'une guerre dévastatrice, vous avez, avec une maîtrise et une rapidité qui firent l'admiration universelle, reconstitué, refait, pourrions dire, tout un lambeau de la France, cependant que, par la puissance de votre science et de vos arts, vous ne cessiez d'accroître le rayonnement de notre Nation par le monde.

Où, Messieurs, dans les conjonctures actuelles, si notre Pays n'est peut-être pas toujours suivi par tous sans hésitation dans la voie qu'il s'efforce de montrer, c'est pour lui un légitime orgueil et un réconfort singulier de constater l'hommage unanime que rend l'étranger en particulier à l'admirable phalange d'ingénieurs que vous constituez.

La France entière se plaît à vous voir sans cesse à la tête du progrès technique; elle aime aussi à considérer le noble caractère qui enveloppe chez vous la pensée et l'action et grâce auquel vous et vos collaborateurs de tous ordres et de tous rangs, vous tenez et continuerez de tenir, dans l'ordre économique, dans l'ordre social aussi, comme sur le terrain proprement technique, le rang si élevé que nul n'a pu vous disputer.

Le Ministre des Travaux publics connaît lui-même, Messieurs, beaucoup d'entre vous. Il sait la valeur de ceux qu'il ne lui a pas encore été donné de rencontrer personnellement. Tous, il vous tient en cette estime qui est la plus haute : celle qui a sa base dans la considération des hommes et des faits. Au moment où je le quittais tout à l'heure, il m'a demandé de vous dire aussi qu'à cette estime se joint chez lui une affection profonde...

Nous vivons, Messieurs, en des temps difficiles.

Votre Ministre tient à ce que vous en soyez sûrs : il ne négligera rien pour maintenir aux Corps des Ponts et Chaussées et des Mines la place éminente qui leur revient dans le Pays. Vous pouvez en être certains, en particulier, l'exposé de M. l'Inspecteur général Joyant, dont la substance lui sera fidèlement transmise avec celle des allocutions de MM. Drouet et Letrillard, retiendra toute son attention.

Je lève mon verre, Messieurs, en l'honneur de votre Association et de celles qui sont représentées ici ce soir.

Je bois à la prospérité de ces Associations et au bonheur personnel de chacun de leurs membres. (*Applaudissements.*)



Procès-verbaux des Séances du Comité

Première séance du 21 janvier 1934

Présents : MM. Joyant, Bès de Berc, Le Roux, Schwartz, Besson, Gény, Deymié, Augustin, Baboin, Cestre, Gaspard, Hupner, Ninck, Renaud, Rérolle, de Rouville, Tarnier, Vigier, Villeveille, Wahl, Weill.

Excusés : MM. Briancourt, Michel, Noël.

Absents : MM. Chauchoy, Colson, Hachon, Méchin, Soleil, Weckel.

La séance est ouverte à 10 h. 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Fédération des Cadres Supérieurs Techniques :

M. le **Président** expose que le Comité aura, dans sa séance du soir, à désigner les représentants, en 1934, du P.C.M. à la Fédération des Cadres Supérieurs Techniques. Il y aura lieu de tenir compte, en particulier, de ce qu'on a proposé de confier la présidence de cette Fédération, en 1934, à un Ingénieur faisant partie du P.C.M., l'Association des Ingénieurs des Manufactures de l'État, à qui devait revenir la présidence, devant modifier son Bureau au mois de mars et estimant préférable, dans ces conditions, de ne pas diriger la Fédération des Cadres Supérieurs Techniques actuellement.

M. le **Président** suggère, dans le cas où la proposition serait approuvée, que l'Ingénieur choisi soit un Ingénieur du Corps des Mines.

De l'échange de vues qui suit, il résulte qu'on trouverait, en général, préférable de ne pas mettre immédiatement à la tête de la Fédération un Ingénieur du P.C.M. On pourrait envisager de prolonger les pouvoirs du Président actuel pour quelques mois, jusqu'à ce que l'Association des Ingénieurs des Manufactures de l'État ait désigné son nouveau Bureau, ce qui lui permettrait de choisir parmi celui-ci le nouveau Président de la Fédération.

A cette occasion, M. **Weill** indique que, sur l'initiative de la Fédération, la question sera posée à M. le Ministre du Budget, par un parlementaire, de savoir si les indemnités sujettes à retenues et qui sont frappées d'une réduction par la loi, comme accessoires du traitement, ne doivent bien, quoi qu'il résulte du rapport présenté au Sénat à l'appui du projet de loi, n'être frappées qu'à ce titre, et non plus au titre d'indemnités.

Assemblée Générale de l'après-midi :

M. le **Trésorier** indique la situation budgétaire, qui se traduit, pour l'année 1933, par un excédent de

recettes d'environ 31.000 francs, alors que l'année précédente il y avait un déficit de 12.000 francs.

Cette amélioration est due, d'une part, à l'augmentation des cotisations, d'autre part, à la rentrée de cotisations arriérées, enfin, au fait que le bulletin est actuellement en bénéfice, conformément aux prévisions faites l'année dernière et qui se sont trouvées confirmées.

Sa publication a coûté environ 81.000 francs et la part du P.C.M. dans les recettes de publicité a atteint 87.000 francs.

Dans ces conditions, le fonds de réserve, qui était réduit à 14.000 francs environ l'année dernière, est porté à 49.000 francs environ (ce fonds a atteint, au maximum, autrefois, 60.000 francs).

Après un échange de vues, il est décidé d'employer le solde disponible à l'acquisition de rentes sur l'État 5 % 1920, remboursables à 150 %.

M. le **Trésorier** donne ensuite quelques renseignements sur les fonds annexes :

a) La caisse destinée aux réceptions a servi à recevoir à Paris des Ingénieurs hollandais qui avaient reçu le P.C.M. lors de la tournée de 1932. Il lui reste un solde disponible d'environ 5.700 fr.

b) Le compte spécial, ouvert pour la publication de la brochure sur les travaux des collectivités publiques, a été alimenté presque totalement par des cotisations volontaires spéciales. La publication de cette brochure ne revient ainsi au P.C.M. qu'à 200 francs environ.

Rapport à l'Assemblée Générale :

M. le **Président** donne ensuite lecture du Rapport moral qu'il présentera à l'Assemblée Générale, et qui est unanimement approuvé :

Communications des Groupes :

M. le **Président** rappelle qu'une circulaire confidentielle a été adressée aux Délégués de Groupes, pour appeler leur attention sur le projet d'amendement Schuman, sur les travaux de la Commission des Economies, sur une lettre du Ministre du Budget concernant les travaux pour les collectivités et les honoraires applicables à ces travaux.

A la suite de cette circulaire, M. le **Président** signale diverses observations et suggestions qui lui ont été adressées par lettres, avant la réunion du Comité :

Par le Groupe d'Orléans, prévoyant l'application aux honoraires d'une retenue analogue à celle de

l'article 4, mais progressive selon le montant des honoraires;

Par les Camarades **Buisson** (Moulins), **Wahl** (Mâcon), **Vidrovitch** (Beauvais), concernant la position à prendre sur la question des travaux des collectivités.

M. **Hupner** lit au Comité diverses lettres de Camarades du Sud-Ouest, indiquant leurs points de vue sur les mêmes objets.

Il est pris bonne note de ces diverses communications, où le Comité pourra puiser des arguments utiles.

Ingénieurs-Conseils Urbanistes et Sanitaires :

L'Association de ces Ingénieurs a envoyé, dans un département, des lettres accompagnées de notes difamatoires pour un Ingénieur en Chef. Le Comité, d'accord avec ses Conseils Juridiques, examinera la suite à donner à cette affaire.

Circulaire des Ingénieurs des Constructions Civiles :

Divers Camarades ont signalé un passage tendancieux et matériellement inexact d'une circulaire envoyée au sujet des travaux des collectivités locales par l'Association des Ingénieurs des Constructions Civiles.

M. **le Président** indique qu'il a écrit au Président de cette Association à ce sujet.

Abonnements périodiques :

M. **le Président** porte à la connaissance du Comité une lettre de M. **Hardel**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, signalant les irrégularités considérables dans son service d'abonnements périodiques, dues au fait que certains Camarades gardent des publications ou ne les transmettent qu'avec un retard considérable.

Il est entendu qu'un appel sera fait, à ce sujet, à l'Assemblée Générale du soir, et que le Comité pourra, dans le cas d'abus criants, éliminer du service des abonnements périodiques les Camarades qui ne se conformeraient pas aux règles de bonne transmission.

Le Comité examinera également s'il y a lieu de réclamer le paiement des publications indûment conservées.

Annales des Ponts et Chaussées :

M. **le Président** a reçu une lettre de la Direction du Personnel du Ministère des Travaux Publics, demandant l'avis du P.C.M. sur la possibilité de la suppression de la partie administrative des *Annales des Ponts et Chaussées*, dans un but d'économies.

Un échange de vues a lieu à ce sujet entre MM. **Schwartz**, **Gény**, **Villevieille**, **Ninck** et de Rou-

ville Il est décidé, en définitive, que le P.C.M. ne présentera pas d'objection à la suppression en question, en demandant toutefois :

a) Que l'Administration fasse enfin éditer les tables du Potiquet;

b) Qu'il soit recommandé aux Services qui peuvent en avoir besoin, de s'abonner au Recueil Sirez ou Dalloz, de façon à être tenus au courant des arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation.

Rien n'empêche d'ailleurs d'admettre, dans la partie technique des *Annales des Ponts et Chaussées*, des articles étudiant des points de jurisprudence intéressants pour nos Services.

M. **Le Roux**, au nom de tout le Comité, remercie M. le Président pour l'œuvre accomplie au cours de l'année. Il a pu voir de près le travail formidable qu'il a eu à remplir, en particulier pendant ces derniers mois, avec l'examen des circulaires, les coups de téléphone et les visites, qui lui ont pris un temps considérable.

Le Comité s'associe par ses vifs applaudissements à l'hommage rendu à son Président, qui l'en remercie.

Commission Supérieure des Economies :

M. **le Président** rend compte des diverses visites faites aux membres de cette Commission par une Délégation comprenant deux représentants du P.C.M., deux représentants des Ingénieurs des T.P.E. et deux représentants des Adjointes-Techniques.

Il indique qu'un certain nombre de nouveaux membres de la Commission Supérieure viennent d'être nommés, dont le Directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction Publique. Ainsi, tous les Ministères importants sont maintenant représentés à la Commission; sauf le Ministère des Travaux Publics.

Après des interventions de MM. **Schwartz**, **Renaud** et **Weill**, il est entendu :

a) Que la Délégation qui a rendu visite aux membres de la Commission Supérieure des Economies, ira voir, le plus tôt possible, les nouveaux membres récemment nommés;

b) Qu'on étudiera, d'accord avec les Ingénieurs des T. P. E., la préparation d'un texte analogue à l'amendement présenté à la Chambre par M. le Député Schuman, et qui pourrait, éventuellement, trouver place dans la Loi de Finances.

La séance est levée à 12 h. 30.

Le Secrétaire :
P. BESSON.

Le Président :
JOYANT.

Deuxième séance du 21 janvier 1934

Présents : MM. **Bès de Berc, Joyant, Le Roux, Colson, Augustin, Buisson, Crescent, Hupner, Ninck, Renaud, de Rouville, Schwartz, Weill, Bisch, Cointe, Crussard, Deymié, Gaspard, Gény, Ludinart, Méchin, Prot, Renault, Ricard, Villeveille.**

Absents : MM. **Mayer, Michel, Noël, Godin, Hachon, Tarnier**

La séance est ouverte à 17 h.30 sous la présidence de M. l'Inspecteur Général **Bès de Berc.**

M. **Bès de Berc** propose de maintenir à la tête du P.C.M. M. l'Inspecteur Général **Joyant**, à qui l'Assemblée Générale vient de témoigner toute sa confiance et toute sa reconnaissance.

M. **Joyant** est réélu à l'unanimité président du Comité du P.C.M.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Bureau. Sont nommés :

Vice-Présidents : MM. **Bès de Berc, Le Roux, Schwartz**

Trésorier : M. **Deymié.**

Secrétaire : M. **Mayer.**

Secrétaire Adjoint : M. **Renault.**

Il est en outre convenu que M. **Prot**, qui a décliné les fonctions de Secrétaire, s'occupera du Bulletin du P.C.M.

Le Comité renouvelle à M. **Deymié**, Ingénieur

des Ponts et Chaussées, Trésorier du P.C.M., les pouvoirs nécessaires pour effectuer toute opération de trésorerie au nom de l'Association, et, notamment, délivrer quittance des sommes reçues, opérer les versements et les retraits de fonds aux établissements financiers, effectuer toute opération concernant les titres appartenant à l'Association, effectuer tout transfert, opérer ou faire opérer tout remboursement ou renouvellement.

Le Comité désigne ensuite ses délégués à la Fédération des cadres techniques supérieurs. Sont nommés :

Délégués titulaires : MM. **Joyant, Bès de Berc, Le Roux, Schwartz, Weill et Deymié.**

Délégués suppléants : MM. **de Rouville, Parmentier, Augustin, Prot, Renault, Vigier.**

M. **le Président** développe ensuite les principaux points du discours qu'il prononcera le soir au banquet du P.C.M. qui doit être présidé par M. le Ministre des Travaux Publics. Les termes de son discours reçoivent l'approbation du Comité.

Il est entendu que la prochaine séance aura lieu le mardi 6 février, à 14 h. 30.

La séance est levée à 18 h. 45.

Le Secrétaire-adjoint :

RENAULT.

Le Président :

JOYANT.



APPEL DU COMITÉ

Comme chaque année, ce numéro du Bulletin du P.C.M. est envoyé à tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

Le Comité adresse, à cette occasion, un très pressant appel à tous les Camarades qui ne font pas partie de l'Association pour qu'ils veuillent bien réparer ce qui ne peut être de leur part qu'un oubli.

Dans les circonstances actuelles, où notre situation se trouve menacée comme il ne lui est certainement jamais arrivé de l'être, il est indispensable que notre Groupement, pour avoir l'autorité nécessaire, représente l'unanimité des Inspecteurs Généraux, Ingénieurs en Chef, Ingénieurs ordinaires et Elèves-Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.



Liste des Membres des P. C. M.

Liste des Souscripteurs perpétuels décédés

MIM. BOUFFET, BROSSÉLIN, DELFET, JOZON, KLEINE, MÈS-NAGER, PICAROUGNE, RABUT (Charles), ROUVILLE, SALLES (Alfred), et VIDAL, inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées.
 BADINET, BOURGOUGNON, CABOCHE, DELMAS, LEROUX (Joseph), LUTTON (Gustave), MEUNIER, NICOLAS (Edouard), PIETSCH, QUELLENEC, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées.
 JOURDE, WIDMER, ingénieurs des Ponts et Chaussées.
 BELLOM, MORETTE et ROLLAND, ingénieurs en chef des Mines.
 MAITRE, ingénieur des Mines.

Liste générale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

Légende.

M. B. Membre bienfaiteur.
 S. P. Sociétaire perpétuel.
 S. Sociétaire annuel.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler à M. HOUBIN, 2, rue Redon, à Paris (17^e), les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après, ainsi que les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle, etc...).

Pour les Ingénieurs non en activité de service, la liste renferme, pour la première fois, l'indication de la situation sociale actuelle, lorsqu'il a été possible de la connaître. Nous demandons également de vouloir bien adresser à M. HOUBIN toutes rectifications ou tous changements à ce sujet.

1^o FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

S. ARON (Alexandre), 16, rue Greuze, Paris (16^e).
 S. BAUER, 1, boulevard Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. BEZAULT, 25, rue Saint-Suffren, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. P. BOURGEOIS (Victor), 15, rue Joseph-Bara, Paris (6^e).
 S. BOUTET (Daniel), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. CLAISÉ, 71^{bis}, rue de Vaugirard, Paris (6^e).
 S. COMBARNOUS, 80, boulevard Eugène-Pelletan, Toulon (Var).
 S. COUTURIER, 58, route de Montesson, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
 S. DELEMER (Léon), 53, avenue de Saxe, Paris (15^e).
 S. DEVAL (Lucien), 10, rue Ernest-Cresson, Paris (14^e).
 S. DUBOIS (Paul-Firmin), 37, rue Vital, Paris (16^e).
 S. P. GERDES, 10, rue Ernest-Lacoste, Paris (12^e).
 S. GILLES-CARDIN, 44, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. GRIMPRET, 23, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
 S. P. GUYOT (Joseph), 6, rue Huysmans, Paris (6^e).

S. P. HOUPEURT, 74, rue de Rennes, Paris (6^e).
 S. JOYANT, 45, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. KAUFFMANN, 60, rue de Londres, Paris (8^e).
 S. KERVILLER (Pocard du Cosquer de), 11, quai d'Orsay, Paris (7^e).
 S. LAHAUSOIS, 72, rue de Lille, Paris (7^e).
 S. LAUNAY (Pierre), 16, rue Franklin, Paris (16^e).
 S. P. LE GAVRIAN, 22, rue de Remilly, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. LEROUX (Nicolas), 24, rue de Varenne, Paris (7^e).
 S. LIPMANN (Lucien), 11, rue Margueritte, Paris (17^e).
 S. MAITRE-DEVALON (Charles), 3, rue de l'Amiral-Cloué, Paris (16^e).
 S. MALTERRE 20, rue Gérando, Paris (9^e).
 S. P. MONTIGNY (Pierre), 59, avenue de La Bourdonnais, Paris (7^e).
 S. PARENT, 23, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).
 S. P. PHILIPPE (René), 29, rue de Sèvres, Paris (6^e).
 S. PIGEAUD, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. PRINCE, 29, rue de Sèvres, Paris (6^e).
 S. RICHARD (Henri), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 SEIGNOBOS (Marcel), 1, rue Vauquelin, Paris (5^e).
 S. SUQUET (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. TARTRAT, 66, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. THÉRON, 43, avenue George-V, Paris (8^e).
 TROTÉ, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).
 S. P. VASSEUR, 42, rue de la Pompe, Paris (16^e).
 S. VICAIRE (Jules), 141, chemin de Telemly, Alger (Algérie).
 S. P. WATIER, 16, quai de la Mégisserie, Paris (1^{er}).
 S. WILLEMIN, 36, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

S. ALBOUY, 7, rue de la Préfecture, Cahors (Lot).
 S. ALIX, 2, rue Damrémont, Chaumont (Haute-Marne).
 S. AMANTE (Sylvio), Bougie (Algérie).
 S. AMBLARD (Antoine), Mende (Lozère).
 S. P. AUBERT (Jean), Directeur Général de la Compagnie Nationale du Rhône, 28, boulevard Raspail, Paris (7^e).
 S. AUBERTIN, 53, boulevard de Besançon, Vesoul (Haute-Saône).
 S. AUBRY (Charles), 1^{bis}, côte Champion, Epinal (Vosges).
 S. P. AUBRY (Maurice), Terre-plein de la Fonderie, Caen (Calvados).
 S. AUGUSTIN (Paul), 6, rue du Cardinal-Pie, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. BAILLY (Charles), 2, route de Villeneuve, Mont-de-Marsan (Landes).
 S. BALENSI (Edouard), 7, rue de Constantine, Alger (Algérie).
 S. BARE, 43, rue Bêteille, Rodez (Aveyron).
 S. BARON (H.-P.), 75, rue Lacapelle, Montauban (Tarn-et-Garonne).

- S. P. BARRILLON, 6, rue Legendre, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. P. BARS (Yves), 33, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc).
 S. BATICLE, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. P. BEAU (Christian), villa Marie-Louise, 31, avenue de Louvois, Chaville (Seine-et-Oise).
 S. P. BRAUCHAMP (Robert de), 14, rue Lesdos, Cherbourg (Manche).
 S. P. BÉQUEREL (Jean), 57, rue Cuvier, Paris (5°).
 S. BEDAUX (Gaston), 31, rue de Rouen, Beauvais (Oise).
 S. BESSE (Robert), 51, boulevard Voltaire, Charleville (Ardennes).
 S. BETBEDER-MATIBET, 260, rue Saint-Jacques, Paris (5°).
 S. P. BLANCHET (René), 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyr.).
 S. BOUCHER (Albert), Dakar (Sénégal).
 S. BOULY (Georges), 1^{bis}, rue Buenos-Aires, Paris (7°).
 S. P. BONNISSEAU, quai Demange, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. P. BOULLOCHÉ, 24, rue Raynouard, Paris (16°).
 S. BOUTREVILLE (Roger), 27, rue Cassette, Paris (6°).
 S. BRÉSSOT, Arras (Pas-de-Calais).
 S. BRIANCOURT, 13, avenue de Metz, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. P. BROQUAIRE, Terre-plein de l'Écluse Guillain, Dunkerque (Nord).
 S. BRUN (Charles de), Lons-le-Saunier (Jura).
 S. BRUNET (Léon), 10, rue Gambetta, Belfort.
 S. BUQUIN, 1^{bis}, rue Robert-de-Cotte, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. P. BUISSON (René), Moulins (Allier).
 S. CANEL, 47, avenue de France, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. CASSAGNE (Pierre), Môle Cigogne, Bône (Algérie).
 S. P. CAVENEL, 6, rue de Brest, Quimper (Finistère).
 S. CHABOUREAU, ancienne Caserne, rue Jules-Ferry, Aurillac (Cantal).
 S. CHAUVE, 2, rue Guiglia, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. CHAVAGNAC (Robert), 22, rue Marthe-Edouard, Meudon (Seine-et-Oise).
 S. CLAUDON (René), 7, rue Albert-Maignan, Le Mans (Sarthe).
 S. P. CONTE (Léandre), 32, avenue de la Gare, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. COURSIN (Léon), 140, faubourg Poissonnière, Paris (9°).
 S. COYNE, 8, rue Huysmans, Paris (6°).
 S. CRÉPIN, 14, rue Saint-Charles, Versailles (S.-et-O.).
 S. CRESCENT, 9, Boulingrin, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. DARGENTON, 2, rue de La Planche Paris (7°).
 S. DENIAU (Marcel), 1, square du Champ-de-Mars, Paris (7°).
 S. DENIS (Jacques), 22, rue Kléber, Le Chesnay (Seine-et-Oise).
 S. DESPUJOLS (Marcel), 94, rue A.-Normand, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. DIVISIA, 29, rue Cécile-Dinant, Clamart (Seine).
 S. DONIOL, 14, rue Eugène-Manuel, Paris (16°).
 S. DORGES (Edouard), Valence (Drôme).
 S. DUKRINGER, 2, rue de Poissonnerie, Nevers (Nièvre).
 S. DUTARET, 43^{bis}, rue de la République, Amiens (Somme).
 S. EGUILLON (Georges), 107, rue de Sèvres, Paris (6°).
 S. ÉYDOUX (Charles), 21, rue Descartes, Paris (5°).
 S. FABRE (Robert), 2, rue Vallence, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. P. FAVIER (Albert), Hanoi (Indochine).
 S. P. FAVIÈRE, Tunis (Tunisie).
 S. FERRAS, 5, avenue Berriau, Rabat (Maroc).
 S. FERRIER (Raoul), 2, rue Royale, Paris (8°).
 S. DE FOLIN, 2, rue Ernest-Godard, Bordeaux (Gironde).
 S. P. FONTAINE (Maurice), 5, rue Bonaparte, Paris (6°).
 S. FRONTARD, 30, rue de la Rochelle, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. P. GARBE, boulevard Victor, Bastion 68, Paris (15°).
 S. P. GASPARD (Bernard), 10, avenue Vion-Whitcomb, Paris (15°).
 S. GASSIER (Maurice), Hanoi (Indochine).
 S. GAZET (Adolphe), 1, rue Colbert, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. GENET, 4, rue de Bruxelles, Lille (Nord).
 S. P. GENISSIEU, 22, rue du Regard, Paris (6°).
 S. GEX (Raymond), Clos Savoiron, Chambéry (Savoie).
 S. GIBOIN, 62, avenue Carnot, Draguignan (Var).
 S. GILTAY (Raoul), Tananarive (Madagascar).
 S. GIRARD (Edouard), 1^{bis}, rue de l'École-de-Médecine, Montpellier (Hérault).
 S. GIRARDOT, 68^{bis}, faubourg d'Angoulême, Limoges (Haute-Vienne).
 S. GONDON (Emmanuel), Cour du Temple, Privas (Ardèche).
 S. GOURRET (Léon), 12, rue Saint-Cassien, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. GRAMAIN, 6, rue Soufflot, Auxerre (Yonne).
 S. P. GRELOT, 79, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).
 S. HAEGLEN, 1, rue Taillefer, Grenoble (Isère).
 S. HAELLING, 25, rue de la Nuée-Bleue, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. HAGUENAU (Daniel), 100, avenue Paul-Doumer, Paris (16°).
 S. HARDEL, 21, rue du Colonel-Molié, Paris (7°).
 S. HEDUY, 153, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).
 S. HELARY (Eugène), 3, place de la Préfecture, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. HENNEQUIN, 77, boulevard Gergovia, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. HUBIE (Jacques), 3, rue Albert-de-Lapparent, Paris (7°).
 S. HUPNER (Henri), 22, boulevard Scaliger, Agen (Lot-et-Garonne).
 S. P. JACQUET (Claude), avenue de Vals, Le Puy (Haute-Loire).
 S. P. JAMBERT (Lucien), Direction des Travaux Maritimes, Lorient.
 S. JEANNIN, 1, rue du Faubourg-Saint-Vincent, Orléans (Loiret).
 S. JOFFRE (Edmond), 1, rue Coulon, Bourges (Cher).
 S. P. JOMIER, 17, rue Jean-Jacques-Rousseau, Niort (Deux-Sèvres).
 S. P. KIRCHNER (Marcel), Villa Marthe, Domaine du Petit-Piol, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. P. KOCH (Pierre), 7, rue Charles-Dickens, Paris (16°).
 S. LAFFEROUX (André), 66, rue du Maréchal-Foch, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. LAMORRE (François), Gap (Hautes-Alpes).
 S. LANG, 26, Allée de la Robertsau, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. LANGUÈREAU, Villa des Lauriers, chemin du Moulin-Notre-Dame, Avignon (Vaucluse).

- S. LANTENOIS (Charles), 21, rue Charles-Delannoy, Troyes (Aube).
- S. LECOCQ, 38, rue de la Marne (Saint-Lô (Manche)).
- S. P. LEFÉBURE (Henri), 3^{bis}, rue Émile-Zola, Bordeaux (Gironde).
- S. LEFÈVRE (François), 19, rue Vannier, Saigon (Indochine).
- S. LEHOUCHE, 5, rue de Chauvigny, Châteauroux (Indre).
- S. P. LEMAL (Louis), Albi (Tarn).
- S. LEMOINE (Charles), 2, rue de Buenos-Ayres, Paris (7^e).
- S. LEVAILLANT, 30, rue Guynemer, Paris (6^e).
- S. P. LÉVÊQUE (François), 195, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux (Gironde).
- S. LÉVY (Pierre-Maurice), 73, rue de l'Assomption, Paris (16^e).
- S. LOMBARD (Modéré), 15, rue Jeanne-d'Albret, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. LUZINIER, Angoulême (Charente).
- S. MABILIAU, 8, rue Crossardière, Laval (Mayenne).
- S. MAHÉ (Joseph), Dakar (Sénégal).
- S. MALET (Henri), 25, rue du Colonel-Moll, Paris (17^e).
- S. MASSELIN (Henri), 191, rue de Courcelles, Paris (17^e).
- S. MATHEU (Ernest), 46, rue Saint-Blaise, Alençon (Orne).
- S. MAYER (Georges), 5, rue de l'Alboni, Paris (16^e).
- S. P. MÉTIVET, 58, rue de l'Alma, Tours (Indre-et-Loire).
- S. P. MONSERAN, 2, rue Carnot, Oran (Algérie).
- S. MOREAU (Henri), 16, rue Morand, Besançon (Doubs).
- S. P. NABONNE (Alfred), 5, rue Haxo, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- S. NABOULET, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S. NAUD, 72, rue de la Pompe, Paris (16^e).
- S. NINCK, 27, place Carrière, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. NOËL, 2, rue Saint-Pierre-au-Marché, Laon (Aisne).
- S. NORMANDIN, Rabat (Maroc).
- S. NOTTE, 4, rue d'Argentré, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. OTT, 20, rue Joubert, Paris (9^e).
- S. OURSON, 4, place du Président-Mithouard, Paris (7^e).
- S. OUTREY, Hôtel Meurice, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. PARMENTIER (Jean), 84, rue Bonaparte, Paris (6^e).
- S. P. PASCALON, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
- S. PELISSONNIER (Louis), 14, boulevard Voltaire, Dijon (Cote-d'Or).
- S. PÉREZ (Jules), Vannes (Morbihan).
- S. PERRISSOUD, 15, boulevard Gassendi, Digne (Basses-Alpes).
- S. PETIT (René), 1, rue La Fayette, Périgueux (Dordogne).
- S. P. PICARD (François), 35, avenue de la Victoire, Rabat (Maroc).
- S. PORCHEZ (Armand), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).
- S. POUYANNE (Charles), 3, rue Berthelot, Alger.
- S. PREDHUMEAU, 117, avenue de Bordeaux, Poitiers (Vienne).
- S. QUESNEL (Joseph), Cyrnos-Palace, Cours Grandval, Ajaccio (Corse).
- S. P. RABUT (Emile), 12, rue de Paris, Rennes (I.-et-V.).
- S. P. RENAUD (Bernard), 44, boulevard du Roi-René, Angers (Maine-et-Loire).
- S. RENAUD (Pierre), Alger (Algérie).
- S. REYNES (André), 79, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. ROCHERAY, 105, boulevard Barbès, Carcassonne (Aude).
- S. ROGIE, Nîmes (Gard).
- S. P. ROUVILLÉ (Gervais de), 106, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).
- S. ROY (René), 7, rue de la Cité-Universitaire, Paris (14^e).
- S. SABATIER (Jules), 52, rue Pinguet, Constantine (Algérie).
- S. P. SALMON (René), 22, rue de Paris, Evreux (Eure).
- S. SCHOENBERG, avenue du 1^{er}-de-Ligne, Mostaganem (Algérie).
- S. SCHWARTZ, 2, avenue Eugène-Godin, Melun (Seine-et-Marne).
- S. P. SCOTTO DI VETTIMO, Alger (Algérie).
- S. P. SENTENAC, 34, rue Copernic, Paris (16^e).
- S. SIMON (Pierre), 2, rue Félix-Poulat, Grenoble (Isère).
- S. SOLEIL (Georges), 8, rue de l'Eglise-Saint-Germain, Compiègne (Oise).
- S. SOUFFRON (Louis), 21, rue du Duc-des-Cars, Alger (Algérie).
- S. SOULASSOL, 17, rue du Hasard, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. SURLEAU (Frédéric), 3, rue Cernuschi, Paris (17^e).
- S. TARNIER, 20, place du Château, Blois (Loir-et-Cher).
- S. TESSIER, 26, boulevard Saint-Saens, Alger (Algérie).
- S. TESTANIER (Jules), 4, rue du Paradis (Oudjda) (Maroc).
- S. THÉVENOT, Arsenal de Brest (Finistère).
- S. THIÉRY (Maurice), 8, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. P. THOLLIER, 10, rue du Président-Doumer, Saint-Etienne (Loire).
- S. THIRION, 3, rue Pasteur, Metz (Moselle).
- S. P. TOUBIN, 24, avenue Bouvard, Annecy (Haute-Savoie).
- S. VANNEUVILLE, 51, boulevard de Vaugirard, Paris (15^e).
- S. VARVIER, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
- S. VERGNIEAUD, 11, rue Degas, Oran (Algérie).
- S. VINCENT (Louis), 19, rue Faraday, Paris (17^e).
- S. P. WAHL (Paul), boulevard Rocca, Mâcon (Saône-et-Loire).
- S. WEILL (Georges), 10, rue de Lubeck, Paris (16^e).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

- S. AGARD (Jean), Alger (Algérie).
- S. ALMOND (Fernand), 4^{bis}, rue Lota, Paris (16^e).
- S. ALFANO, Gaie de Hanoi (Tonkin).
- S. ALIX (Pierre), 35, rue de l'Oise, Compiègne (Oise).
- S. ALTIERI, 2, rue Capanelle, Bastia (Corse).
- S. AMÉDÉE-MANHEIM, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
- ANTOINE (Camille), Oran (Algérie).
- S. ANTOINE (Pierre), 6, rue Paul-Malluic, Sens (Yonne).
- S. ARNOULD, 27, Allées Saint-Michel, Toulouse (Haute-Garonne).
- ARNOUX (Jean), Saigon (Indochine).
- S. AURELLAN, 2, rue Scheurer-Kestner, Poitiers (Vienne).
- S. ARRIÈREHAUTE (Pierre), 3, rue Grennero, Epinal (Vosges).
- S. AUSSÉL, Valence (Drôme).
- S. P. BAINET (Henri), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. BACHIER (Noël), 3, rue Saint-Martin-du-Mail, Orléans (Loiret).

- S. BALLAN (Charles), 132, rue Mazarine, Bordeaux (Gironde).
- S. BASTE, 5, rue de la Cloche, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. BAUDELAIRE (Jean), 22, rue de Bellevue, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
- S. BAUDET (Jean), 12, rue Saint-Antoine, Autun (Saône-et-Loire).
- S. BAUZIL, 6, rue Chevert, Paris (7^e).
- S. BEAU (François), 14, avenue Alphonse-XIII, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. BEAUFRÈRE (Paul), 5, rue Auguste-Michelon, Auxerre (Yonne).
- S. BELTREMIEUX (André), Mulhouse (Haut-Rhin).
- BÉRARD (Jules), Bougie (Algérie).
- S. BERNARD (Paul-Hippolyte), 5, rue Sainte-Croix, Provins (Seine-et-Marne).
- S. BERNARD (Paul-Raymond), 2, rue Vincent-Allègre, Toulon (Var).
- S. BERNHEIM (Jean), Chaumont (Haute-Marne).
- S. BERTIN (Jean-Charles), Pavillon du Canal, Arles (Bouches-du-Rhône).
- S. BERTRAND (Pierre), 44, avenue Foch, Lyon (Rhône).
- S. P. BESSON (Pierre), 21, rue Vauquelin, Paris (5^e).
- S. BETELLE, 5, rue de la Cloche, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. BIDEAU (Emile), Nice (Alpes-Maritimes).
- S. BIGORNE, 43, boulevard Duployé, Toulon (Var).
- S. BIGOT, 84, rue de Siam, Brest (Finistère).
- S. BISCH, 2, rue Prunevaux, Nevers (Nièvre).
- S. BIZE (Joseph), 4, rue Saint-Charles, Avignon (Vaucluse).
- S. BIZOT, 87, rue de Seine, Paris (6^e).
- S. BLANCHARD (Camille), 6, place de la République, Soissons (Aisne).
- S. BLOCH (Pierre-Léon), Montbéliard (Doubs).
- S. BLONDEAU (François), Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. P. BLOSSET, 34, boulevard Carnot, Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).
- S. BOIS (Auguste), 114, Cours Jean-Jaurès, Grenoble (Isère).
- S. BOISSIN (Henry), 1, rue d'Alsace-Lorraine, Saint-Lô (Manche).
- S. BOLLARD, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. BONIFACE, 19, avenue Loubet, Oran (Algérie).
- S. BONNEFANT (Jean), 195, rue de la Casbah, Tunis.
- BONNOME (Camille), Ajaccio (Corse).
- S. P. BORDIER, 51, avenue de Ségur, Paris (7^e).
- S. BOSANO, 8, boulevard du Jeu-du-Ballon, Grasse (Alpes-Maritimes).
- S. BOSC (Jean), Dakar (Sénégal).
- S. BOULINIER (Henry), Service des Forces Hydrauliques du Centre, Limoges (Haute-Vienne).
- S. BOUQUET DES CHAUX (François), Casablanca (Maroc).
- S. BOURCY, 2, place du Croisic, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. BOURGIN (André), Hôtel des Administrations, Grenoble (Isère).
- S. P. BOURGOIN (Lucien), 7, rue Alasseur, Paris (15^e).
- S. BOURGUET, 2, Allées d'Orléans, Bordeaux (Gironde).
- S. BOUTER (Marcel), 27, place Carrière, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. BOUVER (Jacques), Douala (Cameroun).
- S. P. BRICKA, 26, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).
- S. BRIGOL (Pierre), 144, chemin de Telemly, Alger (Algérie).
- S. BRINGER (Raymond), Mende (Lozère).
- S. BROCHET (Lucien), Oran (Algérie).
- S. BROUSSE, 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. BRUGIDOU, Rodez (Aveyron).
- S. BRUGIER, Guéret (Creuse).
- S. BRUNOT (André), 2, rue Dugay-Trouin, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. BUFFEVENT (Liffort de), Château de Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BUFNOIR (Marcel), Barcelonnette (Basses-Alpes).
- S. BUOVOLO, Tunis (Tunisie).
- S. BURE, 1, boulevard Laromiguière, Rodez (Aveyron).
- S. BUREAU (Louis), 61, boulevard Saint-Saëns, Alger (Algérie).
- S. BUTEAU (Léon), 45, rue Jean-Jaurès, Roanne (Loire).
- S. CADENAT (Paul), 8, rue Maurille, Angers (Maine-et-Loire).
- S. CALÈS (Joseph), 3, rue Sellenick, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. CALLET (Pierre), 40, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. CAMUS (Jean), Hanoï (Indochine).
- S. CARNEL, 119, ancienne route d'Aix, Limoges (Haute-Vienne).
- S. CARPENTIER (Pierre), 21, avenue Crampel, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. CARRIÈRE (René), Forcalquier (Basses-Alpes).
- S. CAYOTTE (Pierre), 91, rue Erlanger, Paris (16^e).
- S. CAZES (Pierre), rue Jean-Vidal, Cahors (Lot).
- S. CESTRÈS, 13, rue Littré, Bourges (Cher).
- S. P. CEABANNES (Léon), 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. CHADENSON, 9, rue Crolée, Lyon (Rhône).
- S. CHALLIOL, Périgueux (Dordogne).
- S. P. CHALOS, 52, rue Madame, Paris (6^e).
- S. CHANBOREDON, 5, rue Montesquieu, Agen (Lot-et-Garonne).
- S. CHAMPSAUR, 41, rue Gounod prolongée, Nice (Alpes-Maritime).
- S. P. CHANOT, 26^{bis}, rue Séguier, Nîmes (Gard).
- S. CHARDEAUX, 7, rue Savorgnan-de-Brazza, Casablanca (Maroc).
- S. CHARRUEAU, 152, rue Jaujac, Bordeaux (Gironde).
- S. P. CHARY, Blois (Loir-et-Cher).
- S. CHAUVET (Raymond), villa Cynthia, bd de Belgique Monaco (Principauté de Monaco).
- S. CHEVEREAU (Pierre), Saïgon (Indochine).
- S. CHEVREUX, 15, rue de la Louvière, Epinal (Vosges).
- S. COLIN (Henri), avenue de la Salamandre, Mostaganem (Algérie).
- S. COMMELIN, 55, rue Geoffroy-St-Hilaire, Paris (5^e).
- S. CONDEMINE, 18, boulevard Prince-Albert, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. COGUAND (Roger), 2, rue de la Poissonnerie, Nevers (Nièvre).
- S. COR, 152, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- S. CORDONNIER, rue de la Galité, Bizerte (Tunisie).
- S. CORBIN (Edmond), Arsenal, Lorient.
- S. COSMI, 58, rue de l'Alma, Tours (Indre-et-Loire).
- S. COTTARD (Henri), Direction des Travaux Maritimes, Arsenal, Toulon (Var).

- S. COUDERCQ (Pierre), 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S. P. COUPRIE, Rabat (Maroc).
- S. COUSIN (Pierre), Saïgon (Indochine).
- S. P. COUTEAUD (Jean), Chef du Service Hydraulique, Hanoï (Tonkin).
- S. CRÉANCE, 151, boulevard Lefebvre, Paris (15°).
- S. CROUZET (Étienne), Tananarive (Madagascar).
- S. CUNÉO, Direction du Dakar-Niger, Dakar (Sénégal).
- S. CURET, 20, rue Crévoulin, Melun (Seine-et-Marne).
- S. CUSTAUD, 26, boulevard Saint-Saens, Alger (Algérie).
- S. DANOS (Georges), 13, rue d'Auron, Bourges (Cher).
- S. DANTIN, 23, rue de la Paix, Bois-Colombes (Seine).
- S. DARTIGUES, 54, rue d'Antony, Limoges (Hte-Vienne).
- M. B. DAVIN (Marcel), Laval (Mayenne).
- S. DECUGIS (Raymond), Tananarive (Madagascar).
- S. DELATTRE (Alexandre), Terre-plein de l'Écluse Guillaïn, Dunkerque (Nord).
- S. DELATTRE (Pierre), 22, boulevard Ed.-Rey, Grenoble (Isère).
- DEMARTINI, Douala (Cameroun).
- S. DEROCHE, Tananarive (Madagascar).
- S. P. DESABIE, 7, rue de Lancry, Compiègne (Oise).
- S. DESMAZES, 26^{bis}, rue Séguier, Nîmes (Gard).
- S. DESVIGNES, 19^{bis}, ruelle Beau-Soleil, Laval (Mayenne).
- S. DEYMIER, villa Saint-Louis, boulevard Exelmans, Le Chesnay (Seine-et-Oise).
- S. DHERSE (Louis), quai Lamandé, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. DIGUE, 18, boulevard Victor-Hugo, Bourg (Ain).
- S. DIVES (Jean Gueydon de), Constantine (Algérie).
- S. DONDIN, 17, boulevard de la République, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- S. DONIZEAU, 4, rue de la Rochefoucault, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. DOR, 42, rue de Chaligny, Paris.
- S. DORCHE, Brazzaville (A.E.F.).
- S. P. DOUDRICH (Maurice), Cité Administrative, Péronne (Somme).
- S. DOUMERGUE, 1, rue de la République, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- S. DOYEN (Pierre), Cotonou (Dahomey).
- S. DROUHIN, 17, avenue Loubet, Oran (Algérie).
- S. DUBROCA, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S. DUCOUSSOT, 1, passage Subé, Reims (Marne).
- S. DUCREUX, 11, Houzeau-Muiron, Reims (Marne).
- S. DUFFAUT (François), Bort (Corrèze).
- S. DUFRIER, 51, rue de Londres, Paris (8°).
- S. DUMAS (Paul), 7, rue des Salins, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. DUMAS (Fernand), 3, rue Bihorel, Bihorel-les-Rouen (Seine-Inférieure).
- S. DUPONT (Louis), 15, rue Lasserre, Montauban (Tarn-et-Garonne).
- S. DUPOUY (Georges), 222, rue Saint-Martin, Paris (3°).
- S. DURAND (Michel), 74, avenue de la République, Aurillac (Cantal).
- S. DURÉPAIRE, 51, quai d'Austerlitz, Paris (12°).
- S. DURIEZ, 67, rue de Douai, Arras (Pas-de-Calais).
- S. DURRIEU (Jean), Guelma (Algérie).
- S. DUTEL (Marcel), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. DUTILLEUL (Jean), Palais de la Bourse, Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. DUVAL, 5, rue de Flandre, Cambrai (Nord).
- S. P. ERHMANN (Paul), 22, place de la Gare, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. P. EISENMANN, 10, rue Raffet, Paris (16°).
- S. ELOY, Tunis (Tunisie).
- S. ESCOUBE (Louis), 48, rue Bellevue, Albi (Tarn).
- S. ÉTIENNE (Marcel), Terreplein de l'Écluse Guillaïn, Dunkerque (Nord).
- S. FAURE, 16, rue du Point-du-Jour, Tulle (Corrèze).
- S. FAVIER (Pierre), 38, rue des Clercs, Vienne (Isère).
- S. FAYET (Louis), 3, place Émile-Digeon, Narbonne (Aude).
- S. FELDTRAUER, Alençon (Orne).
- S. FÉLIX (Henri), Fort-de-France (Martinique).
- S. FÉRON (Louis), Lille (Nord).
- S. FISCHER (Eugène), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
- S. FISCHER (Jacques), Directeur du Chemin de Fer, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- S. FLEURY, 32, rue Jeanne-d'Arc, Cherbourg (Manche).
- S. FLINOIS (Alfred), Terre-plein de l'Écluse Guillaïn, Dunkerque (Nord).
- S. FOIN (René), Vannes (Morbihan).
- S. FONLADOSA, 4, rue de l'Orme-qui-lève, Senlis (Oise).
- S. FONTANA (Ernest), Verdun (Meuse).
- S. FORREY, 1, pl. Victor-Hugo, Philippeville (Algérie).
- S. FOURNET (Roger), Services des forces hydrauliques du Sud-Est, Grenoble (Isère).
- S. FRANC (Pierre), Mairie, Dax (Landes).
- S. FRONDEVILLE (René Lambert de), 2, palce de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. GALLIEN (Maurice), 64, Cours Lemercier, Saintes (Charente-Inférieure).
- S. GARNIER (Jean), 46, boulevard Gambetta, Grenoble (Isère).
- S. P. GASPARD (Roger), 6, rue Berthollet, Paris (5°).
- S. GAUTHIER (Jean-Louis), Saint-Flour (Cantal).
- S. GAUTIER (Camille), 38, rue Waldeck-Rousseau, Rennes (Ile-et-Vilaine).
- S. GEANDREAU (Yvan), Tananarive (Madagascar).
- S. P. GENY (Marc), 3, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (7°).
- S. GEOFFROY, 44, rue du Gouvernement, Saint-Quentin (Aisne).
- S. GIACOBBI, Sousse (Tunisie).
- S. GIBERT, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
- S. GIGUET, 2, rue Beaubourg, Paris (4°).
- S. GILBERT (Henri), 9, rue Leboutoux, Paris (17°).
- S. GILLARD (Adrien), 4, rue de la Madeleine, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. GIRAN, Cotonou (Dahomey).
- S. P. GIRARD (Georges), 116, rue du Lunain, Paris (14°).
- S. GIRITTE, 6, rue Dante, Paris (5°).
- S. GIROD (Marie-Pierre), rue de Bussy, Pondichéry (Inde).
- S. GLASSER (Georges), 11, rue Jacquemont, Paris (17°).
- S. GODIN (Adrien), 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15°).
- S. GODOT, 16, rue de la Colombine, Vesoul (Hte-Saône).
- S. GONON (Auguste), 2, place de l'Estran, Calais (Pas-de-Calais).
- S. GOSSELIN (Marcel), Cité Jardin, Tunis (Tunisie).
- S. GRAFF, 19, rue d'Ypres, Strasbourg (Bas-Rhin).
- GRANDJEAN (Albert), 3, boulevard du Président-Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).

- S. GRANDPERRÉ, Bonneville (Haute-Savoie).
 S. GRANGE (Alphonse), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
 S. GRIVEAUD, Châteauroux (Indre).
 S. GRUBERT (Marcel), Sarrebourg (Moselle).
 S. GUÉNÉE (Ernest), 28, boulevard d'Hérault, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. GUÉNOT, 27, rue Flacé, Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. GUERRINI (Philippe), place de France, Port-Lyautey (Maroc).
 S. GUIBERT (Roger), 8, quai Zorn, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. GUILLOT (Jean), 29, rue Voltaire, Bourg (Ain).
 S. GUIZERIX (Jean), 5^{bis}, rue Haxo, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 S. HAAS (Aaron), Dakar (Sénégal).
 S. HAMELLE, 6, Rempart de la Ligne, Avignon (Vaucluse).
 S. HAMONIAUX (Victor), Sidi-bel-Abès (Algérie).
 S. P. HÉBERT, 5, rue Lyautey, Paris (16^e).
 S. HÉMAR (Jacques), rue Ker-Ys, Quimper (Finistère).
 S. HENRY (Georges), Brazzaville (Congo).
 S. HENRY (Marc-Edmond), Cie Nie du Rhône, 28, boulevard Raspail Paris (7^e).
 S. P. HÉRÉMAN (Pierre), 60, boulevard Jeanne-d'Arc, Douai (Nord).
 S. HESSE (Jean), Terre-plein de la Fonderie, Caen (Calvados).
 S. HOULLIER, 19, rue Millevoeye, Abbeville (Somme).
 S. HUVELIN (Georges), 1, rue des Clefs, Colmar (Haut-Rhin).
 S. IRION (René), Arsenal de Toulon (Var).
 S. ISSARTE, 1, place Garibaldi, Auch (Gers).
 S. JACQUART (Jean), 1, rue des Ecoles, Condom (Gers).
 S. JACQUINOT (Pierre), 41, rue de Lévis, Paris (17^e).
 S. JANET, 2, rue Jacqueline, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 S. JEANDET (Henri), Rabat (Maroc).
 S. JOIGNEAU, Ville des Acacias, avenue de Bordeaux, Agen (Lot-et-Garonne).
 S. JONTE (Pierre), 7, rue Victor-Jacquet, Valence (Drôme).
 S. JOUBERT (Pierre), Hanoi (Indochine).
 S. P. JOUVÉNAUX, 11, rue d'Holbach, Lille (Nord).
 S. JULIEN (Paul), 18, square de l'Alboni, Paris (16^e).
 S. KALESKY (Gaston), Arsenal de Bizerte (Tunisie).
 S. KIRCHNER (Robert), 17, rue de Reims, Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. LABAËYE, 9, rue des Promenades, Briey (Meurthe-et-Moselle).
 S. LACAZE (Raymond), 16, rue Saint-Même, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. LACOMBE (Marc), Angoulême (Charente).
 S. LACOSTE (René), Alger (Algérie).
 S. LAFAIX (Michel), 32, rue Dujardin, Cherbourg (Manche).
 S. LAFFORE, 8^{bis}, boulevard Carnot, Agen.
 S. LAFITDUPONT (Paul), Abidjan (Côte d'Ivoire).
 S. LAMIDIEU, 59, rue du Bourg, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. LAMOUREUX (François), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. LAPEBIE (André), 30, rue Lacépède, Paris (5^e).
 S. LAPEBIE (Jean), 72, avenue de Versailles, Paris (16^e).
 S. LARRAS (Jean), 7, rue Infantin, Alger (Algérie).
 S. LARROQUE, 10, rue des Salinques, Foix (Ariège).
 S. LAURAIN (André), Brazzaville (A. E. F.).
 S. LAVAL (Daniel), Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. LAZARD, 10, avenue Fremiet, Paris (16^e).
 S. LAZARD (Achille), 10, rue de l'Esplanade, Metz (Moselle).
 S. LAZARD (Raymond), Tananarive (Madagascar).
 S. LE BEL (Gérard), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. LÉBOURLIER (Jean), Bône (Algérie).
 S. LÉCOMTE (Aldéric), Port de Commerce, Brest (Finistère).
 S. P. LÉGORGEU (Victor), 18, avenue de Friedland, Paris (8^e).
 S. LEHANNÉUR, 4, avenue du Comte-Vert, Chambéry (Savoie).
 S. LEHUEDE, 16, avenue Paul-Appelle, Paris (14^e).
 S. LEHUEROU-KERISEL (Jean), Orléans (Loiret).
 S. LEMAIRE (René), 9, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).
 S. LE PORT, 1, avenue de Verdun, Paris (10^e).
 S. LÉPOUSÉ (Georges), Niort (Deux-Sèvres).
 S. P. LEROUX (Marcel), 5, boulevard de la Porte-Guil-laume, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. LESBRE, quai de Lesseps, Bayonne (Basses-Pyrénées).
 S. LÉSCANNE (Maurice), Save (Dahomey).
 S. LESIEUX (Louis), Niort (Deux-Sèvres).
 S. LEVÊQUE (Gaston), 107, rue de la République, Le Blanc (Indre).
 S. P. LE VERT (Pierre), Fez (Maroc).
 S. LÉVI (Robert), 21, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).
 S. LÉVY (Léon-Aron), Dakar (Sénégal).
 S. LÉVY (Gilbert), 4, rue Docteur-Laveron, Constantine (Algérie).
 S. P. LÉVY (Louis-Alexandre), 24, rue du Renard, Paris (4^e).
 S. L'HUILLIER, 5^{bis}, rue Midol, Besançon (Doubs).
 S. LIGOUZAT (André), rue Labarraque, Oloron (Basses-Pyrénées).
 S. LION (Pierre), Fort-de-France (Martinique).
 S. LIOTARD, 6, boulevard Victor-Hugo, Digne (Basses-Alpes).
 S. DR LISLE (Melchior), St-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. P. LITZ, 9, rue du Grand-Verger, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. LIZÉE, Tananarive (Madagascar).
 S. LONGEAUX (Arthur), Evreux (Eure).
 S. LUDINARD (Henri), 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
 S. MABS (Jean), Sfax (Tunisie).
 S. MACAREZ (Jean), Béthune (Pas-de-Calais).
 S. MADRAY, Carcassonne (Aude).
 S. P. MAGNIEN (Julien), 19, rue Marengo, Roanne (Loire).
 S. MALCOR (René), Mascara (Algérie).
 S. MALER (Raymond), 6, avenue des Orangers, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. MARCE, Boîte Postale N° 15, Rabat (Maroc).
 S. P. MARDON, 108, rue du Bois-Denier, Tours (Indre-et-Loire).
 S. MARÉCHAL (Maurice), 2, avenue Foch, Chaumont (Haute-Marne).
 S. MARLIN, 2, rue Ausone, Metz (Moselle).
 S. MARTIN (Antoine), Port Autonome, Bordeaux (Gironde).
 S. P. MARTIN (Charles), boulevard Bertrand, Le Puy (Haute-Loire).
 S. MARTIN (Louis-Joseph), Casablanca (Maroc).

- S. MARTIN (René), 14, boul. Baudin, Alger (Algérie).
 S. MARTINET (Guy), 16, rue Rovigo, Alger (Algérie).
 S. MARY (Marcel), 5, rue Marié-Davy, Paris (14^e).
 S. MATHIEU (Jean), Arsenal de Bizerte (Tunisie).
 S. MATHIS (Antoine), Poitiers (Vienne).
 S. MAUDER, 30, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
 S. MAURIN (Georges), Bizerte (Tunisie).
 S. P. MAUX, Pnom-Penh (Indochine).
 S. P. MAZIN (L.-A.), 18, rue de Stamboul, Alexandrie (Égypte).
 S. MECHIN (André), 16, rue Amiral-Joinville, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. MECHIN (René), 16, rue Vavin, Paris (6^e).
 L. MERIAUX (André), 27, rue Oudinot, Paris (7^e).
 S. P. MESNAGER (René), 13, rue du Père-Marquette, Laon (Aisne).
 S. MEUNIER (Joseph), Madnigou (A. E. F.).
 MEYER (J.), 75, rue du Général-Conrad, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. MIALET (François), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. MICHAUD (dit Vaudois), 29, rue Voltaire, Bourg (Ain).
 S. MICHEL (Henri-Georges), 9, avenue Constant-Coquelin, Paris (7^e).
 S. MINOT, Saint-Louis (Sénégal).
 S. MITAULT, 159, rue Gauthier-de-Rumilly, Amiens (Somme).
 S. MOCII (Pierre), Sarreguemines (Moselle).
 S. MONSNERGUE, 46, rue de l'Amiral-Courbet, Cherbourg (Manche).
 S. MORANE, 21, avenue du Parc-de-Sceaux, Sceaux (Seine).
 S. MOREL, Privas (Ardèche).
 S. MOUGENOT, rue du Docteur-Santras, Oran (Algérie).
 S. MOYSE, 88^{bis}, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
 S. MUFFANG, 27, boul. Carpeaux, Valenciennes (Nord).
 S. NETYER (Louis), 131, boulevard St-Germain, Paris (6^e).
 S. NICOLAS (Marcel), Nhatrang (Indochine).
 S. NICOLAI (René), Brazzaville (Moyen Congo).
 S. P. NIZERY (André), Dakar (Sénégal).
 S. NOLDE (Oscar), 6, rue de l'Observatoire, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. OLIVER (Urbain), Pavillon de la Navigation, Port de La Bourdonnais, Paris (7^e).
 S. OLIVIER (Martin), Gap (Hautes-Alpes).
 S. PARMENTIER (Guy), 1, quai Dingler, Les Sables d'Olonne.
 S. PARTRIDGE (Jean), 34^{bis}, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9^e).
 S. PASCAL (Marcel), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
 S. PAVIN (Alain), Directeur des Travaux Maritimes, Arsenal de Saigon (Indochine).
 S. PELNARD-CONSIDERE (Roger), Abidjan (Côte d'Ivoire).
 S. PELTIER (Pierre-Auguste), 10, rue des 2-Ormeaux, Bordeaux (Gironde).
 S. PENE, 27, rue Oudinot, Paris (7^e).
 S. PETIT (Daniel), 135, avenue de Coligny, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 S. PERRY (Paul), 1, quai du Tonkin, Dieppe (Seine-Intérieure).
 S. PEYRE, Embres (Aude).
 S. P. PIALOUX (Pierre), Chemin de fer de la Côte d'Ivoire à Abidjan.
 S. PICHOT (André), 7, rue du Parmelan, Annecy (Haute-Savoie).
 S. PIETRI, Avon (Seine-et-Marne).
 S. PIRAUD, 5, boulevard du 3^e Groupe d'Artillerie, Constantine.
 S. PITEAU (Emmanuel), 18, avenue de Verdun, Bergerac (Dordogne).
 S. PLANTE (Jean), Tananarive (Madagascar).
 S. PILLOT (Maurice), Troyes (Aube).
 S. POTTEVIN (Albert), rue Spartacus, Sétif (Algérie).
 S. PONTON, avenue de Chomérac, Privas (Ardèche).
 S. PORTAFALX, 138, avenue Thiers, Lyon (Rhône).
 S. P. POUYAT, 46, boulevard de Strasbourg, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. POYET, 55, rue Kellermann, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. PREMPAIN, Terre-plein de la Fonderie, Caen (Calvados).
 S. P. PROMPSAL, 3, avenue d'Iéna, Paris (16^e).
 S. PROT, 21, boulevard Lefebvre, Paris (15^e).
 S. RAMBAUD (Pierre), 99, avenue de Nérès, Montluçon (Allier).
 S. RAPILLY, 5, rue Villers, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. RAULT (Jean), 4, rue Lobau, Paris (4^e).
 S. RAYROLE (Léon), Arsenal de Brest (Finistère).
 S. REFFAY (Louis), Cotonou (Dahomey).
 S. RÈME, 16, rue de la Liberté, Alger (Algérie).
 S. RENAUD (Albert), 92, rue de Patay, Bordeaux (Gironde).
 S. RENAULT (Roger), 11, rue Massenet, Paris (16^e).
 S. RÉROLLE, 4, boulevard de la Brosse, Dijon (Côte-d'Or).
 S. REYNAUD (Émile), 31, rue Valette, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. P. ROBERT (Louis), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. ROBINSON, Bastion 68, 2, boulevard Victor, Paris (15^e).
 S. ROGUES (Louis), Figeac (Lot).
 S. P. ROSSIGNOL DE FARGUES, 15, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
 S. ROSTAND (Georges), Hanoi (Indochine).
 S. ROUELLE, 13, place Carnot, Charleville (Ardennes).
 S. ROULLIER, 51, rue de la Bucaille, Cherbourg (Manche).
 S. ROUSSEAU (Albert), 3, rue d'Holbach, Lille (Nord).
 S. RUAIS (Pierre), Brazzaville (Congo).
 S. RUMPLER, 13, rue de Chaage, Meaux (Seine-et-Marne).
 S. SALGUES, Auch (Gers).
 S. SALIGOT (Jacques), 29, rue Lesueur, Mont St-Aignan (Seine-Inférieure).
 S. P. SALLE (Pierre), Sète (Hérault).
 S. SAULGOT (Louis), Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. SCAILLEREZ, 46, rue de Belfort, Besançon (Doubs).
 S. SCHULL (André), 54, avenue du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. DE SÈZE, 21, rue du Hameau, Laval (Mayenne).
 S. P. SIEGFRIED (René), 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. SIGMANN (Georges), Douaïa (Cameroun).
 S. SOUBEYRAND (François), 7, rue Richer-de-Belleval, Montpellier (Hérault).

- S. SOULAT (Marcel), 4, rue Ducoüedic, Brest (Finistère).
 S. SOULES (Georges), Valence (Drôme).
 S. STAHL, 58, rue Amelot, Paris (11^e).
 S. STIRNEMAN, 6, rue des Bonnes-Gens, Colmar (Haut-Rhin).
 S. TARBOURIECH, 10, rue Saint-Léon, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. TESSIER DU CROS, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. THÉNAULT (Jean), Services Maritimes, Tananarive (Madagascar).
 S. THIÉBAUT (Pierre), 2, place des Arts, Thonon (Haute-Savoie).
 S. THOMAS COLLIGNON (Robert), 29, faubourg Nézin, Chambéry (Savoie).
 S. TRINCHE, 7, rue Foch, Montpellier (Hérault).
 S. P. TRUFFOT (Jean), 51, boulevard Péreire, Paris (17^e).
 S. P. TRUMÈLET, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. UHRY (Paul), Gare de Hanoï (Indochine).
 S. VADOT (Robert), 10, rue des Salinques, Foix (Ariège).
 S. VALENTIN, 14, rue Vigenère, Moulins (Allier).
 S. VARLET, 10, Port Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. VASSEUR (Pierre), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. VAUBOURDOLLE, 5, rue Huysmans, Paris (6^e).
 S. P. VAUTHIER (Pierre), 16, rue du Paon, Troyes (Aube).
 S. VERNIER (Maurice), 1^{er}, place Champ-Benoit, Sézanne (Marne).
 S. VEZIN (Martial), Angers (Maine-et-Loire).
 S. VIDAL (Paul), 15, allées d'Azémar, Draguignan (Var).
 S. VIDROVITCH (Rémy), 12, rue du Mont-Caplan, Beauvais (Oise).
 S. VIGIER (Louis), 3, rue Duguesclin, Brioude (Haute-Loire).
 S. VILLEVIELLE, Toulon (Var).
 S. VINCENT (Maurice), 1, place François-Rude, Dijon (Côte-d'Or).
 S. VIRY (de), 1, boulevard de Châtillon, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. P. VITRY D'AVAUCOURT (de), Montargis (Loiret).
 S. WALTHER, 14, rue de l'Espérance, Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. WECKEL, 120, rue Michelet, Alger.
 S. WENDLING, Damas (Syrie).
 S. YGOULIN, 29, rue du 11-Novembre, St-Etienne (Loire).
- 4 — ELÈVES INGÉNIEURS
- AIGROT (Pierre), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. AMELIN (Georges), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. ARON (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. AUBRIOT (Jacques), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. BAILLY (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. BARRILLON (Charles), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 BENOIST (Michel), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. BERTELOOT (René), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 BOLLOT (Jacques), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 CACHERA (Alphonse), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. CASSOUX (Robert), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 CAYET (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 CHASTE (Roger), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. CHAUCHOY (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 COT (Pierre), Ecole Militaire, du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. CRUSSARD (François), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. CRUSSARD (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 DANTU (Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 DECELLE (André), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 DESBAZEILLE (Pierre), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. DEUTSCH (Charles), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 DOUMENC (André), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 DUMAS (Max), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. DUMAY (Lucien), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 ESTRAYE (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 GEAIS (Robert), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 GIRARD (René), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. GRAND (Marc), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 GUY (Gabriel), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 HEUZÉ (Henri), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 HOFFMANN (Eugène), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 JAMME (Gabriel), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 JAY (Antoine), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 JUNGELSON (Eugène), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 JUZAU (André), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 KEMLER (Henri), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. LAMOUREUX (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 LANTENOIS (Roger), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 LÉGER (Louis), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. LÉVY (Henri-Pierre), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 LONG-DEPAQUIT (Albert), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 LORIFERNE (Hubert), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 MARTIN (Jean), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 MAZEN (Henri), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 MEUNIER (Georges), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. MIDOL (Henri), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 NICOLAS (Auguste), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 OLIVESI (Joseph), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. PAIRIER (Wolodkowicz), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 PAOLI (Robert), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 PELTIER (Raymond), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. PEZET (Gabriel), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 PEYRONNET (Robert), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).

- S. PFAHL (Henri), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 PIQUEMAL (Maurice), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 POUGNAUD (Albert), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 RÉGNIER (J.-B.), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 RIGOUIS (Raymond), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 ROBERT (Etienne), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 ROQUES (Clément), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. SINDZINGRE (André), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 STEIN (Marc), Ecole Militaire du Génie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. VIEILLARD (Jean), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).

2° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRES, EN DISPONIBILITÉ, etc...

1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM. :

- S. ADER, Administrateur de la Banque Nationale française du Commerce extérieur, 13, rue de Téhéran, Paris (8^e).
 S. COLSON (Georges), Administrateur délégué des Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont, 64, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).
 S. MAGNIER, Administrateur délégué de l'Union financière pour l'Industrie électrique, 9, avenue Frédéric-Le-Play, Paris (7^e).
 S. SCHWOB (Raymond), 20, Chaussée de la Muette, Paris (16^e).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM. :

- S. ALEXANDRE (Paul), Ingénieur-Conseil, Administrateur de Sociétés, 148, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. BÉNÉZIT, Directeur des Travaux Publics aux Etablissements Schneider, 89, avenue de Villiers, Paris (17^e).
 S. BERENGUER, Directeur Général adjoint de la Société des Grands Travaux de Marseille, 132, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. BLANQUET, Directeur de la Régie générale de chemin de fer et travaux publics, 80, avenue Mozart, Paris (16^e).
 S. BOUCHÉ-LECLERCQ, Ingénieur en Chef de la voie et des travaux de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 23, avenue Niel, Paris (17^e).
 S. CASTEL (du), Vice-Président du Conseil d'administration de la Société Le Nickel, 241, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. P. CHALON (Paul), Ingénieur en Chef de la Société Anonyme Hersent, 11, avenue Gourgaud, Paris (17^e).
 COLLIN, Délégué du Conseil d'administration de la Compagnie Fermière des chemins de fer Tunisiens, 130, avenue de Versailles, Paris (16^e).
 S. P. COTTIN, Ingénieur-Conseil, Banque de l'Union Parisienne, 240, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e).

- S. DEBÈS, Ingénieur Conseil, Professeur à l'Ecole des Travaux Publics, 50, avenue de la Motte-Picquet, Paris (7^e).
 S. DETRÈUF, Directeur Général de la Compagnie Française Thomson-Houston, 9, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
 S. FOURAULT, Ingénieur Principal, Service de la voie et des travaux, chemins de fer de l'Est, 4, rue Libergier, Reims (Marne).
 S. P. FOURNIER (Henri), Directeur Général Adjoint des Forges et Ateliers de Constructions Electriques Jeumont (Nord).
 S. FRANÇOIS (Alfred), Administrateur de Sociétés et Ingénieur Conseil, 74, rue d'Assas, Paris (6^e).
 S. GARAU, Ingénieur en Chef de lignes nouvelles à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 1, rue Ozenne, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. GARRETA, Ingénieur Conseil et Administrateur de la Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth, Administrateur Délégué de la Société des glacières et entrepôts frigorifiques du Levant, 9, rue Gabriel, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. GÉRANDIN, Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est et du Crédit Algérien, 31, rue Constant, Gagny (Seine-et-Oise).
 S. GUÉRIN (Albert), Directeur Général de la Compagnie des chemins de fer du Maroc, 46, avenue des Terrenes, Paris (17^e).
 S. GUIGNARD (Georges), Administrateur Délégué de la Société Nouvelle de Raffinerie Lebaudy-Sommier, 3, avenue Bosquet Paris (7^e).
 S. P. HECKER, Administrateur Délégué de la Compagnie Thomson-Houston, 89, avenue Henri-Martin, Paris (16^e).
 S. HERMANN (Léon), Président du Conseil d'administration de la Société d'Entreprise de canalisations, 145, avenue de Saint-Ouen, Paris (17^e).
 S. HERRMANN (Abel), Directeur Général de la Compagnie Générale de construction et d'entretien de matériel de chemin de fer, 83, boulevard de Courcelles, Paris (8^e).
 S. P. HIVONNAT, Président du Conseil d'administration de la Compagnie Française des chemins de fer de Santa-Fé, 20, rue de Tournon, Paris (6^e).
 S. HOUËL, Directeur des Etablissements Daydé, 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17^e).
 S. IMBS, Administrateur, Ingénieur Conseil de la C.P.D. E., 1^{ère}, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (17^e).
 S. LAGERE, 15, rue Bouchut, Paris (15^e).
 S. P. LAROCHE (Charles), Professeur à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Administrateur du Canal Maritime de Suez, 2, rue Goethe, Paris (16^e).
 S. LE BOURBIS (Pierre), Société Alsthom, 38, avenue Kléber, Paris (16^e).
 S. P. LE VERRIER, Administrateur de la Société les Mines et produits chimiques, 35, rue d'Angivilliers, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. LEVERVE, Secrétaire Général de l'Union Internationale des Chemins de fer, Administrateur de Sociétés, 71, avenue de Breteuil, Paris (15^e).
 S. MALÉGARIE (Galatoire), Directeur Général de la C.P. D.E., 3^{ème}, rue Général-Delanne, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. MARCHEIX, Directeur des charbonnages du Tonkin, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

- S. MARGAINE, Député de la Marne, ancien Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Travaux Publics, 260, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
- S. MARLIO, Administrateur Délégué de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue, 16, avenue Bugeaud, Paris (16^e).
- S. MAROGER, 5^{bis}, avenue de Longchamp, Boulogne-sur-Seine (Seine).
- S. P. MARTIN (Paul), Administrateur Délégué, Directeur Général du Chemin de Fer Métropolitain de Paris, 22, avenue de Saxe, Paris (7^e).
- S. MASSON (Henri), Directeur Général de T. H. E. G., 6^{bis}, rue Campagne-Première, Paris (14^e).
- S. MATHIEU (André), Directeur de la Société hydro-électrique de Verdun, 14, rue Pétrarque, Paris (16^e).
- S. MERCIER (Gustave), Administrateur Délégué de l'Union hydro-électrique, 31, avenue Henri-Martin, Paris (16^e).
- S. MESSIAH, Administrateur Délégué des Etablissements Braeckel et Herzog, Château de la Bretèque, Saint-Pierre-les-Elbeuf (Meurthe-et-Moselle).
- MICHAUX (Henri), Sénateur de Meurthe-et-Moselle, 49, rue Hermitte, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. MICHEL (Henri), 20, rue Clos-Selhers, Mantes (Seine-et-Oise).
- S. PERRET (Henri), Directeur de la Société des Grands Travaux de Marseille, 66, boulevard Notre-Dame, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. P. POUPET, Directeur Général de la Société Anonyme « Le Ciment Armé, Demay frères », 41, boulevard de la Paix, Reims (Marne).
- S. RIBOUD, Directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 5, rue Danton, Paris (6^e).
- S. SAINTELOU (Georges), Directeur Général de la Société de Constructions des Batignolles, 106, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- S. TUMERELLE, 193, faubourg Poissonnière (9^e).
- S. VERRIERE, 59, boulevard Malesherbes, Paris (8^e).
- S. P. VILLIÉ, 64, rue Spontini, Paris (16^e).
- S. WIBRAUTE, Directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 20, rue Daru, Paris (8^e).
- S. BARBIER SAINT-HILAIRE, 9, rue de la Marine, Pondichéry (Inde Française).
- BASTIEN (Henri), Ingénieur en Chef au service de la construction de la Compagnie P.-L.-M., 2, rue Clément-Roassal, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. BLONDEL (Serge), Ingénieur de la voie à la Compagnie d'Orléans, 17, quai d'Austerlitz, Paris (13^e).
- S.-P. BOLLACK, 60, rue d'Hauteville, Paris (10^e).
- S. BONFOLS, Directeur de la Société Marocaine de distribution d'eau, gaz et électricité, 43, rue La-Bruyère, Paris (9^e).
- S. P. BONNEVAY, Directeur des Charbonnages du Tonkin, Hanoi (Indochine).
- S. BOGUÉ (Henri), Sous-Directeur des chemins de fer du Midi, 20, rue Scheffer, Paris (16^e).
- S. BOURGEOIS (René), Ingénieur Principal de l'exploitation à la Compagnie des Chemins de fer du P.-O., 6, avenue du Bel-Air, Paris (12^e).
- S. P. BRICKA, 26, avenue Charles-Floquet, Paris (7^e).
- S. BRUNEAU, Ingénieur en Chef à la Compagnie du Midi, 114, avenue Mozart, Paris (16^e).
- S. CAMBOURNAC, Ingénieur en Chef des études du matériel des voies et des bâtiments à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 235, rue La-Fayette, Paris (10).
- S. CANDELIER, 177, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9^e).
- S. CARRUS (André), 134, rue de Grenelle, Paris (7^e).
- S. CASANOVA, 49, rue des Missionnaires, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. CASTEX, Ingénieur Principal à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 22, rue du Japon, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. CHAPOUTIER, Directeur de l'Energie électrique du Rouergue, 35, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7^e).
- CHARRON (Guy), Directeur de la Société des Grands Travaux aéronautiques et d'équipements des voies aériennes, 20, quai de la Mégisserie, Paris (1^{er}).
- CHIDAINE (Paul), Directeur de la Société eau et assainissement, 4, rue Leconte-de-Lisle, Paris (16^e).
- S. CLAUDON (Georges), Administrateur Directeur des Biscuits Pernot, à Dijon, Président du Conseil d'administration des Biscuits Pernot, à Genève, 79, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).
- S. P. CLÉMENT, Administrateur Délégué de l'Energie électrique du Rhin, 6, avenue de Morlenheim, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S. P. COINTE (Nicolas), Société Centrale de chemins de fer et d'entreprises, 122, boulevard Malesherbes, Paris (17^e).
- S. COLLOT, Commissaire aux Comptes de la Compagnie des docks et entrepôts du Havre, 36, rue de Tocqueville, Paris (17^e).
- S. P. COMBET, Administrateur Délégué de la Société du gaz et de l'électricité de Nice, 24, avenue Notre-Dame, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. CONTE (Joseph), Directeur de la Société études et aménagements électriques (2, rue Grenette, Lyon), 6, rue Waldock-Rousseau, Lyon (Rhône).
- S. COLLIÉ, Ingénieur en Chef adjoint à l'Ingénieur en Chef de la voie, Compagnie des chemins de fer du Midi, 16, rue de Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
- S. COURTAIGNE (Olivier), Entreprise Fougerolle, 6, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine (Seine).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM. :

- ADAM (Paul-Albert), Ingénieur en Chef à la Compagnie d'Orléans, 5, rue Saint-Martin, Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).
- S. P. AILLERET, Directeur de l'Union pour l'industrie et l'électricité, Professeur à l'Institut National Agronomique, 7, rue Faustin-Hélie, Paris (16^e).
- S. ANTOINE (Aristide), Directeur Général de la Société d'Electricité de Strasbourg, Administrateur de la Société l'Energie électrique du Rhin, 7, rue Lesueur, Paris (16^e).
- S. APPRILL (Jules), 43, avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. BALENSI (René), Administrateur Directeur de la Compagnie des chemins de fer de la Camargue, 27, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).
- S. BALLANG, Ingénieur en Chef de la voie et des travaux à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, 49, rue de la Tour, Paris (16^e).

- S. COUVREUX, Ingénieur en Chef honoraire des chemins de fer du Midi, 7, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. P. DEGARDIN (Ernest), Ingénieur en Chef adjoint au chef de l'exploitation de la Compagnie d'Orléans, 5, place Daumesnil, Paris (12°).
- S. P. DESALEUX, Ingénieur en Chef au service de la voie de la Compagnie P.-L.-M., 38, avenue Ledru-Rollin, Paris (12°).
- S. P. DEVOUCOUX, Ingénieur en Chef à la Compagnie de l'Est, 37, rue Château-Landon, Paris (10°).
- S. DUCHATEL, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction à la Compagnie de l'Est, 87, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
- S. DUGARDIN, Administrateur Délégué de la Société des matériaux de construction de la Loisine, Administrateur de la Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge, de la Société des Ciments Vicat, de la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien, 44, rue Cardinet, Paris (17°).
- S. DUPIN, Compagnie des Produits chimiques et électrométallurgiques d'Alais, Froges et Camargue, 184, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
- S. P. EPINAY, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction de la Compagnie d'Orléans, 5, rue Jean-Carriès, Paris (7°).
- S. FAUCONNIER, Directeur des travaux neufs de la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain, 50, avenue Charles-Floquet, Paris (7°).
- S. FÉLIX (Robert), Directeur de la Compagnie d'électricité de l'Ouest-Parisien, 27, rue George-Sand, Paris (16°).
- S. GENTHIAL, Union Hydro-électrique, 77, boulevard de Montmorency, Paris (16°).
- GÉRIN, Ingénieur en Chef-adjoint au service de la voie, à la Compagnie du chemin de fer P.-L.-M., 2, rue de Commaille, Paris (7°).
- S. GILMAIRE, 15, rue de la Planche, Paris (7°).
- S. GIRAUD (J.-B.), Ingénieur en Chef-adjoint au Directeur Générale de la Compagnie Générale des Eaux (53, rue d'Anjou, Paris), 13, rue Raffet, villa Jamin, Paris (16°).
- S. GRANDEAC, Ingénieur à la Société d'application du béton armé, 4, rue Georges-Ville, Paris (16°).
- S. GUFFLET, Directeur de la Compagnie des chemins de fer du Midi, 15, rue Neuve, Versailles (S.-et-O.).
- S. HACHON, Ingénieur en Chef-adjoint du service de la voie à la Compagnie P.-L.-M., 7, rue Théodore-de-Bauville, Paris (17°).
- S. HERMIL, Etablissements Schneider et Cie, 1, rue Lincoln, Paris (17°).
- S. HUET (Robert), Président du Conseil d'administration de la Société des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa, 29, avenue de la Grande-Armée, Paris (16°).
- S. JAUDÉAU, Directeur des Tréfileries du Havre, 1, boulevard Henri-IV, Paris (4°).
- S. JAVARY, 6, rue Jolly, Montmorency (Seine-et-Oise).
- S. JOURDAIN, Sous-Directeur de la Compagnie P.-L.-M. (88, rue Saint-Lazare, Paris), 8, rue Alharcin, Alger (Algérie).
- S. JOYET (de), Jurignac (Charente).
- S. P. LABORDE-MILAA, 209, boulevard Péreire, Paris (17°).
- S. LAFEUILLE, industriel, 2, square de l'avenue du Bois-de-Boulogne, Paris (16°).
- S. LAHAYE (Robert), Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, 73, avenue Niel, Paris (17°).
- S. LANGOS, Ingénieur en Chef adjoint de la voie aux chemins de fer de l'Est, 6, rue Rochambeau, Paris (9°).
- S. LÉBOULLEUX, Ingénieur en Chef des services techniques de la voie à la Compagnie d'Orléans, 46, avenue du Président-Wilson, Choisy-le-Roi (Seine).
- S. P. LÉCAT, Directeur général de la Compagnie générale d'Electricité, 3, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. LECLERC DU SABLON, Ingénieur en Chef aux chemins de fer du Midi, directeur de la Société hydro-électrique du Midi, 52, chemin du Buscat, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. LÉCOANNEF, Compagnie des chemins de fer du P.-L.-M., service de la voie, 2, rempart de la Miséricorde, Dijon (Côte-d'Or).
- LÉGOUX, service central de l'Exploitation de la Compagnie des chemins de fer de l'Est (lignes nouvelles), 62, boulevard Richard-Lenoir, Paris (11°).
- S. LIOTIER, Inspecteur général de la Société pyrénéenne d'Energie électrique, 30, avenue Rapp, Paris (7°).
- S. LOMBARD (Roger), Société des Phosphates Tunisiens et Engrais et Produits Chimiques, 36, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. P. LORTON, 136, rue d'Assas, Paris (6°).
- MARCORELLES, Directeur de la Société Centrale pour l'industrie électrique, 5, rue Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine.
- S. MARGOT (Maurice), 9, rue du Cirque, Paris (8°).
- S. MARINETTI, Skun (Indochine).
- S. MARLIAYE (DE), Directeur général des Mines de la Mure, 41, rue de l'Elysée, Grenoble (Isère).
- S. MARTIN (Paul-Eugène), 48, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. MARTINET, Ingénieur en chef du service de la Construction de la Compagnie P.-L.-M., 18, rue Armand-Moissant, Paris (15°).
- M. B. MASSÉ (Pierre), Administrateur Délégué de la Compagnie d'Electricité Industrielle, 157, avenue Malakoff, Paris (16°).
- S. MATUSZEK, Directeur adjoint à la Société Pyrénéenne d'Energie Electrique, 9, rue Lafforgue, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. MOLLINS (DE), Ingénieur en Chef à la Compagnie P.-L.-M., 3, rue du Sort, Nevers (Nièvre).
- S. P. NERVILLE (Guillebot de), Ingénieur Principal à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 38, avenue Foch, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. P. OLLIVIER (Pierre), 13, rue Pierre-Nicole, Paris (5°).
- S. P. PAPI, Etablissements Schneider et Cie, 53, boulevard Murat, Paris (16°).
- S. PAUL, 134, boulevard Péreire, Paris (17°).
- PAUL-DUBOIS, 75, rue de Lille, Paris (7°).
- S. PELLARIN, Ingénieur en Chef à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 1, rue Madame, Paris (6°).
- S. PERRET (Georges), Etablissements G. Vinaut, 4, avenue Alphonse-XIII, Paris (16°).
- S. PETIT (Léon), Ingénieur-Conseil de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel, 26, avenue Lowendal, Paris (15°).
- S. PHILIPPE (Léon-Charles), Directeur des travaux du P.-L.-M. (Chemins de fer du Maroc), Rabat (Maroc).
- S. PIZON, 18, rue Ribéra, Paris (16°).

- S. POUSSÉ (Paul), 6, rue Emile-Bordier, Angers (Maine-et-Loire).
- S. QUÉRON (Léon), Ingénieur de la voie à la Compagnie P.-L.-M., 8, boulevard de la Bastille, Paris (12°).
- QUINQUET, Ingénieur en Chef du service de la voie à la Compagnie P.-L.-M., 25, boulevard Saint-Germain, Paris (5°).
- S. REGNAULD, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, 3, boulevard de Metz, Strasbourg (Bas-Rhin).
- RÉGNOUL, 43, rue Vineuse, Paris (16°).
- S. RENAULT (Camille), Chef de l'exploitation adjoint des chemins de fer du Midi, 7, avenue du Général-Mangin, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. RENOUX (Jean), Chef du 7° arrondissement de la voie et travaux à la Compagnie d'Orléans, 22, rue Vital-Carles, Bordeaux (Gironde).
- S. P. RIDET (Jacques), Ingénieur en Chef à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 5, rue Danton, Paris (6°).
- S. RIGAL, 2, avenue Emile-Acollas, Paris (7°).
- S. ROUX (Edmond-Jean), Administrateur Délégué de la Société générale de Force et Lumière, 4, rue Président-Carnot, Lyon, 73, cours Vitton, Lyon (Rhône).
- S. RUFFIEUX, Ingénieur en Chef à la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., 34, quai de Béthune, Paris (12°).
- S. SALVANÉ, Administrateur Délégué de la Société Commerciale et Minière pour l'Afrique du Nord, de la Minière Marocaine et de la Société Agricole et Immobilière de la Soukra, 12, rue de Rivoli, Paris (4°).
- S. SIMON (Auguste), Ingénieur au service de la voie, Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., 15, rue Traversière, Paris (12°).
- S. SIMONNET, Directeur de l'exploitation de la Compagnie d'Electricité Industrielle, 9, rue Louis-Murat, Paris (8°).
- SPITZ, 92, avenue de Suffren, Paris (15°).
- S. TATON, Sous-Directeur des Travaux neufs de la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris, 71^{bis}, rue de Vaugirard, Paris (6°).
- S. TESTE, 14, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. THALLER, Directeur des Forces Motrices du Rhône, 1, rue des Chartreux, Lyon (Rhône).
- S. THELLIER DE LA NEUVILLE, chemins de fer de Ceinture, 49, rue Ampère, Paris (17°).
- S. THIMEL, Société Générale d'Entreprises, 9^{bis}, rue Chernoviz, Paris (16°).
- S. THOUARD, Compagnie des chemins de fer du sud de l'Indochine, 9, rue Pérignon, Paris (15°).
- S. THUILLIER, Directeur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, 2, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
- S. TINARDON, Président du Conseil d'administration de la Raffinerie Say, administrateur du Crédit Foncier de France, Château de Chaubuisson, par Fontenay-Tresigny (Seine-et-Marne).
- S. TINTANT, Ingénieur Principal de la Voie et des Travaux aux chemins de fer de l'Est, Paris, 1^{re} division (7, rue de Château-Landon), 175, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).
- S. TROUS, 222, boulevard Péreire, Paris (17°).
- VEILHAN, Ingénieur Conseil de la Compagnie Générale des Eaux, 28, rue Jean-Goujon, Paris (8°).
- S. VIALLEFOND, Ingénieur en Chef, service central à la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., 108, rue du Bac, Paris (7°).
- VIELLE (Charles), 121, boulevard Saint-Germain, Paris (6°).

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

I. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- S. ARMAND, 25, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. AROLES (Jules), Ville Marie, Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).
- S. ARRAULT, 7, avenue Saint-Jammes, Pau (Basses-Pyrénées).
- AUBIN, 8, rue des Bégonias, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. BARBET (Léandre), 12, rue Baillet-Reviron, Versailles (Seine-et-Oise).
- BAROIS, 1, place d'Iéna, Paris (16°).
- BARRAND, 4, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
- S. BECKER, 23^{bis}, avenue du Grand-Chêne, Parc-Saint-Maur (Seine).
- S. P. BERTRAND (Vital), Blagny, par Carignan (Ardennes).
- S. BIENVENUE, 112, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
- S. P. BIETTE (Louis), 7, rue Bertheaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. BLONDEL (André), 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (7°).
- S. BOISNIER, 3, rue Edouard-Fournier, Paris (16°).
- S. BONAFOUS (Ancelin), 64, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux (Gironde).
- S. BONNEAU DU MARTRAY, Marry, par Moulins-Engilbert (Nièvre).
- BONNET (Arthur), 16, rue Texier, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
- S. P. BOURGOIS (Désiré), 52, avenue de La Motte-Picquet, Paris (15°).
- S. BRESSE, 56, rue Saint-Merry, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- S. CALLON, 88, avenue de Breteuil, Paris (15°).
- S. COLMET DAAGE, 198, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
- S. P. COLSON (Clément), 2, rue de La Planche, Paris (7°).
- CORNAC, 18, rue Antoine-Marty, Carcassonne (Aude).
- S. COTTALORDA, Ville Apollonie, 2, Chemin Saint-Charles, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. DENIZET, 5, rue Marius-Jauffret, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. DREYFUS (Silvain), 80, avenue Kléber, Paris (16°).
- S. DROGUE, 2, square de La Tour-Maubourg, Paris (7°).
- DUMAS (Paul), 7, avenue d'Alègre, Chatou (Seine-et-Oise).
- S. DUSUZEAU, 165, boulevard Haussmann, Paris (8°).
- S. P. FAGES DE LATOUR (DE), 30, avenue de Saxe, Paris (7°).
- S. FONTANEILLES, 4, rue de Sèvres, Paris (6°).
- S. GAUCKLER, 25, rue Gounod, Nice (Alpes-Maritimes).
- HÉUDE, 127, boulevard Saint-Germain, Paris (6°).
- HOMOLLE, 5, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
- JULIDIÈRE, 43, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- LAURIOL, L'Orme, par Vernoux (Ardèche).

- S. LE CORNEC (Félix), 41, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
 S. P. LÉGOUEZ, 25, rue Molitor, Paris (16^e).
 S. LE GRAIN, 63, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. LE TROCQUER, 52, avenue de Tokio, Paris (16^e).
 S. LEVESQUE (Emile), 4, place des Vosges, Paris (4^e).
 S. P. MATHIEU, 16, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
 S. MAILLET (Edmond), 19, avenue de Contades, Angers (Maine-et-Loire).
 S. MALLAT, 2^{bis}, rue Molac, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. MASSON (Clément), 5, rue Nicolas-Chuquet, Paris (17^e).
 S. MEUGY, 26, rue Guynemer, Paris (6^e).
 S. P. MICHAUX, 11, avenue Jules-Janin, Paris (16^e).
 MINARD, 23, quai aux Fleurs, Paris (4^e).
 S. P. MONET (Adolphe), 16, avenue d'Orléans, Paris (14^e).
 S. MONMERQUE, 19, rue Decamps, Paris (16^e).
 S. MOURET, 29, rue Borgnis-Desbordes, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. MUSSAT, Le Prieuré Saint-Nicolas-d'Acy, par Senlis (Oise).
 D'OCAGNE, 30, rue La Boétie, Paris (8^e).
 S. PERARD (Alexandre), 82, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
 S. PERRIER (Henri), 80, rue d'Assas, Paris (6^e).
 S. P. PERRIER (Louis), 5, place de l'Alma, Paris (8^e).
 S. PICARD (François-Lazare), 2, avenue de Lamballe, Paris (16^e).
 POISSON, 211, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. P. PULLIGNY (LECLERC DE), Villa « Lou Mas », Cap d'Antibes (Alpes-Maritimes).
 S. RABY (Emmanuel), 7, rue Marceau, Alger (Algérie).
 S. ROUSSEAU (Henri), 29, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. SCHENDOERFFER, 6, rue Mizon, Paris (15^e).
 S. SÉJOURNÉ, 82, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
 S. SENTILHES, 130, rue de Rennes, Paris (6^e).
 SETTLER, 16^{bis}, rue Mayet, Paris (6^e).
 S. STOCLET (Arthur), 148, boulevard du Montparnasse, Paris (6^e).
 S. TOURTAY, 58, rue Claude-Bernard, Paris (6^e).
 S. VIENNOY, 2, square Delambre, Paris (14^e).
 S. VOISIN (Jean), 2, rue Récamière, Paris (7^e).
 S. VOLONTAT (DE), St-Couat-d'Aude, par Moux (Aude).
 S. WILLOTTE (Henry), 4, square du Champ-de-Mars, Paris (15^e).
2. INGÉNIEURS EN CHEF
- S. ALBY (Amédée), 55, boulevard Lannes, Paris (16^e).
 ANTIN, 38, rue de Blossac, Poitiers (Vienne).
 S. ARAGNOZ (Charles), 31, avenue Malaussena, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. P. ARNAUD (Jean), 8, rue Gounod, Paris (17^e).
 AUBERT (Henry), Barcelonnette (Basses-Alpes).
 S. AUMONT, 23, rue de Maubeuge, Paris (9^e).
 S. AURIC, 23, rue d'Aumale, Paris (9^e).
 S. AUSSÉNAC (Théophile), 51, chemin du Tauzin, Bordeaux-Saint-Augustin (Gironde).
 BAUCHAL, 15, rue du Chêne, Genève (Suisse).
 S. BAURES, 10, rue Galbois, Philippeville (Algérie).
 S. BELLEVILLE, 148, boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 BELLEY, 24, rue Victor-Martin, Neufchâteau (Vosges).
 S. DE BERGH, 28, rue Alexandre-Delmar, Mons-en-Bacoul (Nord).
 S. P. BERTRAND (Léon), 42, rue du Général-Foy, Paris (8^e).
 BIDAULT, 27, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).
 S. BLAISE (Henri), 6, rue du Lycée, Besançon (Doubs).
 BLEYNE, 105, rue de Courcelles, Paris (17^e).
 S. P. BONNEAU (Louis), 6, rue Boccador, Paris (8^e).
 S. BOULLE, 3, rue Moncey, Paris (9^e).
 S. P. BOULONGUE (LESTOREY DE), 18, rue Washington, Paris (8^e).
 S. BRET, 25, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. BRIGOL (Louis), 2, chemin de la Solidarié, Alger (Algérie).
 BUTAVAND, Monaco.
 S. CANAT DE CHIZY, 7, quai du Maréchal-Joffre, Lyon (Rhône).
 CARRIÈRE, Limoges (Haute-Vienne).
 S. COLLIGNON, 6, avenue Camille-Flammarion, Ris-Orangis (Seine-et-Oise).
 S. CONCHE, 79, rue du Maréchal-Foch, Versailles (Seine-et-Oise).
 DACREMONT (Edouard), 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 DELAGE, Brioude (Haute-Loire).
 DELEBEQUE, 57, rue des Vignes, Paris (16^e).
 S. DOU, 7, rue des Cadourques, Cahors (Lot).
 S. P. DREYFUSS (Justin), 45, rue Scheffer, Paris (16^e).
 FERRIEU, 7, avenue du Mont-Duplan, Nîmes (Gard).
 S. FERRUS, 14, rue de Bellechasse, Paris (7^e).
 S. GERVERT (Pierre), 1, rue Mizon, Paris (15^e).
 S. GETTEN, 65, rue du Rocher, Paris (8^e).
 S. GODARD (Télémaque), villa Margarita, Chemin de Montardon, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. GODARD (Louis), 15, rue Vavin, Paris (6^e).
 GUIBERT, 22, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
 S. GULLAUMIN.
 S. GUILLOT, Poudenas (Lot-et-Garonne).
 S. GUYON-GÉLLIN, La Barre, par Lullaus-les-Forges (Haute-Savoie).
 S. HEGLY, 22^{bis}, rue Saint-Marcel, Metz (Meurthe-et-Moselle).
 HEMARDINQUER, 98, rue de Saint-Dizier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. HENRY (Albert), 70, boulevard Saint-Germain, Paris (5^e).
 HEURTAULT, Saint-Didier-les-Bains (Vaucluse).
 S. HUET (Jules), 44, avenue Victoria, Vichy (Allier).
 S. HUGUES (Urbain), 8, boulevard Saint-Michel, Avignon (Vaucluse).
 IMBEAUX, 18, rue Emile-Gallé, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 JOUFFRAY (Théodore), Les Genets, route d'Antibes, Cannes (Alpes-Maritimes).
 S. JULLIEN (Charles), 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (5^e).
 LAGRANGE (Alcide), Aurillac (Cantal).
 S. LAMBERT, 41, boulevard Poincaré, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. LEBERT, 23, rue Pasteur, Vannes (Morbihan).
 M. B. LE CONTE (Lucien), 7, rue Picot, Paris (16^e).
 S. P. LÖWY (André), 133, boulevard Montparnasse, Paris (6^e).
 S. P. LE ROND (Louis), 106, rue de Miromesnil, Paris (8^e).
 LUCAS.
 S. MARGUERY, 18, rue des Alliés, Vesoul (Haute-Saône).
 S. MATHEU, 18, Pont des Catalans, Toulouse (Haute-Garonne).

- S. MATHIEU (Félicien), 22, avenue de Borrighione, Nice (Alpes-Maritimes).
 MEYER (Ferdinand), 89, avenue de Villiers, Paris (17^e).
 S. MICHEL (Gaston), 7, rue Marceau, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. MILLE (Raoul), 5, rue de la Motte-aux-Cailles, Melun (Seine-et-Marne).
 S. MOISSENET (Léon), 6, rue de Buffon, Tours (Indre-et-Loire).
 MONAT, 3, chemin Angleterre, Chambéry (Savoie).
 MORARD, 153, rue Grande, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 MOSER, 44, quai Fulchéron, Lyon (Rhône).
 PADER, 183, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. PARISET, 7, rue des Ecoles, Ban-Saint-Martin, près Metz (Meurthe-et-Moselle).
 S. PELLE (Carl), 8, place d'Éna, Paris (16^e).
 PICARD (Joseph), 59, boulevard Thiers, Dijon (Côte-d'Or).
 PIERON (Louis), 49, rue Ampère, Paris (17^e).
 PIGACHE, 70, rue Raynouard, Paris (16^e).
 PIGLET, 8, rue des Picards, Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise).
 S. PORCHE (Georges), 32, rue des Bourdonnais, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. POULET (Georges), 9, place Saint-Étienne, Toulouse (Haute-Garonne).
 RABY (Edouard), villa des Roses n° 3, 103, rue du Bac, Asnières (Seine).
 S. RASCOL, Auch (Gers).
 S. P. RÉGIMBEAU, 1, rue Mabilion, Paris (6^e).
 S. RENARD (Pierre), 29, rue Edouard-Delanglade, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. RESAL (Eugène), 35, rue du Limon, La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
 S. REULOS, 34, boulevard Lemenc, Chambéry (Savoie).
 S. ROTH, 9, rue du Lac, Saint-Mandé (Seine).
 S. SABOURET, 3, square de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).
 SAINT-ROMAS, 120, boulevard de Clichy, Paris (18^e).
 S. SANSON (Jean), 17, rue de l'Espérance, Cherbourg (Manche).
 S. VALETTE, 10, rue Jarente, Lyon (Rhône).
 S. VALIÉE, 4, rue Tuc-d'Eauze, Dax (Landes).
 VIEILLE (Léopold), 2, rue Elysée-Reclus, Alger (Algérie).
 S. WEIL-RAYNAL (Horace), 26, rue Vavin, Paris (6^e).
 S. WEISS (Eugène), 16, rue d'Aumale, Paris (9^e).
 S. WILHELM, 109, Grande-Rue, La Tronche (Isère).
3. INGÉNIEURS ORDINAIRES
- ADLOFF, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
 ARNOULT (Marcel), Caudéran (Gironde).
 S. AUGE, 8, rue Maraussan, Narbonne (Aude).
 S. BARRAT, Cusset (Allier).
 S. BATAILLE, 13^{bis}, passage Louis-Levesque, Nantes (Loire-Inférieure).
 BAYOLLOT, 23, rue du 4-Septembre, Bone (Algérie).
 BEBON, Tunis (Tunisie).
 BIRABENT, 2, rue de l'Ourcq, Courbevoie (Seine).
 BOISSEAU, Autun (Saône-et-Loire).
 S. BONNEVILLE, rue Abel-Bonneville, Noisy-le-Sec (Seine).
 S. BRANQUART, 21, rue Barbier-d'Aucourt, Langres (Haute-Marne).
 BRIMONT, 12, rue des Récollets, Sézanne (Marne).
 CALLOT, 3, route de Saint-Brice, Provins (Seine-et-Marne).
 CASALONGA, Corte (Corse).
 S. CASTERA, chemin de Nazareth, Nérac (Lot-et-Garonne).
 S. CAUFOURIER, Maison Dettlinger, 69, rue Kellerman, Metz-Sablon (Moselle).
 CHABERT, 26, rue Rouget-de-l'Isle, Lons-le-Saunier (Jura).
 CHEVAUX, 12, rue Marceau, Tunis (Tunisie).
 COCU, 19^{bis}, boulevard Chanzy, Pavillon-sous-Bois (Seine).
 S. COLOMBANI, 2, rue d'El-Biar, Alger (Algérie).
 COURNET, 1, rue d'Avezac-Macaya, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 DARCHÉ, rue des Petits-Champs, Alger (Algérie).
 DAUBERT, 10, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. DAUNIS, Boulhaut (Maroc).
 S. DEBARNOT, 13, rue de l'Église, Valogne (Manche).
 DUBOIS (Auguste), 27, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e).
 DUVAL (Joseph), St-Julien (Haute-Savoie).
 FAVIÈRES, Aiguillon (Lot-et-Garonne).
 S. FOUCHER, 36, rue de l' Arsenal, Angoulême (Charente).
 GAJAN, 16, place Carnot, Carcassonne (Aude).
 CRAS, 17, rue Chanzy, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 GRESSE, Gimont (Gers).
 GRIMAUD, Brehemont (Indre-et-Loire).
 GUBERT, 15, rue Mansart, Paris (9^e).
 S. HAMON, 31, rue Verdi, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. HAREM, 71, rue Paul-Bignon, Eu (Seine-Inférieure).
 S. JARDIN, 26, rue des Pyrénées, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. JONDET, 21, avenue de Châtillon, Paris (14^e).
 S. KRAFT (Jean), rue Saint-Louis, maison Comolli, Bougie (Algérie).
 S. LABADIE, 161, rue Grande, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 LACLOIRE, 35, rue Engèle-Albert, Angoulême (Charente).
 LANSADÉ, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).
 LEFEBVRE (Georges), 14, rue Montebello, Vincennes (Seine).
 S. LÈME, 13, avenue Friedland, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. MAGDELENAT, 5, rue Victor-Hugo, Bourges (Cher).
 MAILLARD, 18^{bis}, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
 MARTIN (Camille), Embrun (Hautes-Alpes).
 MARTINOT, Stenay (Hautes-Alpes).
 MAYNARD, 14, avenue Sœur-Rosalie, Paris (13^e).
 MÉTOUR.
 MONGES, Sisteron (Basses-Alpes).
 MOREAU.
 NADOT, 27^{bis}, rue Jean-Boucher, Bourges (Cher).
 OURGAUT, Villemuré (Haute-Garonne).
 PALU, 36, rue de la Goutte-d'Or, Paris (18^e).
 PANCRAZY, 12, rue Paul-Bert, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 PAVIOT, Evreux (Eure).
 S. PERRAUD, rue Frédéric-Mistral, Beaucaire (Gard).
 S. PLATEL, 5, boulevard Galliéni, Oran (Algérie).

- S. PREVOT (Eugène), 18, rue Saint-Paul, Lagny (Seine-et-Marne).
 S. RAMBAUD (Gustave), Reillanne (Basses-Alpes).
 S. RAULT (Louis), 45, rue Nationale, Pontivy (Morbihan).
 RETHORE, 42, avenue Bouchaud, Nantes (Loire-Inférieure).
 REYNES (Ernest), 53, rue de la Mairie, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 RICHARD (Jean-Baptiste), Le Blanc (Indre).
 S. RICHEN, 12, boulevard Pont-Achard, Poitiers (Vienne).
 ROBERT (Bathélémy), 10, rue Châteauneuf, Nice (Alpes-Maritimes).
 ROBIN (Jean), 32, avenue Gambetta, Saintes (Charente-Inférieure).
 S. ROUEN, boulevard Saint-Ruf, impasse du Syndicat Agricole, Avignon (Vaucluse).
 ROUX (Marcel), 20, rue Lapérouse, Valence (Drôme).
 S. SORBA, 4, rue Favalelli, Bastia (Corse).
 TESSARECH, 3, rue du Capitaine-Liolelli, Ajaccio (Corse).
 TROUCHE, 2, rue Prince-Maurice, Nice (Alpes-Maritimes).
 VALLIER (François), Belley (Ain).
 VERRET, 4, place Saint-Jean, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 VILLARET (J.-B.), La Buisserate, par Grenoble (Isère).
 VILLEMEUR, 14, rue Carnot, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. ZIGMANN, 48, avenue Jean-Jaurès, Strasbourg (Bas-Rhin).

1° FONCTIONNAIRES DEMISSIONNAIRES

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM. :

- S. BROSSARD (René), Ingénieur en Chef à la Compagnie P.-L.-M., 1, boulevard Henri-IV, Paris (4^e).
 S. P. CAQUOT, Ingénieur Conseil, Ingénieur Constructeur, Société Pelnard, Considère, Caquot et Cie, Professeur à l'École nationale des Mines, Directeur Général des services techniques et industriels de l'Aéronautique au ministère de l'Air, 58, rue d'Assas, Paris (6^e).
 DENIS (Roger), 1, rue de Courty, Paris (7^e).
 S. LION, 1, rue de La Planche, Paris (7^e).
 S. P. OPPENHEIM, Administrateur-Délégué de la Société Le Carbone, 28, rue Galilée, Paris (16^e).
 S. PEYCHIEZ (Pierre), 14^{ter}, avenue Bosquet, Paris (7^e).
 S. P. ROSLAN (Goury du), 1, rue Boccador, Paris (8^e).

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- S. P. BEAU (J.-M.), Gérant de la Société Fichet, 4, rue de Franqueville, Paris (16^e).
 S. BERGÈS, Industriel, Fabricant de papiers, 73, avenue de Breteuil, Paris (15^e).
 S. BODIN, Président de la Chambre de Commerce, 8, rue Royale, Calais (Pas-de-Calais).
 S. P. BOURNISIEN, Gérant de la Société Fichet, 4, rue de Franqueville, Paris (16^e).
 S. BOUTELOUP, Ingénieur en Chef de la voie des Chemins de fer du Midi, 7, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).

- BUFFET, Plainfaing (Vosges).
 BUNAU-VARILLA, 53, avenue d'Iéna, Paris (16^e).
 S. CAUDRELLIER, Ingénieur-Conseil à la Banque de Paris et des Pays-Bas, Professeur titulaire à l'École nationale des Ponts et Chaussées, 11, rue de Milan, Paris (9^e).
 S. CLAUDET, Administrateur-Directeur de la Société des Ateliers Morsant-Laurent-Savey, 26, avenue Duquesne, Paris (7^e).
 S. P. CORDIER (Gabriel), Président du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., 155, boulevard Haussmann, Paris (8^e).
 S. DELACARTE (Alexandre), 42, rue de Châteaudun, Paris (9^e).
 S. FEYRABEND (Charles), 4, avenue Emile-Zola, Paris (15^e).
 S. FONLUPT, 12, boulevard de Verney, Chambéry (Savoie).
 S. P. FREYSSINET, recherches concernant le perfectionnement des moyens de construction (spécialité béton armé), 28, rue Saint-James, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 GILLIER (André), Industriel, 48, boulevard Victor-Hugo, Troyes (Aube).
 S. P. HINSTIN, Ingénieur Constructeur et Expert, 38, boulevard Marbeau, Paris (16^e).
 S. LÉFEBVRE (Charles), 36, rue Tronchet, Paris (9^e).
 S. LEFORT-LAVAUZELLE (Fernand), Imprimeur-éditeur, 64, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).
 S. P. LEFORT (Henri), 3, villa Victor-Hugo, Paris (16^e).
 S. LEFRANC, Ingénieur Principal de la voie à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 17, rue Latil, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 MACAIGNE, Prêtre, impasse de la Croix, Chauny (Aisne).
 MAROIS, Sous-Chef de l'Exploitation du réseau P.-L.-M., 21, rue de Rennes, Paris (6^e).
 S. P. MASCART, Administrateur de Sociétés, 50, rue Cortambert, Paris (16^e).
 S. MATHERON (Jean), 51, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. MERMIER, Sous-Chef de l'Exploitation des chemins de fer P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, Paris (12^e).
 S. MORISSON, Service de la Voie et des Travaux, Compagnie du P.-O., 42, rue A.-Bosse Tours (Indre-et-Loire).
 S. MUGNIOT, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., 15, boulevard Diderot, Paris (12^e).
 NABONNE (Louis), 49, rue du Général-Faidherbe, Tours (Indre-et-Loire).
 NEBOUR, Ingénieur du 2^e arrondissement de la voie aux chemins de fer P.-L.-M., 22, avenue Alphan, Saint-Mandé (Seine).
 S. OUDOTTE, Ingénieur du 1^{er} arrondissement de la voie aux chemins de fer P.-L.-M., 26, rue Vavin, Paris (6^e).
 PÉLISSIER (Jacques), Directeur des Usines Henri Viala, Montauban (Tarn-et-Garonne).
 S. PETEL, Etablissements Schneider, Kossy Kowa G.M.12, Varsovie (Pologne).
 QUARRÉ (Louis), 35, rue Brunel, Paris (17^e).
 S. P. REBUFFEL, 2, avenue Saint-Honoré-d'Eylau, Paris (16^e).
 ROUGNON, 14, rue Brémontier, Paris (17^e).
 SANSON (Pierre), Senones (Vosges).

- SEMEAC, Ingénieur de la voie à la Compagnie P.-L.-M., 56, avenue Félix-Viallet, Grenoble (Isère).
 S. SEVIN, Ingénieur en Chef des services techniques à la Compagnie d'Orléans, 4, rue de Louvain, Maisons-Alfort (Seine).
 S. VAGNEUX, Ingénieur en Chef de la voie des Chemins de fer P.-L.-M., 8, rue du Laos, Paris (15°).
 S. WOLFF (Robert), Banquier, 130, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).

MINES

FONCTIONNAIRES EN ACTIVITE

1° INSPECTEURS GÉNÉRAUX

- S. P. BÈS DE BERC, 31, rue de Liège, Paris (8°).
 S. CALTAUX (Pol), 12^{bis}, rue Desaix, Paris (15°).
 S. P. CRUSSARD (Jules), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. CHIPART (Albert), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. ETIENNE, 2, avenue Bugeaud, Paris (16°).
 S. GALLIOT, 10, rue César-Franck, Paris (16°).
 S. P. GRANDJEAN (François), 8, square de l'Albom, Paris (16°).
 S. GUILLAUME, Sarrebruck (Sarre).
 JOUGUET, 22, rue Pierre-Curie, Paris (5°).
 S. LANTENOIS (Honoré), 160, boulevard du Montparnasse, Paris (14°).
 LAUNAY (Louis de), 55, rue Babylone, Paris (7°).
 S. LEPRINCE-RINGUET, 14, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).
 S. P. LIÉNARD (Alfred), 60, boulevard St-Michel, Paris (6°).
 S. P. LOCHARD, 6, boulevard Victor-Hugo, Hanoi (Indochine).
 S. P. LOIRET, 7, rue des Galons, Meudon (Seine-et-Oise).
 S. P. MAISON, 68^{bis}, rue Jouffroy, Paris (17°).
 S. NIEWENGLAWSKY, 50, boulevard St-Michel, Paris (6°).
 S. P. PONTÈVES-GEVAUDAN (Ruffi de), 29, boulevard de Versailles, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
 RIVET, 3, villa Mozart, Paris (16°).

2° INGÉNIEURS EN CHEF

- AUDIBERT, 3, rue d'Alembert, Montluçon (Allier).
 S. BÉTIER (Gaston), 145, chemin de Telemly, Alger (Algérie).
 S. BLUM-PICARD (Lambert), 11, Eisenbahnstrasse, Sarrebruck (Sarre).
 CHAPELON, 2, boulevard Morland, Paris (4°).
 S. COUTARD (Fresnais de), Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. DAUVERGNE (Henri), 8^{bis}, avenue des Sycomores, Ville Montmorency, Paris (16°).
 S. DAVAL, Alès (Gard).
 S. DELMAS (Louis), 36, rue Rimard, Montluçon (Allier).
 DEMAY (André), 112^{ter}, avenue de Suffren, Paris (15°).
 DESCOMBES (Claude), 10, rue du Palais-de-Justice, Saint-Etienne (Loire).
 S. DESPUJOLS (Pierre), 36, rue de Dijon, Rabat (Maroc).
 S. DURUY (Maurice), 40, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 FRIEDEL (Edmond), Béthune (Pas-de-Calais).
 GANIÈRE, Douai (Nord).
 S. JARLIER, 28, avenue Victor-Hugo, La Demi-Lune (Rhône).

- LAFAY (Pierre), 29, rue Gambetta, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 S. LÉJEUNE (Armand), 58, boulevard Le Lasseur, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. P. LE SUEUR (Henri), 1, rue de l'Université, Paris (7°).
 S. P. LÉVY (Paul-Pierre), 38, rue Théophile-Gauthier, Paris (16°).
 LÉVY (René), Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. NICOLLET (Victor), Alger (Algérie).
 S. PAINVIN, 36, rue Michel-Ange, Paris (16°).
 S. RABY (Marcel), 1, rue Mignet, Paris (16°).
 S. P. REUFFLET, Tunis (Tunisie).
 S. RICHARD (Charles), Bordeaux (Gironde).
 S. RODHAIN, 10, rue Ferrère, Bordeaux (Gironde).
 THIBERGE, 38, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. TIVOLLE (Léonard), 42, place Jean-Jaurès, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. WEILL (Henri), 97, rue de Courcelles, Paris (17°).

3° INGÉNIEURS ORDINAIRES

- S. ADAM (Pierre), Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. ANGOT (Pierre), 21, avenue du Maréchal-Foch, Metz (Moselle).
 ARMAND (Louis), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 ARMANET (Jean), Saint-Etienne (Loire).
 S. ARNAUD (Gilbert), 27, rue Oudinot, Paris (7°).
 S. BABOIN, Mines Domaniales Françaises de la Sarre, Sarrebruck (Sarre).
 S. BARRAL (Maurice), 39^{ter}, rue de Marseille, Lyon (Rhône).
 S. BASELHAC (Emile), Alger (Algérie).
 BICHILONNE (Denis), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. BONDON (Jacques), Rabat (Maroc).
 S. BORGEAUD (Maurice), 15, rue Gay-Lussac, La Madeleine-Lille (Nord).
 S. BRUN (Georges-Jean), 29, rue Claude-Delaroa, Saint-Etienne (Loire).
 S. BURSAX (Jacques), Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. P. CHARBONNEAUX, 115, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. CHÉRADAME (Raymond), Béthune (Pas-de-Calais).
 S. CHOLIN, 42, rue Demouillès, Toulouse (Hte-Garonne).
 COLOT, Alger (Algérie).
 S. COPEL (Pierre), 6, rue de la Convention, Saint-Etienne (Loire).
 S. COSTE (Philippe), 18, rue Balay, Saint-Etienne (Loire).
 S. COUTURE (Pierre), Constantine (Algérie).
 S. DAMIAN Alès (Gard).
 S. DEGOT (Pierre), 1, avenue de Beaulieu, Chamalières (Puy-de-Dôme).
 DELACOTÉ (Guy), 21, avenue Maréchal-Joffre, Metz (Moselle).
 S. DESPORTES (Jean), Caen (Calvados).
 S. DODU (Roger), 232, boulevard Raspail, Paris (14°).
 S. DROUARD, Président de la Chambre de Commerce Franco-Sarroise, Königin Luisenstrasse, 21, Sarrebruck (Sarre).
 S. DUCHEMIN, 10, rue de Flandre, Nantes (Loire-Infér.).
 S. DUHAMEAUX, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. DURAND (Jules-Armand), 34, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).

- ESTIVAL, Montpellier (Hérault).
 S. P. FANTON-D'ANDON, 16, avenue Gambetta, Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. GOGUEL (Jean), 5, rue Marié-Davy, Paris (14°).
 GUILLANTON (André), Tananarive (Madagascar).
 S. GUILLAUMAT (Pierre), 27, rue Oudinot, Paris (7°).
 S. JOUVEN (Pierre), 57, rue Maréchal-Oudinot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. LÉGOUX (Pierre), Boîte postale N° 355, Dakar (Sénégal).
 S. LENHARDT, Rabat (Maroc).
 S. LOISY (Théodore), 20, boulevard Laromiguière, Rodez (Aveyron).
 S. MALAVOY, Boîte Postale N° 355, Dakar (A.O.F.).
 S. MANDEL (Jean), Ecole supérieure des Mines, Saint-Etienne (Loire).
 S. MASSENET (Louis), 10, avenue George-V, Paris (8°).
 S. MAYER (Armand), 25, rue de Grenelle, Paris (7°).
 S. MIGAUX, Directeur du bureau des Recherches et de Participations, Rabat (Maroc).
 S. MOCH (Paul), Constantine (Algérie).
 NÉLTNER, Ecole supérieure des Mines, Saint-Etienne (Loire).
 S. PARISOT (Georges), 22, rue de la Banque, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 S. POUILLAIN (Louis), 2, rue de l'Obélisque, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 RAGUIN, 12, rue Roli, Paris (14°).
 S. RICARD (Pierre), Douai (Nord).
 S. ROBERT (Pierre), Régina Hôtel, rue Bayard, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. ROUX dit LÉROUX (Alfred), 6, rue du Maréchal-Gallieni, Hanoï (Indochine).
 S. ROY (Maurice), 22, rue Lougier, Paris (17°).
 S. SAVORNIN (André), Tananarive (Madagascar).
 S. P. SCHNEIDER (Georges), 6, rue Vicat, Grenoble (Isère).
 S. THIBAUT (Jacques), 23, boulevard Murat, Paris (16°).
 S. TROIN, 15, rue Gambetta, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 VIEUX (Raymond), Valenciennes (Nord).
 S. VIGIER, 31, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. P. VIGNAL (Jean), 1, place du Panthéon, Paris (5°).
 S. VINCOTTE (Jean), 27, rue Oudinot, Paris (7°).

4° ELÈVES INGÉNIEURS

- ALLAIS (Maurice), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 BEAUREGARD (Gabriel Turquet de), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 S. BERNADET (Robert), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 BOUILLOT (André), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. BUREAU (Albert), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 DESROUSSEAUX (Jacques), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 FISCHESSEY (Raymond), Ecole Militaire d'Artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 S. FRÉREAU (Aristide), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. GRUSON (Claude), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).

- HUTTER (Roger), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. LATOURTE (Jean), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 PÉRINEAU (Georges), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. RICHARD (Charles), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 SAINT-GUILHEM (Pierre), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. SAMUEL (René), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. SCHNEIDER (Émile), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).

FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE EN DISPONIBILITÉ

1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

M.

- S. DEFINE, Directeur Général de la Compagnie des mines de houille de Courrières, Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM. :

- S. P. BLONDEL (Fernand), 13, rue de Bourgogne, Paris (7°).
 S. P. BREYNAERT, Directeur de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, 143, avenue de Suffren, Paris (7°).
 S. BRUNSCHWIG (Robert), Société « Carburants et Produits de synthèse », 3, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
 S. DAUM (Léon), Directeur Général de la Compagnie de la Marine et d'Homécourt, 5, rue Auguste-Comte, Paris (6°).
 S. P. DUBY, Ingénieur en Chef de la Compagnie Mokta-el-Hadid, 60, rue de la Victoire, Paris (9°).
 S. DUMAS (Lucien), Ingénieur en Chef adjoint du matériel et de la traction du chemin de fer du Nord, 2, rue Gribeauval, Paris (7°).
 S. DUTILLEUL (André), Administrateur de la Compagnie de Fives-Lille, 18, avenue des Tilleuls, Paris (16°).
 S. FRANTZEN, Ingénieur Conseil à la Banque Lazard frères et Cie, 56, boulevard Flandrin, Paris (16°).
 S. GEORGES, 33, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. P. JORDAN (Paul), Administrateur de la Compagnie des Phosphates de Constantine, 4, rue de Luynes, Paris (7°).
 LANCRENON (Paul), 81, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
 LANGROGNE, 2, avenue Camoëns, Paris (16°).
 LAVASTE, Directeur Général des usines de productions chimiques de la Société de Saint-Gobain, 209, boulevard Péreire, Paris (17°).
 LEVI (Georges), Directeur de la Société Alsacienne d'Explosifs, Administrateur Délégué de la Compagnie de Potasse de Blodelsheim, 18, rue des Carrières, Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. LUUYT (Maurice Labrosse), Directeur Honoraire, Conseil de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., 62, rue de Miromesnil, Paris (8°).

- MACAUX, Administrateur Délégué de la Société des Mines d'Héraclée, 73, boulevard Haussmann, Paris (8°).
- MÉRIGEAULT, Directeur Général de la Société des Minerais et métaux, 86, rue du Ranelagh, Paris (16°).
- S. P. PARENT (Pierre), Vice-Président du Comité Central des Houillères de France, 8, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S. PELLÉ (Maxime), Vice-Président de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, 89, rue de la Pompe, Paris (16°).
- RIGAUDIAS, Administrateur Délégué des Établissements Fourré et Rhodes, 87, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. SCHERESCHÉWSKY, Directeur de la Compagnie parisienne de chauffage urbain, 50, avenue Charles-Floquet, Paris (7°).
- S.-P. SCHLUMBERGER, Administrateur de la Compagnie d'Assurance La Concorde, 7, rue Las-Cases, Paris (7°).
- S. P. SIMON (Gaston), Administrateur Délégué des Mines fiscales de Haute-Silésie, 35, rue Saint-Dominique, Paris (7°).
- STOUVENOT, Ingénieur Délégué de la Compagnie des mines de a Grand'Combe, 46 quater, avenue de La Motte-Picquet, Paris (15°).
- S. TAFFANEL, Directeur Général de la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, 8, avenue Gourgaud, Paris (17°).
3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES
- MM. :
- S. ARON (Alexis), Directeur Général des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 3, rue Anatole-de-la-Forge, Paris (17°).
- S. AUBRUN, Ingénieur Conseil de MM. Lazard frères et Cie (5, rue Pillet-Will, Paris IX°), 59, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. BACHELLERY, Ingénieur en Chef du matériel et de la traction à la Compagnie des chemins de fer du Midi, 160, boulevard Péreire, Paris (17°).
- S. BELUGOU, Directeur Général adjoint de la Société de Penarroya, 30, rue Guynemer, Paris (6°).
- S. BERR, Directeur Général des Établissements Kuhlmann, 11, rue de la Baume, Paris (8°).
- BRISSE, 48, rue de Dunkerque, Paris (9°).
- S. BRIZARD (Paul), 83, rue de la Convention, Paris (15°).
- S. BUCHER, Directeur des Mines de Lens, 8, rue Saint-Louis, Lens (Pas-de-Calais).
- S. CHAMPY, Directeur Général de la Compagnie des mines d'Anzin, 41 bis, boulevard Dampierre, Anzin (Nord).
- S. CHANZY, Directeur de l'Union Européenne, 37, Jungmannova, Prague II (Tchécoslovaquie).
- S. CHARVET, 24 bis, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (6°).
- S. DAGALLIER (Henri), Directeur Général adjoint des ateliers Neyret-Beylier et Piccard, Boîte Postale n° 52, Grenoble (Isère).
- S. DUGAS, Chemin de fer P.-O., 48, boulevard Soutl, Paris (12°).
- S. FOCQUE, Directeur Honoraire au Conseil de la Compagnie française des Câbles Télégraphiques, 3, rue Octave-Feuillet, Paris (16°).
- S. GENDRIN, Ingénieur Conseil à la Société générale Alsacienne de Banque, Kaysersberg (Bas-Rhin).
- S. GIBRAT (Robert), Société générale d'entreprises, 10, rue Oswaldo-Cruz, Paris (16°).
- GLASSER (Édouard), Directeur Général de la Compagnie Générale des Eaux, 52, rue d'Anjou, Paris (8°).
- GOURSAT, Sous-Chef de l'Exploitation des Chemins de fer du Nord, 42, rue de Bretagne, Paris (3°).
- S. HENRY-GRÉARD, Directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, 30, rue Guynemer, Paris (6°).
- HENTSCHÉL, Directeur Général de la Société Lorraine minière et métallurgique, 21, rue du Maréchal-Foch, Metz (Moselle).
- S. HEURTEAU (Charles), Président de la Société de Penarroya, Administrateur Délégué de la Compagnie des mines de Marles, 2, square de l'Opéra, Paris (9°).
- S. HUCHET, Société Houillère de Sarre-et-Moselle, 8, rue de l'Eglise, Merlebach (Moselle).
- S. LAFOND, Directeur de l'Association Minière, 122, boulevard Murat, Paris (16°).
- S. LAURENT (Théodore), Directeur Général de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9°).
- S. LE BESNERAIS (Robert), Directeur de l'Exploitation aux Chemins de fer du Nord, 60, rue de Maubeuge, Paris (9°).
- S. LEBRUN, Président de la République, Palais de l'Élysée, Paris.
- S. LÉPERCO, Directeur Général de l'Union Européenne, industrielle et financière, 3 r. Montalivet, Paris (8°).
- LÉVY (Paul-Louis), Papeteries de Stains, 2, rue du Maréchal-Harispe, Paris (7°).
- S. LION (Pierre), 67, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. MENJ (Jules), Administrateur Délégué de la Compagnie Française des Pétroles, 138, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
- METZ (Victor de), Steana Romana, Bucarest (Roumanie).
- S. P. NANTEUIL DE LA NORVILLE (de), Administrateur Délégué de la Société des Hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, 10, rue Las-Cases, Paris (7°).
- NEVJANS, Société minerais et métaux, 55, rue d'Amsterdam, Paris (8°).
- NICOU (Paul), Professeur de sidérurgie à l'École Nationale Supérieure des Mines, Administrateur, Directeur général des Aciéries de Micheville, 17, boulevard Flandrin, Paris (16°).
- S. PACÉZY, Directeur Général Adjoint de la Société minière et métallurgique de Penarroya, 106, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
- S. PAUZAT, Directeur Général Adjoint de la Compagnie des Mines d'Anzin, à Anzin (Nord).
- PERRIN-PELLETIER (Georges), Directeur de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy, Rond-Point, Saint-Etienne (Loire).
- S. ROUER, Directeur Général de la Société Métallurgique de Normandie, Mondeville (Calvados).
- SASPORTÈS, 7, avenue Frémiet, Paris (16°).
- SEYER, Société des minerais de la Grande-Ile, 82, avenue du Chemin-de-Fer, Le Raincy (Seine-et-Oise).
- S. SIEGLER (Jean), Administrateur Délégué de la Compagnie du Boléo, Administrateur de la Société Lyonnaise des eaux et de l'éclairage, 23, avenue de Boufflers, villa Montmorency, Paris (16°).

- S. SOLENTE, Ingénieur en Chef à la Compagnie du Canal de Suez, 3^{bis}, rue Léo-Delibes, Paris (16^e).
 VERLANT, 7^{bis}, rue Michel-Chasles, Paris (12^e).
 S. VICAIRE (André), Directeur des Etablissements Schneider, 1, rue de l'Alboni, Paris (16^e).
 S. VITRY D'AVAUCOURT (de), Compagnie des produits chimiques et électro-métallurgiques d'Alais, Froges et Camargue, 9, rue de Sontay, Paris (16^e).
 S. P. WALCKENAER (François), Etablissements Schneider, 12, rue Crevaux, Paris (16^e).

FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

- S. AGUILLON, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e).
 BOCHET, 57, rue de Boulaivilliers, Paris (16^e).
 S. CHESNEAU, 17, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
 S. COUSIN (Henri), 77, rue de Lille, Paris (7^e).
 S. P. COSTE (Emile), 42, rue Ampère, Paris (17^e).
 S. DOUAT (Albert), 21, rue Roquelaine, Toulouse (Haute-Garonne).
 DOUGADOS, rue de la Préfecture, Carcassonne (Aude).
 S. DOUVILLE, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. P. LALLEMAND, 58, boulevard Emile-Augier, Paris (16^e).
 S. LEBRETON, 21, rue Monsieur, Paris (7^e).
 S. LECHATELIER (Henry), 75, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
 LECORNU, 3, rue Gay-Lussac, Paris (5^e).
 S. MÉTRIÉRIER, 12, rue Varize, Paris (16^e).
 NADAL (François), 144^{bis}, boulevard du Montparnasse, Paris (14^e).
 S. NENTIEN, Le Pradet (Var).
 S. ROMILLY (Worms de), 5, rue du Général-Langlois, Paris (16^e).
 SAUVAGE (Edouard), 14, rue Eugène-Flachat, Paris (17^e).
 SELIGMANN-LUI, 59, rue de Babylone, Paris (7^e).
 S. P. WALCKENAER (Charles), 218, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. WEISS (Paul), 78^{bis}, avenue Henri-Martin, Paris (16^e).

2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM.

- BOUTIRON, 66, boulevard Antoine-Gauthier, Bordeaux (Gironde).
 S. FÈVRE, Riancourt, par Bologne (Haute-Marne).
 S. OPPERMANN, 8, rue Cherchell, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S.-P. SOUBEYRAN (de), 86, avenue d'Iéna, Paris (16^e).

3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- BAILLY (Lucien), 11, rue de Rigny, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. BERTHON (Louis), 31, avenue des Félibres, Tunis (Tunisie).
 DUVERDIER, Tours (Indre-et-Loire).

4^e FONCTIONNAIRES DEMISSIONNAIRES

1. — INGÉNIEUR EN CHEF

M.

- VILLAIN (François), Administrateur Délégué des Forges et Acieries du Nord et de l'Est, 25, rue de Clichy, Paris (9^e).

2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- BABINET (André), 45, rue Denfert-Rochereau, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 BARTHELEMY, Industriel, 6^{bis}, boulevard Gambetta, Troyes (Aube).
 BERTHELOT (Jean), 17, rue Delambre, Paris (14^e).
 BOYAUX, Sous-Chef de l'Exploitation, Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, Paris (12^e).
 S. CHAPUY, Ingénieur Conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 15, rue Alphonse-de-Neuville, Paris (17^e).
 COURAU (Robert), Administrateur Délégué des Mines de la Houve et de la Société Alsacienne et Lorraine d'électricité, 28, rue de la Baume, Paris (8^e).
 CUVELETTE, Directeur Général de la Société des mines de Lens, 9, avenue Percier, Paris (8^e).
 DARGEOU, Sous-Chef de l'Exploitation du P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, Paris (12^e).
 DELLOUE (Albert), Chanoine titulaire à la Cathédrale de Soissons, 10, rue Saint-Jean, Soissons (Aisne).
 DESCHAMPS, Ingénieur en Chef adjoint du Matériel et de la Traction aux Chemins de fer P.-L.-M., 33, rue Claude-Bernard, Paris (5^e).
 HERSCHER, 7, rue Georges-Berger, Paris (17^e).
 HURÉ, Directeur de la Société générale des huiles de pétrole, 7, rue de Passy, Paris (16^e).
 JAPIOT (Marcel), Ingénieur en Chef aux Chemins de fer P.-L.-M., 171, boulevard du Montparnasse, Paris (6^e).
 S. LÉAUTÉ (André), Administrateur Délégué de la Société de recherches de perfectionnements industriels, 1, rue du Maréchal-Harispe, Paris (7^e).
 MAILLET (Raymond), Directeur de la Société géophysique de recherches minières, 60, rue de la Victoire, Paris (9^e).
 MALCOR (Henri), Ingénieur à la Compagnie des Forges et Acieries de la Marine et d'Homécourt, Caen (Calvados).
 S. MARCHAL (Charles), 86, avenue de Malakoff, Paris (16^e).
 S. PELNARD, Société Pelnard, Considère et Caquot, 92, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 PERRIN (René), Directeur Général des Acieries d'Ugine, 10, rue du Général-Foy, Paris (8^e).
 TUJA, Sous-Chef d'exploitation, Cie P.-L.-M., 4 square Georges-Lesage, Paris (12^e).
 VAUCHERET (André), 120, rue d'Assas, Paris (6^e).

COMMUNICATIONS PERSONNELLES

I. — Adhésions nouvelles à l'Association

MM. : Aubriot.	Dumay.
Amelin.	Grand.
Bailly.	Lévy.
Barrillon.	Pairier.
Cassoux.	Pezet.
Crussard F.	Pfahl.
Crussard J.	Lindzingre.
Deutsch.	Vielliard.

Elèves-Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

II. — Souscriptions perpétuelles nouvelles

MM. :
Bailly, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.
Ygoulin, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

III. — Démissions

MM. :
Pigelet, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite.
Delacoste, Ingénieur des Mines en activité.

IV. — Mariage

M. **Sentilhes**, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, fait part du mariage de sa petite-fille, Mlle Simone Hézard, avec M. Luc Robine, docteur en droit (Bordeaux, 6 février 1934).

V. — Décès

MM. :
Raoux, Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite.
Richard Bloch, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite.
Merle, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite.
M. **Ponton**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, a la douleur de faire part du décès de son fils Jean (Privas, 30 décembre 1933).
M. **Barbet**, Ingénieur P.C., à Alger.

Mises à la retraite

MM. :
Margaine, I.C.P.C.
Prompsal, I.O.P.C.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Travaux Publics

Par décrets en date du 6 décembre 1933, rendus sur la proposition du Ministre des Travaux Publics,

Vu les déclarations du Conseil de l'Ordre en date du 5 décembre 1933, portant que les promotions et nominations ci-dessous n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur ;

Vu les lois sur les récompenses nationales,

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade d'Officier

MM.

Baldenweck (Jules-Georges-Étienne), directeur aux usines Renault. Chevalier du 28 décembre 1918.

Chaudié (Louis-Marie-Octave-Fernand), Chef de bureau à l'Administration centrale du Ministère des Travaux Publics (Direction des Mines). Chevalier du 5 août 1923.

Nérot (Albert-Henri-Désiré), Inspecteur principal honoraire à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, à Nancy. Chevalier du 26 octobre 1911.

Au grade de Chevalier

MM. :

Ferraud (Marc-Marie-François), Directeur des services commerciaux de la Société d'Exploitations minières de Pechelbronn (Bas-Rhin) ; 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans de mobilisation.

Lutaud (Léon-André-Joseph), minéralogiste, professeur à la Sorbonne, ancien Chef de travaux à l'École nationale supérieure des Mines de Paris ; 33 ans de services civils et militaires, dont 3 ans de mobilisation.

Peynet (Jean), Directeur de travaux d'entreprise de travaux publics, à Brives-Charensac (Haute-Loire) ; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires. (Construction des viaducs de la ligne de Nice à Coni.)

II. — RÉGIONS LIBÉRÉES

Par décret en date du 6 décembre 1933, rendu sur la proposition du Ministre des Travaux Publics,

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre en date du 5 décembre 1933, portant que la nomination ci-dessous n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur ;

Vu les lois sur les récompenses nationales,
Est promu dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade d'Officier

M. **Graux** (François-Constant-Eugène), préfet de la Loire, ancien préfet de l'Aisne. Chevalier du 16 juin 1920.

Par décret en date du 6 décembre 1933, rendu sur la proposition du Ministre des Travaux Publics,

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre en date du 5 décembre 1933, portant que la nomination ci-dessous n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur ;

Vu les lois sur les récompenses nationales,

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade de Chevalier

M. **Vandewalle** (Victor dit Clément), entrepreneur de travaux publics à Paris ; 23 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 5 ans de mobilisation. Titres exceptionnels : reconstruction du réseau du Nord.

Par décret en date du 23 décembre 1933, rendu sur la proposition du Ministre des Travaux Publics,

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre en date du 22 décembre 1933, portant que la promotion ci-dessous n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Est promu *au grade d'officier* dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

M. **Le Nouene** (Léopold-Amand-Fidèle), docteur en médecine, chirurgien des chemins de fer de l'État au Havre. Chevalier du 7 novembre 1934.

I. — Travaux Publics

Par décret en date du 30 décembre 1933, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'Honneur,

Au grade de Chevalier

M. **Mallard**, industriel à Villancourt (Isère).

II. — Régions libérées

Par décrets en date du 30 décembre 1933, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade d'Officier

M. **Hanriot**, Conseiller général de Lunéville-Nord, maire d'Enville-au-Jard (Meurthe-et-Moselle). Chevalier du 16 juin 1920.

Au grade de Chevalier

MM. : à

Bacquez, président de la Société Coopérative de Reconstruction n° 2, à Lens (Pas-de-Calais).

Benoit, éclusier-chef, à Noyelles-sur-Escaut (Nord).

Bouchart, vice-président du Tribunal de dommages de guerre, à Lille (Nord).

Bouchenot, adjoint au maire de Sermaize-les-Bains (Marne).

Coppée, président de la Coopérative de Reconstitution de Haybes (Ardennes).

Delacroix, Conseiller municipal de Barleux (Somme).

François, Maire de Crespin (Nord).

Hazard, Maire de Montbrehain (Aisne).

Hussenet, Secrétaire en Chef à la sous-préfecture de Vouziers (Ardennes).

Jules, Président du Conseil d'arrondissement de Péronne (Somme).

Pavot, Architecte.

Poignon, Maire de Menil-sur-Belvitte (Vosges).

Susini, Directeur gérant de la Société des Eaux de Calais.

Testut, Conseiller à la Cour d'appel de Riom, ancien Procureur de la République à Laon (Aisne).

Verzaux, Avoué au Tribunal de Compiègne (Oise).

Xhignesse, Ingénieur-conseil d'établissements industriels dans la Somme.

Par décrets en date du 24 janvier 1934, rendus sur la proposition du Ministre des Travaux Publics, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade de Commandeur

M. **Douvillé**, Inspecteur Général Honoraire des Mines.

Au grade d'Officier

M. **Crescent**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Toulouse.

Au grade de Chevalier

MM. :

Bisch, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Nevers.

Fischer (Eugène), Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bordeaux.

Piteau, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bergerac.

Par décret en date du 25 janvier 1934, rendu sur la proposition du Ministre de l'Air, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade d'Officier

M. **Chavagnac**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, détaché au Ministère de l'Air.



Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes.

Par arrêté en date du 23 décembre 1933, M. **Sen-tenac**, Inspecteur Général, chef du Service technique des eaux et de l'assainissement de la Ville de Paris, membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France, a été nommé membre de la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes, en remplacement de M. le professeur Calmette, sous-directeur de l'Institut Pasteur, décédé.

Nominations - Mutations

Nominations

Par décret du 17 décembre 1933, M. **Boutet** (Daniel-Achille), directeur général des chemins de fer et des routes au ministère des Travaux Publics, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. **Grimpret** (Cyrille-Marie), appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 23 décembre 1933, a été reportée aux dates ci-après indiquées, par application de l'article 23 de la loi du 9 décembre 1927, l'ancienneté dans la 2^e classe de leur grade des Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées nommés à ce grade par décrets des 26 juillet 1933 et 21 octobre 1933, savoir :

M.M. :

Gaspard, 10 mars 1931.
Mahé, 10 mars 1931.
Hebie, 10 mars 1931.
Ferrier, 10 mars 1931.
Porchez, 10 mars 1931.
Beau, 10 mars 1931.
Besse, 15 avril 1931.
Haguenau, 10 juillet 1931.
Eguillon, 10 juillet 1931.
Koch, 15 juillet 1931.
Roy, 20 juillet 1931.

Bedaux, 3 octobre 1931.

Coursin, 10 octobre 1931.

Giltay, 15 octobre 1931.

Boucher, 1^{er} novembre 1931.

Masselin, 15 janvier 1932.

Le présent reclassement ne comporte pas de rappel pécuniaire.

Aux termes d'un arrêté en date du 11 janvier 1934, le tableau d'avancement des Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour l'année 1933 a été complété ainsi qu'il suit :

Pour le grade d'Inspecteur général de 2^e classe

A. — CADRE ORDINAIRE

M. **Boutet**, directeur général des Chemins de fer et des Routes.

Par décret en date du 12 janvier 1934, M. **Boutet** Daniel-Achille, ingénieur en chef hors classe des Ponts et Chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général, a été nommé inspecteur général de 2^e classe pour prendre rang à dater de ce jour.

Par arrêté du 19 décembre 1933, M. **Féron**, ingénieur ordinaire de 3^e classe des Ponts et Chaussées à Versailles, a été, sur sa demande, adjoint à la résidence de **Lille**, à dater du 1^{er} janvier 1934, à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Nord.

Par arrêté du 27 décembre 1933, M. **Hesse**, ingénieur ordinaire de 3^e classe des Ponts et Chaussées à Barcelonnette, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de **Caen**, à dater du 1^{er} janvier 1934, de l'arrondissement unique du service maritime du département du Calvados, en remplacement de M. **Gibert**, appelé à une autre destination.

Par arrêté du 9 janvier 1934, M. **Haguenau**, ingénieur en chef de 2^e classe des Ponts et Chaussées, a été mis, à dater du 1^{er} janvier 1934, à la disposition du ministère de l'Air pour être chargé des fonctions de chef de la section centrale des travaux de l'aéronautique.

Il sera considéré comme étant placé dans la situation de service détaché.

Par arrêté du 15 janvier 1934, M. **Boulloche**, ingénieur en chef hors classe des Ponts et Chaussées à Paris, attaché au service central de la voirie routière, a été, en sus de ses attributions actuelles, adjoint au directeur général des chemins de fer et des routes pour l'étude des questions relatives aux routes et aux passages à niveau, à dater du 16 janvier 1934.

Par arrêté du 15 janvier 1934, M. **Michel Henri**, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des Ponts et Chaussées à Paris, a été, en sus de ses attributions actuelles, adjoint au directeur général des chemins de fer et des routes (chemins de fer), à dater du 16 janvier 1934.

Par arrêté du 15 janvier 1934, M. **Robert**, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des Ponts et Chaussées à Orléans, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé, à la résidence de **Paris**, du service du contrôle de la voie et des bâtiments des réseaux du Nord, de l'Est et d'Alsace-Lorraine, en remplacement de M. **Collignon**, précédemment admis à la retraite.

Il remplira les fonctions d'ingénieur en chef.

M. Robert sera en outre adjoint au directeur général des chemins de fer et des routes pour l'étude des questions relatives à la liaison du rail et de la route.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 16 janvier 1934.

Par arrêté du 16 janvier 1934, M. **Nicolet**, ingénieur en chef de 2^e classe des mines, remis sur sa demande par le gouverneur général de l'Algérie à la disposition du ministère des Travaux publics, a été mis, à dater du 1^{er} janvier 1934, à la disposition de l'administration des chemins de fer de l'État.

Il sera placé, pour une période de cinq ans, dans la situation de service détaché prévue par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913 sur les pensions civiles.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1^{er} janvier 1934.

Par arrêté du 22 janvier 1934, M. **Lehuérou-Kérisel**, ingénieur ordinaire de 3^e classe des Ponts et Chaussées à Orléans, a été chargé, à la même résidence, de l'arrondissement de l'Ouest du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département du Loiret, en remplacement de M. **Robert**, appelé à d'autres fonctions.

Il sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le même département.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1^{er} février 1934.



Modifications dans la composition des Commissions, Comités, Conseils, etc.

Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures.

Par arrêté du 19 décembre 1933 :

Ont été nommés membres du comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures pour les années 1934 et 1935 :

MM.

Roquère, conseiller d'Etat.

Levesque, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite.

Deval, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Claise, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Mariaud (Auguste), ancien vice-président du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France; ancien président de section au Tribunal de commerce de la Seine.

Ont été nommés membres suppléants pour les années 1934 et 1935 :

MM.

Couturier, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Bauzin, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Houy (Gaston), entrepreneur de travaux publics.

MM. **Levesque** et **Claise** rempliront respectivement les fonctions de président et de vice-président du comité pendant l'année 1934.

Seront attachés au comité pendant les années 1934 et 1935 :

En qualité de rapporteurs adjoints

MM.

Rousseau, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées.

Lemoine, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite.

En qualité de secrétaire

M. **Dehennont**, sous-chef de bureau à l'administration centrale des travaux publics.

Commission centrale des automobiles et de la circulation générale

Par arrêté du 27 décembre 1933, M. **Delemer**, inspecteur général des Ponts et Chaussées, a été nommé, jusqu'au 31 décembre 1934, membre de la

commission centrale des automobiles et de la circulation générale, en remplacement de M. **Levesque**, admis à la retraite.

Ont été désignés pour remplir, pendant l'année 1934, les fonctions ci-après à la commission centrale des automobiles et de la circulation générale :

Président

M. **Bès de Berc**, inspecteur général des mines.

Vice-président

M. **Le Gavrian**, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Rapporteurs

MM. **Bouly**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et **Dauvergne**, ingénieur en chef des mines.

Secrétaire

M. **Liffort de Buffévent**, ingénieur des Ponts et Chaussées à **Versailles**.

Secrétaire adjoint

M. **Lapeyre**, ingénieur des travaux publics de l'Etat, à **Paris**.

Conseil provisoire des mines domaniales de la Sarre

Par arrêté en date du 30 décembre 1933, M. **Boutet**, conseiller d'Etat, directeur général des chemins de fer et des routes au ministère des Travaux publics, a été nommé membre du conseil provisoire des mines domaniales de la Sarre, en remplacement de M. **Grimpret**.

Conseil provisoire des mines domaniales de potasse d'Alsace

Par arrêté en date du 30 décembre 1933, M. **Boutet**, conseiller d'Etat, directeur général des chemins de fer et des routes au ministère des Travaux publics, a été nommé membre du conseil provisoire des mines domaniales de potasse d'Alsace, en remplacement de M. **Grimpret**.

Commission des marchés

Le ministre des Travaux publics,

Sur la proposition du conseiller d'Etat directeur général des chemins de fer;

Vu la loi du 8 juillet 1933 approuvant l'avenant à la convention du 28 juin 1921, passé le 6 juillet 1933 entre l'État et les grands réseaux de chemins de fer; vu, notamment, l'article 4 dudit avenant;

Vu le décret du 6 janvier 1934 déterminant la composition et le fonctionnement de la commission des marchés,

Arrête :

Article unique. — Sont nommés pour une période de deux ans membres de la commission des marchés prévue à l'article 4 de l'avenant du 6 juillet 1933 à la convention du 28 juin 1921 entre l'État et les grands réseaux de chemins de fer :

MM.

Emile Durand, conseiller d'État, président.

Richard, président de chambre honoraire à la Cour des comptes.

Martel, conseiller maître à la Cour des comptes.

Roussellier, maître des requêtes au Conseil d'État.

Bouffandeau, maître des requêtes au Conseil d'État.

le général **Maurin**, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.

Jouhaux, vice-président du Conseil national économique.

Levesque, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite.

Labbé, directeur général honoraire de l'Enseignement technique.

Bouthillier, inspecteur des finances, directeur du contrôle des administrations financières et des dépenses engagées au ministère des Finances.

Fait à Paris, le 13 janvier 1934.

JOSEPH PAGANON.

Chemins de fer d'Alsace-Lorraine

Par décret du 15 janvier 1934 ont été nommés membres du Conseil de réseau des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, pour une période de quatre années, à compter du 2 décembre 1933 :

MM.

Dayras, maître des requêtes au Conseil d'État.

Heinrich, directeur de l'Union commerciale des agriculteurs d'Alsace.

René Lévy, ingénieur en chef des mines à Strasbourg.

Peychez, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur honoraire des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.

Charles Riber, surveillant principal de la voie à Mulhouse.

Charles Riehl, président de la Fédération des coopératives d'Alsace.

Olivier de Sardan, auditeur au Conseil d'État.

Walter, président du Syndicat viticole d'Alsace

Commission des Marchés

Par arrêté du 15 janvier 1934 ont été nommés rapporteurs à la commission des marchés prévue à l'article 4 de l'avenant du 6 juillet 1933 à la convention du 28 juin 1921 entre l'État et les grands réseaux de chemins de fer :

MM.

Landron, auditeur au Conseil d'État, ingénieur des Arts et Manufactures.

Poutrel, conseiller référendaire de 2^e classe à la Cour des comptes.

Deymié, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Georges Assemat, sous-chef de bureau au ministère du Budget.

Jean-Louis Jeauffre, sous-chef de bureau au ministère des Finances.

Comité d'études et de recherches scientifiques pour l'aménagement et l'utilisation des forces hydrauliques.

Par arrêté du 20 décembre 1933, ont été nommés, jusqu'au 31 décembre 1934, membres du comité d'études et de recherches scientifiques pour l'aménagement et l'utilisation des forces hydrauliques :

MM.

Albert Mahieu, sénateur.

Léon Perrier, sénateur.

Ramadier, député

Breton, membre de l'Institut, directeur de l'Office national des recherches et inventions.

Janet (Paul), professeur à la Faculté des sciences de Paris, directeur de l'École supérieure et du Laboratoire central d'électricité.

Eydoux, ingénieur des Ponts et Chaussées, ingénieur conseil de Sociétés d'électricité.

Jouguet, inspecteur général des Mines, président du Comité technique de la Société hydrotechnique de France.

Maroger, président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques.

Tochon, administrateur-directeur de la Chambre syndicale des forces hydrauliques.

Fredet, vice-président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques, président de la Société hydrotechnique de France.

Duval, ingénieur.

Bouchayer (Hippolyte), ingénieur hydraulicien.

Keller, administrateur-délégué des Établissements Keller-Leleux à Livet (Isère).

Rebuffel, président de la Société lyonnaise d'application électrique à Paris.

Cahen (Henri), vice-président du Sud-Electrique.

Coyne, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

M. **Suquet**, inspecteur général des Ponts et

Chaussées, directeur de l'École nationale des Ponts et Chaussées, est chargé des fonctions de président du comité jusqu'au 31 décembre 1934.

Ont été chargés des fonctions de vice-président jusqu'au 31 décembre 1934 :

MM.

Cavalier, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Maroger, président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques.

Sont adjoints au comité en qualité de secrétaire :

Le chef de bureau des forces hydrauliques au ministère des Travaux publics.

M. **Laurent**, secrétaire du comité technique de la Société hydrotechnique de France.



Commission mixte des travaux publics

Par décret du 15 janvier 1934, M. **Grimpret** (Cyrille-Marie), inspecteur général des Ponts et Chaussées, vice-président du Conseil général des Ponts et Chaussées, et du Conseil supérieur des Travaux publics, a été nommé membre de la commission mixte des Travaux publics, en remplacement de M. Silvain **Dreyfus**, admis à la retraite.



Conseil d'enquête

Par arrêté du 16 janvier 1934, ont été nommés membres du conseil d'enquête du ministère des Travaux publics, pour l'année 1934.

1° En ce qui concerne le personnel des contrôleurs généraux et inspecteurs principaux de l'exploitation commerciale des chemins de fer :

A. — Membres titulaires

MM.

de Ruffi de Ponteves Gevaudan, inspecteur général des Mines, président.

Baticle, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Dauvergne, ingénieur en chef des Mines.

B. — Membres suppléants, appelés à siéger dans les cas visés aux articles 4 et 5 de l'arrêté du

31 décembre 1911

MM.

Claise, inspecteur général des Ponts et Chaussées, président suppléant.

Gilles-Cardin, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Betbeder-Matibet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

2° En ce qui concerne les autres fonctionnaires et agents désignés à l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 1911, ainsi que les agents désignés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 3 décembre 1929 (cadres latéraux et cadre spécial) :

A. — Membres titulaires

MM.

de Kerviller, inspecteur général des Ponts et Chaussées, président.

Grelot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Curet, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.

B. — Membres suppléants, appelés à siéger dans les cas visés aux articles 3 et 5 de l'arrêté du 31 décembre 1911

MM.

Tartrat, inspecteur général des Ponts et Chaussées, président suppléant.

Vincent, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Raby, ingénieur des Mines à Paris.

Le service du secrétariat du conseil sera assuré de la manière suivante pendant l'année 1934, savoir :

Affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 1, 5 et 8 institués par l'arrêté du 31 décembre 1911, modifié par arrêtés des 5 novembre 1921 et 20 novembre 1923 :

M. **Dieudonné**, rédacteur au 1^{er} bureau du personnel.

Affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 2, 3 et 4 :

Mme **Confesson**, rédacteur au 2^e bureau du personnel.

Affaires concernant les fonctionnaires et agents compris dans les groupes 6, 7, 9 et 10 et les groupes VI bis, VIII bis, X bis, XII et XIII désignés dans la circulaire du 2 décembre 1929 :

M. **Moulin**, ingénieur adjoint des Travaux publics de l'État (2^e bureau du personnel).

M. **Le Quellec**, rédacteur au 2^e bureau du personnel.



Comité d'Electricité

Par décret du 16 janvier 1934, M. **Aristide Antoine**, administrateur-délégué de la Société électricité et gaz du Nord, 75, boulevard Haussmann, à Paris, a été nommé, jusqu'au 31 décembre 1934, membre du comité d'électricité, en remplacement de M. **Marcel Ulrich**, décédé.



Modifications dans la Répartition des Services

Par arrêté du 19 décembre 1933, les attributions des ingénieurs en chef et ingénieurs du service du contrôle de la voie et des bâtiments et des travaux des lignes nouvelles ont été à nouveau fixées comme il suit :

Adjoint au directeur du contrôle pour l'ensemble du service

M. **Betbeder-Matibet**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Contrôle V. B. des réseaux Nord, Est et Alsace et Lorraine

MM.

N..., ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Julien, ingénieur des Ponts et Chaussées, adjoint à l'ingénieur en chef.

Contrôle V. B. des réseaux de l'Etat et des Ceintures

M. **Vincent**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Contrôle V. B. des réseaux d'Orléans et du Midi

M. **Denis**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Contrôle V. B. du réseau P.-L.-M.

M. **Eguillon**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 15 octobre 1933.

Par arrêté du 26 décembre 1933, le service ordinaire des Ponts et Chaussées du département de la Seine-Inférieure et le service maritime du même département (2^e section) sont organisés à nouveau de la manière suivante, savoir :

Arrondissement du Nord

M. **Pétry**, ingénieur des Ponts et Chaussées à Dieppe.

Service maritime

Sans changement

Arrondissement de l'Ouest

M. **Brunot**, ingénieur des Ponts et Chaussées au Havre.

Service ordinaire

Subdivisions :

Fécamp.

Le Havre (1^{re}).

Le Havre (2^e).

Le Havre (études).

Service maritime

Sans changement.

Arrondissement du Sud

M. **Saligot**, ingénieur des Ponts et Chaussées à Rouen.

Service ordinaire

Subdivisions :

Dieppe (1^{re}).

Dieppe (2^e).

Elbeuf.

Gournay.

Neufchâtel-en-Bray.

Rouen (1^{re}).

Rouen (2^e).

Rouen (3^e).

Cette disposition aura son effet à dater du 1^{er} janvier 1934.

AVIS

Divers Camarades ont signalé au Président du P. C. M. un passage du Guide Automobile d'Europe « Europa Touring », édité par l'Association Internationale de Tourisme, dont fait partie, en particulier, le Tourin-Club de France, contenant une appréciation peu flatteuse pour l'état actuel des routes nationales françaises.

Il est vraisemblable que ce passage datait des

années qui ont suivi immédiatement la guerre, et n'avait pas été modifié depuis lors.

A la suite de l'intervention du P.C.M. auprès du Touring-Club de France et de l'Automobile-Club de France, le texte en question sera modifié dans un sens conforme à la réalité, dès la prochaine édition du Guide en question.

ERRATUM

Bulletin de décembre 1933, page 293 (pensions),
1^{re} colonne, paragraphe 2^o, a :

Au lieu de 1/20 (service civil), lire 1/30 (service
civil), etc.

OFFRE D'EMPLOI

Ingénieur, ancien Polytechnicien, introduit auprès
des Entreprises de Travaux Publics et de l'Admi-
nistration des Ponts et Chaussées, est demandé pour
représentation à Paris et département du Nord.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Service Central d'Études techniques a reçu les
documents suivants du Service Maritime du Dépar-
tement de la Seine-Inférieure :

a) *Substitution d'un ouvrage en béton armé à l'es-
tacade en charpente dite du « Petit Veules », au
port de Dieppe.* (Perré en béton armé sur palplan-
ches métalliques avec ancrage dans les terres.)

Devis particulier. Bordereau des prix. Détail esti-
matif.

Plans faisant connaître notamment les dispositions
générales de l'ouvrage, les coupe transversales types
et les dessins de détails des armatures correspon-
dantes.

Avant-métré. Renseignements sur la composition
des prix.

Note de calculs. (Palplanches, perré, ancrages.)

b) *Construction d'une estacade en charpente en
bois coloniaux d'azobé et de tali, au port de Dieppe.*

Devis particulier. Bordereau des prix. Détail esti-
matif.

Plans faisant connaître notamment les dispositions
générales de l'ouvrage, les détails de l'assemblage des
pièces de charpente et de l'outillage (musoir, orga-
naux, plaque tournante, duc d'Albe, escalier d'ac-
cès au dock flottant).

Avant-métré. Renseignements sur la composition
des prix.

Note de calculs.

Ces documents peuvent être consultés dans les
Bureaux du Service Central d'Études techniques.

Le Service Central d'Études techniques a reçu
les documents suivants, du Service Maritime du
Département du Pas-de-Calais :

a) *Reconstruction de la jetée Ouest du port de
Calais.* (Superstructure en béton armé sur un massif
de maçonnerie de blocailles avec parements en moel-
lons assisés, fondée sur des caissons perdus foncés
à l'air comprimé.)

Notice descriptive. Plan général. Profils types.
Détails d'armatures. Note relative à la marche des
travaux. Détail estimatif.

b) *Construction d'un mur de quai au terre-plein
Sud de la deuxième darse du bassin à flot de l'Ouest,
de Calais.* (Mur fondé sur caissons perdus en béton
armé, foncés à l'air comprimé.)

Notice descriptive. Coupe transversale. Note rela-
tive à la marche des travaux. Détail estimatif. Note
de Calculs.

Ces documents peuvent être consultés dans les
Bureaux du Service Central d'Études Techniques.

Institut technique du Bâtiment et des Travaux Publics

Nous avons reçu de l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (1) la communication suivante :

Au cours de la première réunion du Comité de Direction de l'Institut Technique du Bâtiment et des Travaux publics, le programme de la Session janvier-juillet 1934 a été adopté.

Nous vous faisons parvenir sous ce pli le calendrier des séances ainsi que la liste des Membres qui composent les Bureaux du Comité de Direction et du Conseil de Perfectionnement de l'Institut Technique.

Pourront assister à toutes les conférences les Membres adhérents de l'Association. Nous rappelons que la cotisation a été fixée à 20 francs par an. Un supplément annuel de cotisation de 60 francs est prévu pour les personnes qui désireront recevoir le compte rendu des séances.

INSTITUT TECHNIQUE DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE

(Loi du 25 juillet 1919)

SIEGE : 100, rue du Cherche-Midi, PARIS (VI^e).
Tél. : Littré 58-71.

SECRETARIAT : 9, avenue Victoria, PARIS (IV^e).
Tél. : Archives 86-50.

Président d'honneur

M. LUC, Directeur général de l'Enseignement Technique.

BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

Président

M. PONTRÉMOLI, Membre de l'Institut, Directeur de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

Vice-Présidents

MM.

BÉRARD, Président de l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics.

LASSALLE, Président de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics.

GARNIER, Président de la Chambre de Commerce de Paris, Membre du Bureau Securitas.

(1) Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics : Union des Fédérations et Groupements français d'Architectes et d'Entrepreneurs pour l'étude des questions intéressant le Bâtiment et les Travaux Publics. Siège : 9, avenue Victoria, Paris (IV^e). Tél. : Archives 86-50.

le Baron MAROCILETTI, Président de la Fédération Industrielle des Matériaux de Construction.

HOUY, Président du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Publics de France.

QUILLÉRY, Vice-Président de la Chambre d'Apprentissage de la Maçonnerie, du Ciment armé et de la Fédération Industrielle des Matériaux de construction.

Membre de Droit

M. FONTÈGNE, Inspecteur général de l'Enseignement technique.

Secrétaire général

M. Pierre CALONI.

Secrétaire général adjoint

M. LEBELLE.

✽

BUREAU DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Président

M. LASSALLE, Président de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics.

Vice-Présidents

MM.

DEFRASSE, Membre de l'Institut, Président de la Fédération des Sociétés Françaises d'Architectes.

CAQUOT, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Professeur à l'École Nationale Supérieure des Mines.

✽

PROGRAMME POUR LA SESSION JANVIER-JUILLET 1934

RÉPARTITION DES SÉANCES D'ÉTUDES

I. — Influence des matériaux et procédés nouveaux sur la conception générale de la structure des immeubles

Président

M. TOURNAIRE, Membre de l'Institut, Architecte en chef des Bâtiments Civils.

Rapporteurs

M. MAIGROT, Architecte D.P.L.G., Vice-Président de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement.

Mlle MALETTE, Architecte D.P.L.G., Membre du Conseil de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement.

II. — Sols et Fondations

Président

M. SUGRET, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Rapporteurs

MM.

LOPEZ, Architecte D.P.L.G.

MAYER, Ingénieur au corps des Mines.

III. — **Gros terrassements : Modes d'exécution**

Président

M. HOUY, Président du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Publics de France.

Rapporteur

M. DANJOY, Ingénieur des Constructions Civiles.

IV. — **Matériaux de construction**

Président

M. BOURGOIN, Architecte D.P.L.G., Président de la Commission technique mixte de la S.C. et de la S.A.D.G.

Rapporteurs

MM.

DAHMEN, Architecte D.P.L.G., Secrétaire de la Commission technique mixte de la S.C. et de la S.A.D.G.

LETORT, Ingénieur E.C.P.

V. — **Bétons**

Président

M. CAQUOT, Professeur de Béton armé à l'École Nationale des Ponts et Chaussées et à l'École Nationale Supérieure des Mines, Directeur des services techniques du ministère de l'Air.

Rapporteurs

MM.

GIRAUD, Architecte D.P.L.G., Membre du Conseil de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement.

LEBELLE, Ancien élève de l'École Polytechnique.

VI. — **Constructions métalliques**

Président

M. BERTRAND DE FONTVOLIANT, Professeur à l'École Centrale des Arts et Manufactures.

Rapporteurs

MM. BLEVOT et FAURY, Ingénieurs E.C.P.

VII. — **Aménagement des immeubles. Leur hygiène, leur confort**

Président

M. MARRAST, Architecte du Gouvernement.

Rapporteurs

MM.

DUVEAU, Architecte D.P.L.G., Membre du Conseil de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement.

BAZAS, Vice-Président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Couverture, Plomberie, Eau, Gaz, Assainissement et Hygiène.

✻

Rapporteur général

M. DEBES, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.



Les exercices pratiques s'effectueront sous la direction de : M. ANSTETT, Ancien Chef du Laboratoire d'Essais des Matériaux de construction de la Ville de Paris ; et de M. CLEMENTEL, Directeur de l'Union Technique du Bâtiment et des Travaux Publics.

✻

Le Comité de Direction se réserve de modifier et d'étendre le programme au cours de l'Exercice ; les auditeurs en seront avertis à temps.



Mercredi 17 janvier, à 17 h. 45 : **Séance inaugurale**

Sous la présidence de M. Luc, Directeur général de l'Enseignement technique.

Directeur de la Séance : M. SUQUET.

Rapporteur : M. LOPEZ.

Etude des fondations d'un immeuble édifié au voisinage d'une rivière dont les plus hautes eaux, en temps de crue, dépassent de 3 mètres le niveau du sous-sol de l'édifice.

Examen des résultats des sondages effectués avant le commencement des travaux.

Comparaison et critique des diverses solutions.

Mercredi 24 janvier, à 17 h. 45 : **2° Séance**

Directeur de la Séance : M. Henry LOSSIER, Ingénieur-Conseil, Président de section au Congrès International des Ponts et Charpentes.

Rapporteur : M. LOPEZ.

Exposé par M. MAYER, Ingénieur au corps des Mines, d'une mission d'études à l'étranger, concernant la détermination systématique des caractéristiques d'un sol de fondation, les laboratoires spécialisés dans cet examen, les méthodes employées.

Mercredi 7 février, à 17 h. 45 : **3° Séance**

Directeur de la Séance : M. FREYSSINET.

Rapporteur : M. LEBELLE.

Exposé des difficultés rencontrées dans l'étude des poutres maîtresses du plancher haut du rez-de-chaussée d'un immeuble de rapport, quand les piliers des étages ne coïncident pas avec ceux du rez-de-chaussée (ossature en béton armé).

Solution de ce problème dans un cas concret.

Mercredi 21 février, à 17 h. 45 : **4° Séance**

Directeur de la Séance : M. BERTRAND DE FONTVOLIANT.

Rapporteur : M. BLEVOT.

Etude sur un cas concret des poteaux d'un immeuble de rapport à étages ; contreventement ; jonction des divers tronçons.

Discussion et critique des solutions envisagées.

Jeudi 1^{er} mars, à 17 h. 45 : **5° Séance**

Directeur de la Séance : M. PONTREMOLI, Membre de l'Institut, Directeur de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

Rapporteur : M. MAIGROT.

Exposé de M. HAUTECEUR, Conservateur du Musée du Luxembourg, Professeur à l'École des Beaux-Arts, sur l'influence de l'emploi des matériaux sur l'évolution des formes architectoniques.

Mercredi 7 mars, à 17 h. 45 : 6^e Séance

Directeur de la Séance : M. BOURGOIN.

Rapporteur : M. LETORT.

Exposé de M. DÉBES sur l'emploi des agrégats, liants hydrauliques, mortiers et bétons.

Application à un cas concret.

Mercredi 21 mars, à 17 h. 45 : 7^e Séance

Directeur de la Séance : M. CAQUOT.

Rapporteur : M. GIRAUD.

Exposé par l'Architecte et l'Ingénieur des variations successives subies par un projet de construction : les Halles de Reims (Architecte : M. MAIGROT, Ingénieur : M. FREYSSINET).

Mercredi 11 avril, à 17 h. 45 : 8^e Séance

Directeur de la Séance : M. DENIAU.

Rapporteur : M. DAHMEN.

Exposé par M. DENIAU, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, des expériences sur le serrage du béton. Compte rendu des essais entrepris au Laboratoire des Ponts et Chaussées avec le concours de l'Union Technique du Bâtiment et des Travaux Publics et du Bureau Securitas.

Compte rendu par M. COYNE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, du serrage du béton dans la construction d'un barrage (Marèges).

Mercredi 16 avril, à 17 h. 45 : 9^e Séance

Directeur de la Séance : M. FREYSSINET.

Rapporteur : M. LETORT.

Exposé par M. FREYSSINET, d'une théorie générale de la prise des liants hydrauliques; les phénomènes de retrait et de déformation lente des bétons et mortiers.

Discussion.

Mercredi 2 mai, à 17 h. 45 : 10^e Séance

Directeur de la séance : M. SUQUET.

Rapporteur : Mlle MALETTE, Architecte D.P.L.G.

Exposé par M. PATOUT, Architecte du Gouvernement, du programme des travaux d'infrastructure à réaliser pour la construction des nouveaux magasins des Galeries Lafayette.

Exposé par M. LÉFÈVRE, de l'Entreprise Desplats et Lefèvre, des solutions choisies.

Discussion.

Mercredi 16 mai, à 17 h. 45 : 11^e Séance

Directeur de la Séance : M. Henry LOSSIER.

Rapporteur : M. BEAU, Architecte D.P.L.G.

Communication sur les effets des variations linéaires des bétons sur les constructions en béton armé, les joints de dilatation, les constructions souples.

Mercredi 30 mai, à 17 h. 45 : 12^e Séance

Directeur de la Séance : M. MARTINET, Ingénieur en chef de la construction de la Compagnie P.-L.-M.

Rapporteur : M. BORIE, Entrepreneur de Travaux Publics, Vice-Président du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Publics de France.

Réfection du tunnel de la Croix-de-l'Orme sur la ligne de Saint-Georges-d'Aurac à Saint-Etienne.

Exposé des difficultés provenant de la poussée des schistes houillers fissurés dans les travaux de remise à deux voies du tunnel. Emploi d'une galerie de faite et de boisages s'appuyant sur l'ancienne voûte, celle-ci servant de cintre à la voûte nouvelle.

Mercredi 13 juin, à 17 h. 45 : 13^e Séance

Directeur de la Séance : M. BERTRAND DE FONTVIOLENT.

Rapporteur : M. FAURY, Ingénieur E.C.P.

Etude des poutres maîtresses du plancher haut du rez-de-chaussée d'un immeuble de rapport, les piliers des étages ne coïncidant pas avec ceux du rez-de-chaussée (charpente métallique).

Mercredi 27 juin, à 17 h. 45 : 14^e Séance

Directeur de la Séance : M. CAMBOURNAC, Ingénieur en chef des Travaux et de la Surveillance de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Rapporteur : M. LEMAIRE, Ingénieur des Etudes du matériel des voies et bâtiments.

Procédés modernes d'entretien des voies ferrées.

Emploi d'engins mécaniques et progrès récemment accomplis dans la technique des opérations de dégarnissage, déglaiement, dépose et pose de voies, sur les lignes à double voie et sur voie unique.

Expertises, Achats amiables et Expropriations pour les Services publics
Toutes formalités et procédures jusqu'à décision du Jury

Ancien cabinet MAUGÉ & GAY

PAUL GAY* et **RAYMOND CHABROL ***

Expert Immobilier Ingénieur, Ancien Elève de l'École Polytechnique

chargés des acquisitions pour le Ministère des Travaux Publics
et les Chemins de fer de l'Etat

TÉLÉPHONES :

Caumartin 27-94
Maillot 28-06

7, Boulevard de la Madeleine, 7

PARIS

AFFAIRES TRAITÉES
de 1927 à 1933

56.000.000 de francs

LE SOLIDITIT FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 4 000 000 de Francs

55, rue de Lyon, 55 — PARIS (12^e)

R. C. Seine 209.667 B

Téléphone
DIDEROT 87-77 et 87-78

seule entreprise de France exclusivement spécialisée
dans la construction de revêtements bétonnés de chaussées

EXÉCUTION par MACHINES SPÉCIALES à DAMER et à SURFACER

(Brevets J. Fedi - S. G. D. G. — Exclusivité du Soliditit Français)

REFERENCES :

Plus de **1.200.000 mètres carrés** exécutés par notre Société depuis 1921
et toujours en parfait état pour

Les Ponts et Chaussées - Les Services Vicinaux
La Ville de Paris - Les Villes de Province
Le Génie Militaire - Les Bases Aériennes
Les Compagnies de Chemins de Fer - Les Industriels

SINOLACK

pour
signalisation sur routes
ROUGE - JAUNE - NOIR

SINOLACK

POUR SIGNALISATION

TRADE
MARK
CHEMIN
DE LA
SECURITE

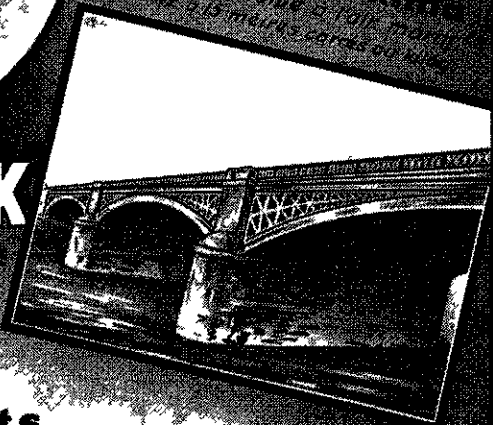


SINOLACK

Ultra fixe pour bornes
Ultra fixe pour balises
ROUGE - VERT
BLEU - NOIR

DUROFER

pour
protection maximale
ROUGE - VERT
BLEU - NOIR



Etablissements KIFFER & HAMAIDE

à AUBERVILLIERS (Seine)

FURNISSEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES

SOCIÉTÉ PARISIENNE

POUR L'INDUSTRIE DES CHEMINS DE FER ET DES TRAMWAYS
ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 000.000

SIÈGE SOCIAL ET BUREAUX : 75-77, Boulevard Haussmann — PARIS (8^e)

TÉLÉPHONE : Anjou 49-51

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : Parelecop-123-Paris

ENTREPRISES GÉNÉRALES INDUSTRIELLES

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

LIGNES DE TRANSPORT A TRÈS HAUTE TENSION -- CANALISATIONS SOUTERRAINES

RÉSEAUX BASSE TENSION (ALIMENTATION ET DISTRIBUTION)

LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET SIGNALISATIONS

STATIONS CENTRALES -- POSTES DE TRANSFORMATION

ÉLECTRIFICATION DE CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS

LIGNES D'ALIMENTATION ET LIGNES CATENAIRES

SOUS-STATIONS DE TRACTION

FOURNITURES ET POSE DE VOIES FERRÉES

EMBRANCHEMENTS PARTICULIERS

FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS MÉTALLIQUES

DESTINÉES AU TRANSPORT DE TOUS FLUIDES

SONDAGES

R. C Seine n° 106.274



de Hulster Faibie & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.650.000 FRANCS

Siège Social : 39, Avenue Victor-Emmanuel-III -- PARIS (8^e)

TÉL. : Elysées 19-75 et 19-76

TÉLÉGRAMMES : Sondulster-Paris

R. C. SEINE N° 172.699

Entreprise de travaux miniers

Tunnels — Puits — Galeries.

Sondages de toutes natures

pour études de terrains, recherches de pétrole, d'eau, etc.

Assèchement des terrains aquifères

par procédés spéciaux brevetés et par injections de ciment.

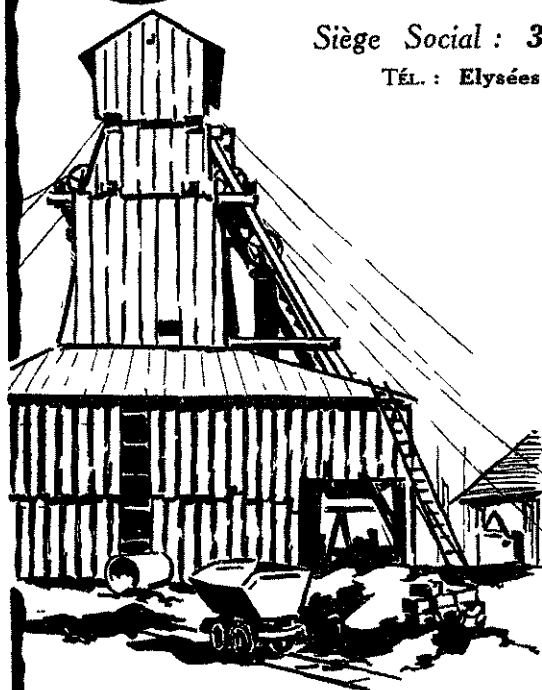
ATELIERS A : Crespin (Nord), Varangeville (M.-&-M.)

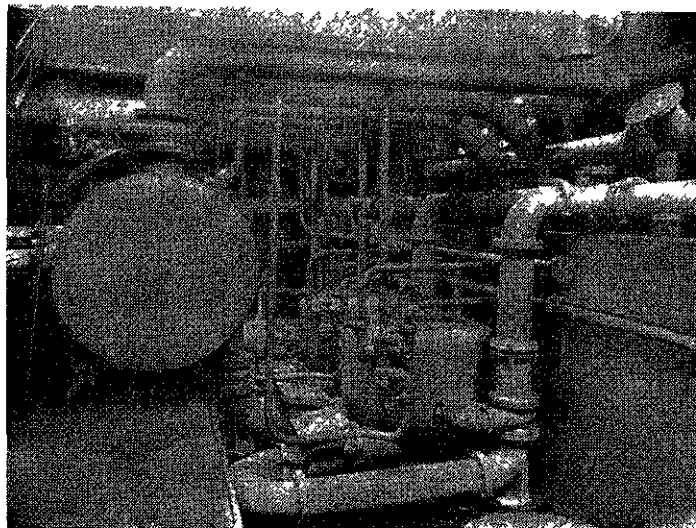
AGENCES A : Douai (Nord), S^t-Nicolas-du-Port (M.-&-M.)

Alès (Gard), S^t-Etienne (Loire), Alger, Tunis,
Manresa (Espagne).

PLUS DE 20 CHANTIERS EN ACTIVITÉ

TANT EN FRANCE QU'A L'ÉTRANGER





Station d'autocurage de la ville de Rouen
(Fournitures d'Ejecteurs et de Pompes à vide)

Pompes rotatives "Intégrale"
Mazouts - Petroles - Hydrocarbures -
Huiles - Bitumes - Goudrons - Savons -
Sirops - Mélasses

Pompes centrifuges à axe horizontal ou à axe vertical.
Alimentation de villes - Usines - Irrigation - Evacuation des eaux chargées - Epuisement - Travaux publics - Châteaux, etc - Surpression d'eau de ville - Circulation d'eau chaude pour chauffage central

Pompes à vide "Intégrale"
Concentration et distillation sous vide - Industries frigorifiques, alimentaires - Usines à gaz, etc

Soufflantes type Roots
Services des hauts fourneaux - Surpresseurs pour fours industriels - Transports pneumatiques - Verreries - Meuneries - Brasseries, etc.

Pour tout le matériel de notre département
"Assainissement": Ejecteurs pompes à eaux vannes ou chargées siphons pour lavage des égouts - Eviers vidoirs à chasse d'eau
Envoi gratuit de toute documentation

POMPES ET COMPRESSEURS

BAUDOT HARDOLL

95.97, B^o de Port Royal, Paris XIV^e
Téléphone: Gobelins 88-31 à 88-35.



LA SOUDURE AUTOGENÈ FRANÇAISE

75, Quai d'ORSAY, 8, rue COGNACQ-JAY — PARIS (VII^e)

Teleph Invalides 44-30 (8 lignes) Inter-Inv 123

Magasins -- Ateliers : 29, rue CLAUDE-VELLEFAUX -- PARIS (X)

Teleph Botzaris 44-44 et 44-45

TOUT ce qui concerne

LA SOUDURE AUTOGENÈ ET L'OXYDÉCOUPAGE

Chalumeaux-soudeurs PICARD; découpeurs PYROCOPT;
Générateurs d'acétylène; Manodétendeurs

MACHINES AUTOMATIQUES D'OXYCOUPAGE

MÉTAUX D'APPORT CONTRÔLÉS

pour soudo-brasme METAL-BROX
pour rechargements dus SAF-LABOUR

LA SOUDURE ÉLECTRIQUE À L'ARC

Postes statiques — Générateurs

Groupe transformateurs rotatifs

MATÉRIEL ALSTHOM-SAF

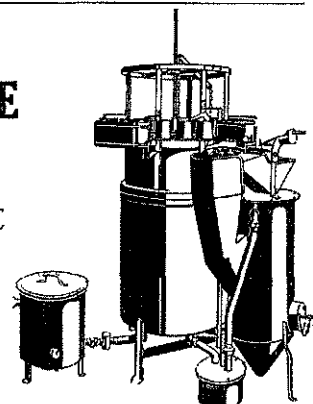
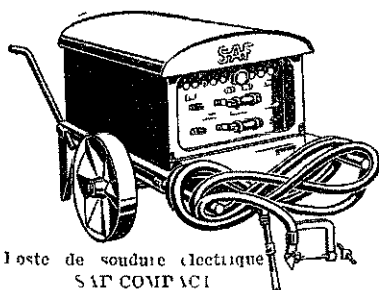
Machines automatiques pour travaux de grande série

ELECTRODES ENROBÉES POUR TOUS TRAVAUX, TOUS MÉTAUX

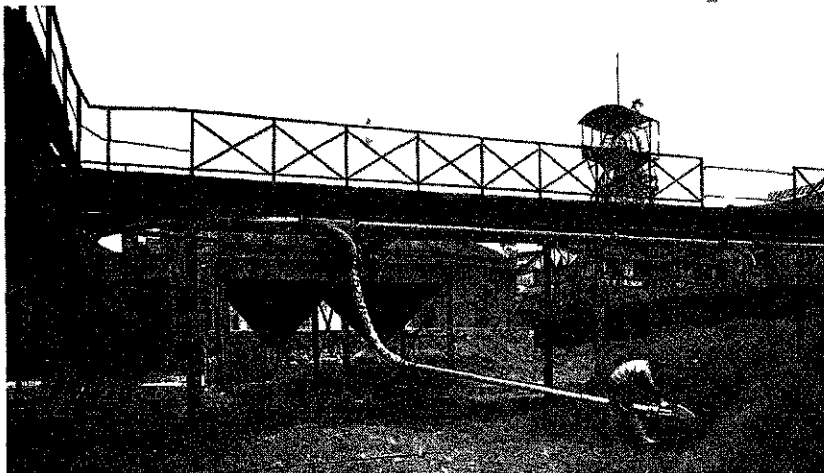
LA SOUDURE À L'HYDROGÈNE ATOMIQUE

Poste de soudure électrique
SAF COMPACT

Si un PROBLÈME de construction métallique vous EMBARRASSE, INTERROGEZ - NOUS



Générateur d'oxygène SAF



Aspiration de charbons du stock d'une mine

POURQUOI DES TRANSPORTS PNEUMATIQUES " M I A G "

Parce que ces installations, depuis la pompe à vide jusqu'à la tuyère pour la prise des matières, ne comprennent que des constructions résultant de nos expériences acquises à la suite de la fourniture d'un nombre considérable de transports pneumatiques.

Nous entreprenons également la modernisation d'anciennes installations.

Consultez-nous.

M I A G BRAUNSCHWEIG
J. MICHAELIS, PARIS, 10, Rue de Sèze
Tél. Opéra 83-64 et 83-65 Télég. . Jimichaelis, Paris

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE MATÉRIEL DE TRANSPORT

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs — R. C. Seine 129.259

MATÉRIEL ROULANT
DE CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS



MATÉRIEL DE VOIRIE
ROUTIERE ET URBAINE

ATELIERS { de Mantes
des Docks et de la Passerelle
de la Rhonelle

Seine-et-Oise
à Boideaux
à Marly (Nord)

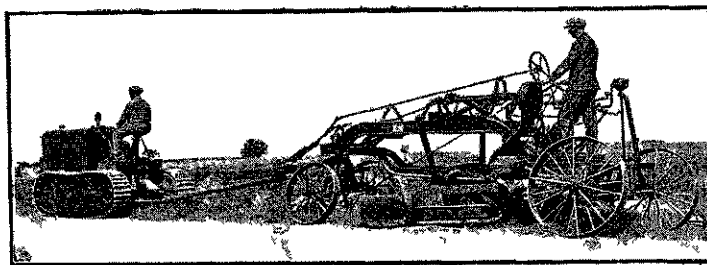
ATELIERS DE LA RHONELLE

MACHINES POUR CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ROUTES

Tombereaux à déchargement automatique monté sur chenilles rigides.

NIVELEUSES

223, rue St-Honoré
PARIS (1^{er})
Téléphone
Opéra 83-55
Inter 10-11
Télégrammes
Rhonelle TT Paris



DÉCAPEUSES ou Pelles à Roues

Marly-les-Valenciennes
(Nord)

Téléphone
1417-1418 Valenciennes
Télégrammes
Rhonelle-Valenciennes

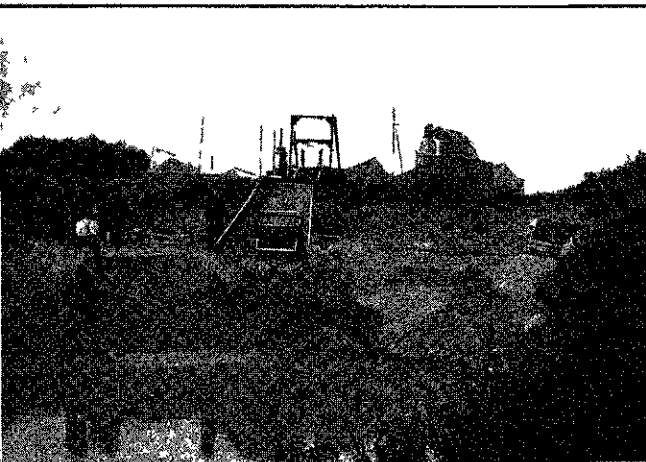
LE SCRAPER PIC

Convient à l'**extraction directe** des matières tendres ou de dureté moyenne, à sec ou sous l'eau, et au ramassage des produits durs en blocs.

C'est l'appareil **le plus simple et le plus économique** à tous les points de vue pour l'exploitation des sablières et l'extraction du sable en rivière, le curage



Curage d'un canal en tunnel par SCRAPER PIC ABO alimentant une benne



Exploitation d'une sablière par treuil PIC AB1 moteur à essence de 22 chevaux.

des cours d'eau, canaux, étangs, bassins à boues, albraques, le ramassage des produits abattus dans les mines et carrières.

PIC (S. A.)

Boulevard de Strasbourg, Nogent-sur-Marne (Seine)
Tél. : Tremblay 04-43 (Réseau de Paris).

Manutention et traitement mécanique de tous produits.



ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
PLACHACIM-PARIS
Registre du Com. Seine 46 319

TÉLÉPHONE :

Botzaris : 86-00 (7 lignes groupées)
Inter-Botzaris 21 (6 lignes groupées)

Établissements
Poliet & Chausson

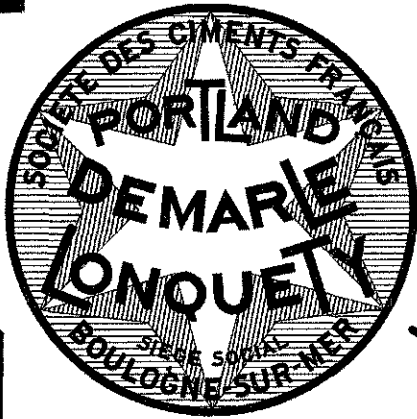
Capital 125 millions

125, Quai de Valmy -:- PARIS (10^e)

Ciments
Chaux
Plâtres

Production Annuelle : 2.000.000 de TONNES

39 USINES - 35 DÉPOTS



Ciment portland artificiel
Demarle
Lonquét
 le meilleur et le plus régulier

Société des Ciments Français, 80 Rue Taitbout Paris (9^{me})

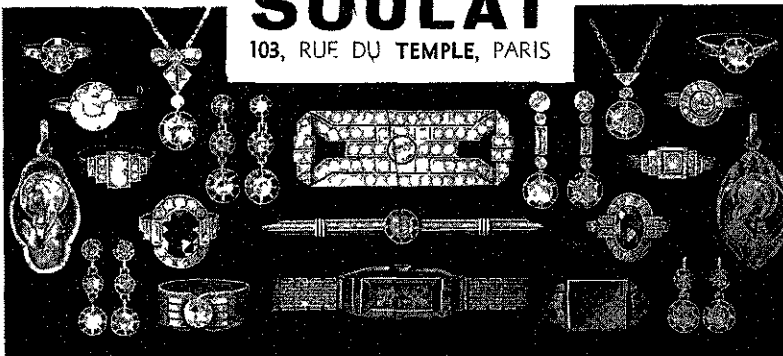
FABRIQUE FRANÇAISE DE BIJOUTERIE - JOAILLERIE - HORLOGERIE

ARCHIVES 07-29

La Fabrique SOULAT, consent aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, une

REMISE DE 25 %
 (sauf sur quelques objets de marque)

La Maison Soulat, fournisseur des plus Grandes Maisons, donne toute garantie quant au bon goût et à la fabrication soignée



SOULAT
 103, RUE DU TEMPLE, PARIS

Choix très important de Bagues de fiançailles et de tous genres Bagues Barrettes Bracelets Pendentifs Pendants d'oreilles Montres Chaînes de montres Colliers Médailles Orfèvrerie Cadeaux de mariages Transformations de tous bijoux — Dessins et envois de choix sur demande

FONDATEIONS ÉCONOMIQUES

PIEUX " VIBRO "

en ciment armé moulé directement dans le sol

S'adresser : **ÉTUDES ET TRAVAUX S. A.**

22, rue de Tournai, 22, à LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME
POUR
la Construction et l'Entretien des Routes

Capital : 15.750.000 francs

Siège social :

1, rue Jules-Lefebvre, PARIS (9^e)

Télégr. ROULOSACER-PARIS R.C. Seine 188.282

TÉLÉPH. : TRINITÉ 35-34
— 35-35

REVÊTEMENTS ORDINAIRES
CYLINDRAGES - GOUDRONNAGES
BITUMAGES

REVÊTEMENTS SPÉCIAUX

LE BITULITHE

sans boue ni poussière

usure inappréciable

LE ROCASPHALTE

Revêtement s'employant à froid

BITUME NATUREL
DE TRINIDAD

Assure

les meilleurs revêtements

ROUTES NON GLISSANTES

pour tous pays

PRODUIT UNIQUE

POUR

AMÉLIORATION des GOUDRONS

Société "LA TRINIDAD"

12, rue de la Tour-des-Dames, PARIS-9^e

Téléphone : *Trinité 01-17*

MATÉRIEL PNEUMATIQUE



MARTEAUX PERFORATEURS
MARTEAUX PIQUEURS
MARTEAUX BÈCHES
.. BRISE-BÉTON ..

MEUDON

LES PLUS SIMPLES
LES PLUS MANIABLES
LES PLUS DURABLES

FORGES ET ATELIERS

DE MEUDON

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 10.000.000 FRANCS

175 à 189, Av. de Verdun,
à MEUDON (S.-et-O.)

Adr. Télégr. : FORGEADON-MEUDON. Tél. : VAUCIRARD 00-40 (2 lignes)

Registre du Commerce Seine 79.114

ACHETEZ FRANÇAIS

CHAUSSÉES MODERNES

Pavages Emulsions
Cylindrages **LA ROUTE** Goudronnages

Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de frs

Siège social :

96, rue de Maubeuge — PARIS (X^e)

Téléph. : TRUDAINE 44-70 — R. C. SEINE 207279

Même Maison à

MARSEILLE - VALENCE - CAEN - THIONVILLE

Spécialité de ROUTES en BÉTON

BÉTON VIBRÉ —

VIBROMAC

à haute résistance

Béton vibré "MOSALITE"

Antidérapant et rugueux

TARMACADAM

PAVAGES INDUSTRIELS - TRAVAUX DE VOIRIE

POSES DE CABLES ET CANALISATIONS

MATÉRIEL SPÉCIAL POUR TRAVAUX DE ROUTES

Emulsion "VIASTIC"

Usines à NANTERRE, MARSEILLE, LE POUZIN (Ardèche)

et carrières à AUBAIS (Gard) & GRAVESON (B.-du-R.)

VENOT & C^{ie}

à ONNAING (Nord)

BUREAUX A PARIS: 55, rue d'Amsterdam, 8°
Téléph. : Trinité 03-36 et 03-37.

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Ateliers de Constructions Métalliques et Mécaniques
FONDERIES DE FONTE ET D'ACIER

Matériel de Mines

Manutention Mécanique -- Portiques

Grues -- Ponts Roulants

Escaliers Mécaniques

Transporteurs Aériens et Bennes Automotrices

Ponts et gros travaux métalliques

PÉNICHES MÉTALLIQUES — CHALANDS

COMPAGNIE

PARISIENNE des ASPHALTES

FONDÉE EN 1877

39, Rue de Liège, PARIS

R. G. 3148

Tél. Europe 61-80 et 61-81

USINES : **Dunkerque, Pantin,**
(Nord) (Seine)**Grand-Quevilly, Montargis, Le Coteau**
(Seine-Inférieure) (Loiret) (Loire)PRODUITS pour ROUTES
GOUDRON**GOUDRON BITUME****ÉMULSIONS**

3, RUE LA BOÉTIE, 3 -- PARIS (VIII°)

Télégramme :
Lévalit-47
ParisTéléphone :
Anjou 10-40 à 10-44
Inter-Anjou 247**PRODUITS SPÉCIAUX**Antidérapants BITAR
pour routes glissantes**BITARCOL**
pour améliorer le goudron
et activer le séchage**GOUDRON froid**
TARMACADAM
de LAITIER**ÉMULSIONS**
de bitume à 50 et 65 0/0
VIAGEL & VIASOL
de goudrons bitume**SIGNALISATIONS****PEINTURES VIALAC**
pour bandes axiales et trans-
versales, pour bornes, pour
panneaux avertisseurs, pour
fer et anti-rouille.**TRACEUSE VIALAC**

CONSULTEZ-NOUS POUR REVÊTIR VOS ROUTES GLISSANTES

**TRAVAUX
BITUMAGE
par matériel
à grand rendement****Gravillonnage mécanique**
(produit bitumineux spécial)**TAPIS ANTIDÉRAPANT**
sur ASPHALTE COMPRIMÉ
BÉTONS BITUMINEUX
BÉTONS DE CIMENT
ROUTES BÉTONNÉES
ou GOUDRONNÉES**FABRICATION** sur place
et répandage d'émulsion**TARMACADAM** à froid
fabrication et mise en œuvre
avec les matériaux du pays**MATÉRIEL****MACHINE ÉMULSOR**
fabrication et épandage d'émulsion
GRAVILLONNEUSE A MAIN**TRACEUSE VIALAC**SOCIÉTÉ ANONYME
DE

TRAVAUX ROUTIERS

ET

d'Applications des Goudrons et Asphaltes

.TRAGA.

Capital : 1,000,000 de Francs. — R. C. Béthune N° B. 617

Siège Social à LIBERGOURT, par Carvin (P.-de-C.)

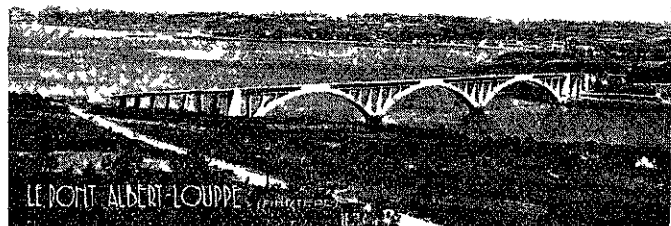
Établissement à THOUROTTE (Oise)

Tél. : Libercourt N° 6 — Thourotte N° 7

GOUDRONS PRÉPARÉS**Emulsions - Bitumes - Asphaltes**
Fourniture - Epandage - Manutention - StockagePréparation et Applications de
GOUDRONS et BITUMES au FILLER
par Procédés et Appareils brevetés

SA ENTREPRISE
 Capital 6.000.000 de Frcs
PARIS 20 RUE VEDIER
LYON 63 AVENUE FELIX-FAURE

LIMOUSIN



LE DONT ALBERT-LOUPPE
 TEL GALV 38 06.71 88 - RC /EINE 122 319



VOUS ÉVITEREZ
 LES MALODORANTES
 VIDANGES
 EN UTILISANT

SEPTICOS

la fosse septique moderne

QUI ASSURE UNE
 — ÉPURATION —
 COMPLÈTE
 DES MATIÈRES DE W. C.
 LE LIQUIDE ÉPURE
 SORTANT DU FILTRE
**EST CLAIR
 INCOLORE
 INODORE**

RENSEIGNEMENTS, DEVIS ET PROJETS
 GRATUITS SUR DEMANDE
**SOCIÉTÉ FRANÇAISE
 D'ÉPURATION BIOLOGIQUE**
 44, rue de Lisbonne - PARIS — Laborde 04-00

PRO. PUBLICITE

SIGNALISATION SUR ROUTES

LES PLOTS LUMINEUX "REFLEX"

VISIBLES de JOUR et de NUIT
à tranche cylindrique verticale

SYSTEME PAULET breveté S.G.D.G.
ont fait la preuve qu'ils balisent parfaitement
de jour et de nuit les

PASSAGES DANGEREUX
si nombreux sur les routes

ILS SONT

**SIMPLES
INOXYDABLES
FACILES A POSER
INUSABLES
EXEMPTS D'ENTRETIEN
ÉCONOMIQUES**

et donnent la plus entière satisfaction
à tous les Ingénieurs qui les emploient

A ce sujet, voir article de M. COUDERT, ingénieur T.P.E.,
paru dans la Revue des Travaux Publics de Mars-Avril
1932.

Echantillons, Notice, Photographies et références sur demande
à M. A. PAULET, Ingénieur-Constructeur,
à LE CHAMBON-FEUGEROLLES (Loire) Tél. 100

ZIVY & C^{IE}

29-31, R. de Naples

PARIS-8^e

Magasins :
72, R. du Rocher
T. : Laborde 16-70

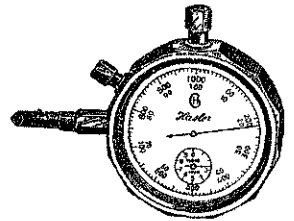
TACHYMÈTRES & TACHYGRAPHES

portatifs et stationnaires

COMPTEURS
-TOTALISATEURS-
CHRONOGRAPHES

-- CONTROLEURS --
D E R O N D E S

INDICATEURS DE VITESSE à distance

Compte-tours Universel
HASLER

LEROUX & GATINOIS

175, Rue du Faubourg-Poissonnière - PARIS (9^e)
Trudaine 86-57 — 86-58

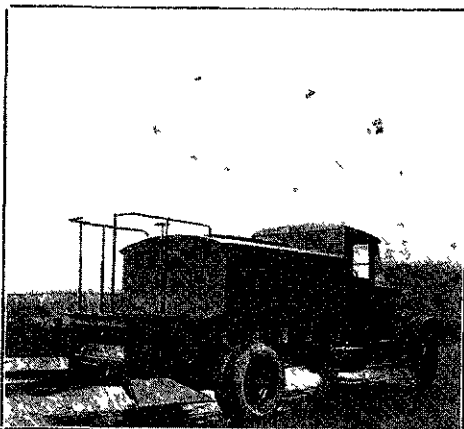
MATÉRIEL pour Goudron
Bitume Emulsions

Mélanges Goudron-Bitume

Goudron-Filler — Tarmacadam-Asphalte

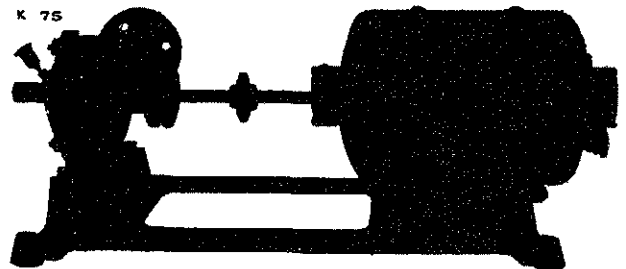
Epanchage de tous produits avec

le PROJECTEUR CENTRIFUGE EJALG



PRIX ET DEVIS SUR DEMANDE

K 75



Pas de pompage impossible

Bitume chaud, émulsion de bitume à haute
teneur, eau de savon, goudron d'usine à gaz,
goudron déshydraté, silicate de soude,

tous les produits utilisés dans la
construction et l'entretien des routes
seront pompés comme de l'eau
claire avec la

POMPE MOUVEX

qui pompe tout

Demandez des renseignements à A. PETIT, Ing. E.C.P.
5, Rue du Sahel — PARIS (12^e)

VERSILLE FRÈRES

26, Avenue Emile-Zola — PARIS

Téléphone VAUGIRARD 38-44
R C Seine 11 185

TRAVAUX PUBLICS VIADUCS - SOUTERRAINS

EXPOSITION DE FRANCE A ATHENES 1928
DIPLOME DE GRAND PRIX
EXPOSITION DE BARCELONE 1929
DIPLOME DE GRAND PRIX
EXPOSITION DU CAIRE 1929
HORS CONCOURS - MEMBRE DU JURY
EXPOSITION INTERNATIONALE DE LIEGE 1930
DIPLOME D'HONNEUR

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ IMMEUBLES

CONCOURS DE FAÇADES DE LA VILLE DE PARIS 1931
MEDAILLE DE BRONZE

INSTALLATION DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES EN CABLES ARMÉS

POSTES SOUTERRAINS
H.T. - B.T.

BRANCHEMENTS EN CABLES ARMÉS

(AGRÉÉS PAR LA VILLE DE PARIS)

Grande Bijouterie GODCHOT

MAISON CENTENAIRE FONDÉE EN 1829

31 et 31 bis, B^d St Martin
PARIS

LE PLUS IMPORTANT CHOIX
DE BIJOUX et DIAMANTS
MONTRES DE TOUTES MARQUES
ORFÈVREURIE, COUVERTS et COUTEAUX
PENDULES et LUSTRES

PRIX INÉGALABLES

Plus de 400 garnitures
de cheminées
en magasin

10% d'Escompte
à MM. les Sociétaires sur présentation
de la Carte à la Caisse

SACOROUTE

77, rue Saint-Lazare
PARIS-IX^e

REVÊTEMENTS MODERNES

en BÉTONS ASPHALTIQUES BITULITHIC
SACOLITHE
SACOMAC

en TARMACADAMS appliqués à CHAUD
ou à FROID

en BÉTONS DE CIMENT

TOUS TRAVAUX INTÉRESSANT LA ROUTE

SOCIÉTÉ CHIMIQUE de la ROUTE

9, rue de la Baume -- PARIS (VIII^e)

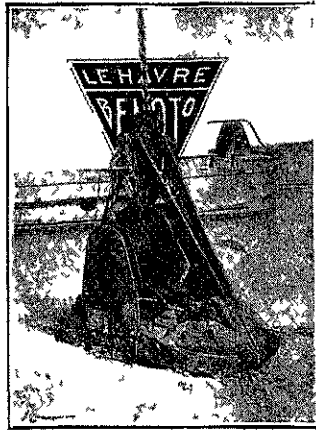
MICMELL Emulsion bitumineuse à 50 et
60 % de bitume.
Emulsion type HIVER.

MICTAR Bitume spécial utilisable à
chaud et à froid.
Remplace le goudron pour les
premières couches.

TARGEL Mélange goudron-bitume
Gel de silice
Revêtement à séchage rapide
ANTIDÉRAPANT

FOURNITURE-RÉPANDAGE

USINES : Nogent-l'Artaud (Aisne). — Tournes (Arden-
nes). — Argentan (Orne). — Nemours (Seine-et-Marne).
— Nevers (Nièvre). — Confolens (Charente). — Roche-
fort (Charente-Inférieure). — Collonges-au-Mont-d'Or
(Rhône). — Espère (Lot). — Labruguière (Tarn).



'BENOTO'
 BENNES AUTOMATIQUES
 POUR TOUTES MARCHANDISES
 POUR TOUS APPAREILS DE LEVAGE
STOCK-ESSAIS-LOCATION
 BOITE POSTALE N°9
 LE HAVRE - GRAVILLE
 App. Tél. : BENOTO-HAVRE
 TÉLÉPHONE 97-10 LE HAVRE
 INTER. 5.96. 5.97
 R.C. HAVRE. B. 82

BUREAU SECURITAS

Association déclarée en conformité de la Loi
 du 1^{er} Juillet 1901
 SIÈGE SOCIAL

9, Avenue Victoria - PARIS

Organe sans but lucratif
 spécialisé dans le Contrôle Technique
 de la Construction

Téléphone - ARCHIVES 86-50 (6 lignes groupées)

EXAMENS DES PROJETS
 VÉRIFICATION DES CALCULS
 ESSAIS & ANALYSES DES MATÉRIAUX
 CONTRÔLE DE LEUR MISE EN ŒUVRE

ENTREPRISES BILLIARD

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 2.000.000 DE FRANCS

39, rue Washington, Paris-8^e

TRAVAUX PUBLICS

POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS
 TAPIS ANTIDÉRAPANTS -- QUAIS DE GARES
 LE REPROFILAGE DE CHAUSSÉES
 LA CORRECTION DE BOMBEMENTS

ALPHASTICMAC

Matériaux enrobés d'un produit bitumeux spécial
 et appliqués à froid

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS

39, rue du Colisée -- PARIS (8^e)

Tél Elysées 39-63 (4 lignes groupées)

ÉPURATION GÉNÉRALE DES EAUX RÉSIDUAIRES

ASSAINISSEMENT

BOUES ACTIVÉES

seul procédé Français Bté S.G.D.G.

Destruction des ordures ménagères
 procédé Boggiano Picco

Bureau Technique d'Hygiène
HYGEA SIMPLEX

35, rue Saint-Dominique, PARIS

Tél. : Invalides 77-22 -- Littré 44-30

BENNES AUTOMATIQUES

" GALLIA "

7, Cours du Chapeau-Rouge, 7
 BORDEAUX

Pour manutention de :
 CHARBONS, MINÉRAIS, SABLES, GRAVIERES,
 MOELLONS, POTEAUX DE MINE, etc.

Avec Grues, Treuils, Mâts de charge, Ponts roulants
 de tous genres et de toutes puissances.

Emerillons sur billes " GALLIA "

BÉTON ARMÉ

TRAVAUX PUBLICS
 OUVRAGES D'ART

ÉTABLISSEMENTS

BOUSSIRON

10, Boul des Batignolles, PARIS

BIMOÏD

Société Anonyme, pour la Fabrication d'Emulsions Colloïdales
de Bitume, au Capital de 5.000 000

Siège Social . 52, Avenue des Champs-Élysées, PARIS (VIII^e)
TÉL : Elysées 85-56 à 59 Inter-Elysées 148
TÉLÉGR : Bimoïdrout-Paris C/Chèques Post. : 1481-37-Paris
R.C Seine 245.220 B

BIMOÏD 60 %, pour tapis épais et bétons imperméables insonores, antidérapants et économiques

BIMO 50 %, spécialement préparé pour revêtements superficiels, tapis d'usure, terrasses, etc ..

BIMFIX, " Cut Back Asphalt ". Traitement superficiel, pénétration, béton asphaltique, agrégat, etc.

BIMFILLER, Revêtements superficiel économiques et antidérapants.

Emulsion de bitume pur incongelable et de la plus haute stabilité. Toutes applications et tous travaux routiers.

MANUEL-GUIDE

GRATIS

INVENTIONSObtention
de**BREVETS**

pour tous Pays

Dépôt de Marques de Fabrique

H. BOETTCHER Fils, Ingénieur-Conseil
21 Rue Cambon, 21 - PARIS

Société des Ciments de Neuville-s.-Escaut

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL
14, Rue Vézelay
Paris-VIII

PORTLAND
ARTIFICIEL
SUPÉRIEUR



USINE A :
Neuville-s.-Escaut
(Nord)

ET CIMENT
à Hautes
Résistances
Initiales
(Super-Ciment)

POUR TOUS TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ
ADMIS PAR LA VILLE DE PARIS

ÉTABLISSEMENTS

DAVEY BICKFORD SMITH & C^{ie}

Explosifs de Mines

6, RUE STANISLAS GIRARDIN, ROUEN (S.-I.)



VIENT DE PARAITRE :

avec une Préface de M. le Président : Joseph Caillaux.

IMPOTS SUR LES REVENUS

« QUESTIONS LITIGIEUSES »

par

Lucien DURAND,
Sous-Chef de Bureau,

Vincent BOURREL,
Rédacteur principal.

au « Ministère des Finances ».

Cet ouvrage traite de tous les problèmes importants en matière d'impôts cédulaires et d'impôt général sur le revenu.

En Vente :

LA LIBRAIRIE DALLOZ

11, Rue Soufflot, PARIS (5^e)

Prix : 50 francs
